



© G. Colfimair



ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE 2015/2024

PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE
CHARTE 2015/2030



Une autre vie s'invente ici



SOMMAIRE



PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE
CHARTE 2015 - 2030
Evaluation intermédiaire 2015 - 2024

Directeur de la publication : Jérôme End.
Directeur de la rédaction : Nicolas Lambert.
Rédaction : Équipe du Parc naturel régional de Lorraine.
Conception graphique : Nuances Graphiques - Sophie Plunian.
Impression : Région Grand Est
Photo de couverture : © G. Colinmaire / Tous droits réservés.

Les activités administratives à la Maison du Parc et les déplacements associés sont certifiés ISO 14001.

ÉDITORIAL 4

LA DÉMARCHE DE L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE 5

- La Charte du Parc 5
- Pourquoi réaliser une évaluation intermédiaire ? 6
- La méthode retenue pour conduire l'évaluation 8

LE TERRITOIRE 10

LE FONCTIONNEMENT DU PARC 13

L'ÉVALUATION DE LA CHARTE 17

- Milieux naturels, biodiversité, Trame Verte et Bleue 18
- Forêt et filières bois 25
- Eau, rivières, zones humides 30
- Agriculture 37
- Paysage et tourisme 43
- Urbanisme, paysage, patrimoine, aménagements 50
- Tourisme durable 57
- Économie de proximité et filières 63
- Transition énergétique et mobilités 69
- Éducation au territoire et culture 75

GLOSSAIRE 83

LE RÉFÉRENTIEL ÉVALUATIF DE LA CHARTE 85

ÉDITO



L'évaluation intermédiaire constitue une étape essentielle dans la vie de la Charte d'un Parc. Elle permet de dresser un bilan des actions réalisées ou engagées, d'identifier réussites et difficultés, de proposer des recommandations et de définir les priorités pour la fin de la Charte.

Au-delà de ces objectifs, elle offre un moment privilégié pour se réapproprier le projet de territoire porté par la Charte 2015-2030 du Parc naturel régional de Lorraine.

Il convient de rappeler que la Charte du Parc ne concerne pas seulement le Syndicat Mixte, mais également tous ses signataires : État, Région, Départements, Communautés de communes et Communes.

La démarche d'évaluation intermédiaire menée en 2024-2025 s'inscrit en lien avec l'évaluation finale prévue en 2026-2027, dans le cadre de la révision de la Charte. L'évaluation intermédiaire est principalement centrée sur les réalisations du Parc et les évolutions du territoire, tandis que l'évaluation finale analysera l'ensemble de la mise en œuvre de la Charte par le Parc et ses partenaires, afin de formuler des recommandations pour préparer la future Charte 2031-2046.

J'ai souhaité que cette évaluation soit une démarche collective et partagée. Je remercie chaleureusement les cent cinquante partenaires et bénéficiaires de nos actions qui y ont activement contribué, notamment lors des journées des 23 et 24 avril 2025 à Maizières-lès-Vic et Thiaucourt. Mes remerciements s'adressent également à nos partenaires financeurs, en particulier l'État et la Région Grand Est, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe du Parc. Leur engagement a permis la réalisation de ce travail de bilan et d'analyse.

Ce document ne restitue qu'une partie des travaux produits au cours de cette année. D'autres contenus complémentaires sont disponibles sur le site de l'Observatoire du territoire du Parc (synthèse des ateliers des 23 et 24 avril 2025, indicateurs et référentiel évaluatif...). Le comité syndical du Parc et nos partenaires disposent ainsi d'une évaluation des dix objectifs stratégiques de la Charte sur la période 2015-2024, assortie de priorités pour sa mise en œuvre jusqu'en 2030.

Jérôme END
Président du Parc naturel régional de Lorraine
Conseiller régional de la Région Grand Est
Président de la Communauté de communes du Saulnois
Maire de Vic-sur-Seille

LA DÉMARCHE DE L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE



LA CHARTE DU PARC

La Charte du Parc naturel régional de Lorraine définit le projet de développement durable du territoire basé sur le respect des patrimoines naturels et culturels ainsi que des paysages. La Charte fixe les objectifs et mesures à mettre en œuvre sur la période 2015-2030.

Elle définit également les engagements des partenaires signataires de la Charte, dont le syndicat mixte du Parc, pour atteindre les objectifs visés.

La Charte du Parc 2015-2030 est structurée autour de 3 grandes vocations :

- Vocation 1 : Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités
- Vocation 2 : Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine
- Vocation 3 : Un territoire qui construit son avenir avec ses bassins de vie et ses populations.

Ces vocations se déclinent autour de **10 objectifs stratégiques**, eux-mêmes composés d'**objectifs opérationnels et de mesures**.

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte avant 2015, et en application du décret du 24 janvier 2012, **un dispositif de suivi-évaluation a été formalisé selon 3 temps** :

- Le suivi-évaluation de la programmation triennale et des bilans annuels,
- L'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre de la Charte en 2024,
- L'évaluation finale de la mise en œuvre de la Charte et de l'évolution du territoire en 2026-2027.

Le dispositif de suivi-évaluation repose également sur un référentiel évaluatif, composé de questions évaluatives et d'indicateurs, construit sur la base des 10 objectifs stratégiques de la Charte.

Ce référentiel évaluatif actualisé en 2024, approuvé lors du comité syndical du 11 mars 2025, compte 23 questions évaluatives et 70 indicateurs.



POURQUOI RÉALISER UNE ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE ?

Lors du comité syndical du 11 juillet 2024 a été actée la feuille de route de la démarche d'évaluation intermédiaire qui s'est déroulée jusqu'en juillet 2025 par l'approbation du bilan évaluatif de la Charte sur la période 2015-2024 lors du comité syndical du 3 juillet 2025.

L'évaluation intermédiaire constitue une étape importante dans la vie d'une Charte de Parc. Elle permet de faire un **bilan sur ce qui a été réalisé ou engagé, d'identifier les réussites et les difficultés rencontrées, de fixer des priorités pour la suite.**

Au-delà de ces objectifs, **l'évaluation représente un moment privilégié pour se réapproprier le projet de territoire que représente la Charte 2015-2030 du Parc naturel régional de Lorraine.** Elle permet de réaffirmer une stratégie commune et de réactiver les engagements et les partenariats avec les signataires et plus largement les acteurs locaux.

A cet égard, il convient de rappeler que la Charte du Parc ne concerne pas uniquement le Syndicat Mixte du Parc mais aussi l'ensemble des signataires : État, Région, Départements, Communautés de communes, Communes.

En raison de la proximité des échéances entre la démarche d'évaluation intermédiaire et la démarche d'évaluation finale qui devrait débuter en septembre 2026 dans le cadre de la révision de la Charte, **une articulation de ces deux étapes de l'évaluation a été définie pour des raisons de cohérence, d'efficacité des moyens et de lisibilité** dans la participation des acteurs locaux qui sont associés à cette démarche.

• L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE CONDUITE EN 2024-2025 :

Cette évaluation intermédiaire est partielle car elle est principalement centrée sur le bilan évaluatif des réalisations du Parc sur la période 2015-2024 (et non pas sur l'ensemble des réalisations des partenaires). Au-delà du bilan évaluatif de l'état d'avancement des mesures de la Charte et des réalisations du Parc, **cette démarche d'évaluation doit permettre de définir des recommandations et priorités pour l'action du Parc en lien avec ses partenaires pour la fin de la Charte.**

Les objectifs de l'évaluation intermédiaire sont donc les suivants :

- Réaliser le bilan évaluatif de la mise en œuvre de la Charte du Parc sur la période 2015 à 2024, et en particulier des actions réalisées par le Parc.

- Engager des échanges avec les signataires de la Charte (Communes, Communautés de communes, Départements, Région, Etat) pour appréhender l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte dans le cadre d'une démarche globale et concertée.
- Définir des préconisations et priorités jusqu'à la fin de la Charte sur la période 2025-2030.
- Profiter de ce temps de l'évaluation pour partager les valeurs du Parc et re (mobiliser) les signataires et partenaires de la Charte.
- Préparer l'évaluation finale.
- Communiquer sur les réalisations et le bilan évaluatif de 2015 à 2024.

• L'ÉVALUATION FINALE CONDUITE EN 2026-2027

L'évaluation finale analysera l'ensemble de la mise en œuvre de la Charte (réalisations du Parc et réalisations des partenaires) et des évolutions du territoire à l'occasion de la révision de la Charte et formulera des recommandations pour la préparation de la future Charte 2031-2046. Cette évaluation

finale, selon le calendrier prévisionnel de la révision de la Charte, interviendra sur la période septembre 2026-septembre 2027.

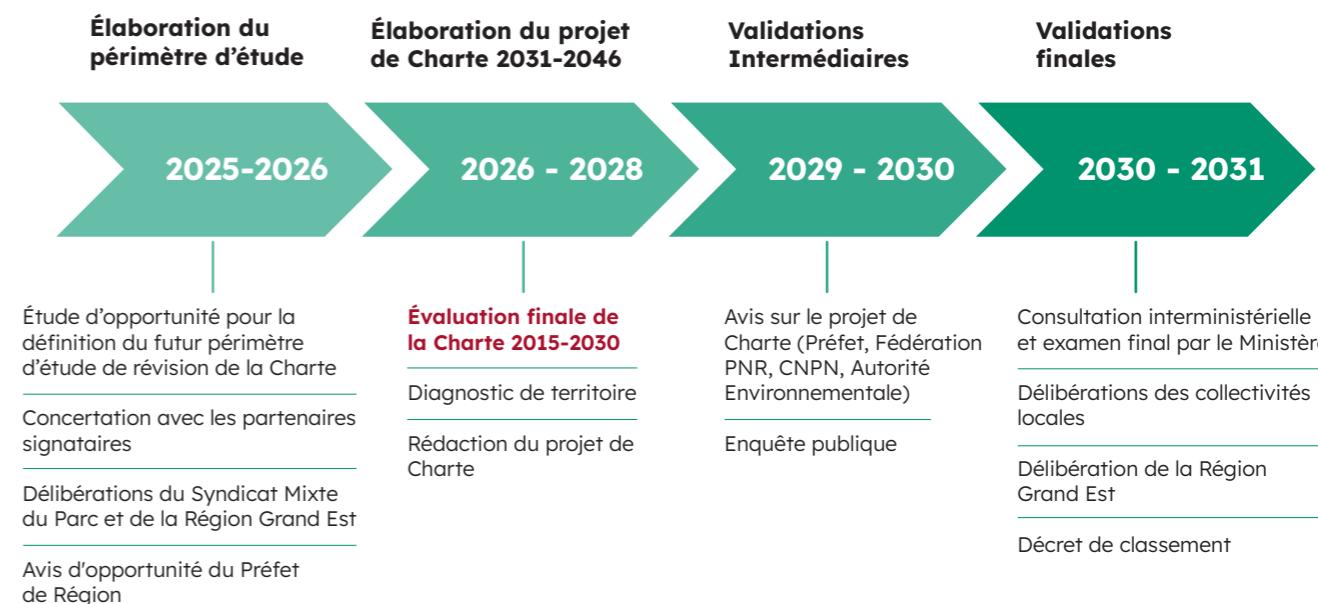
A ce titre, **les partenaires signataires de la Charte seront associés et sollicités en 2026 pour identifier les réalisations correspondant à leurs engagements respectifs** dans la mise en œuvre des mesures de la Charte.

Cette évaluation finale s'attachera à analyser plus finement la mise en œuvre de la Charte sous l'angle de l'efficacité, de la pertinence, ou de l'efficience. Des thèmes tels que la communication ou la gouvernance, qui ne sont pas abordés dans l'évaluation intermédiaire seront traités dans l'évaluation finale.

Cette évaluation finale permettra de formuler des recommandations permettant d'adapter ou de faire évoluer l'action du Parc et des partenaires pour la mise en œuvre de la future Charte.

Engagée à partir de septembre 2026, elle permettra également d'ajuster si besoin l'action du Parc et des partenaires dès 2027, y compris sur la finalisation de la Charte actuelle.

LE CALENDRIER DE RÉVISION DE LA CHARTE

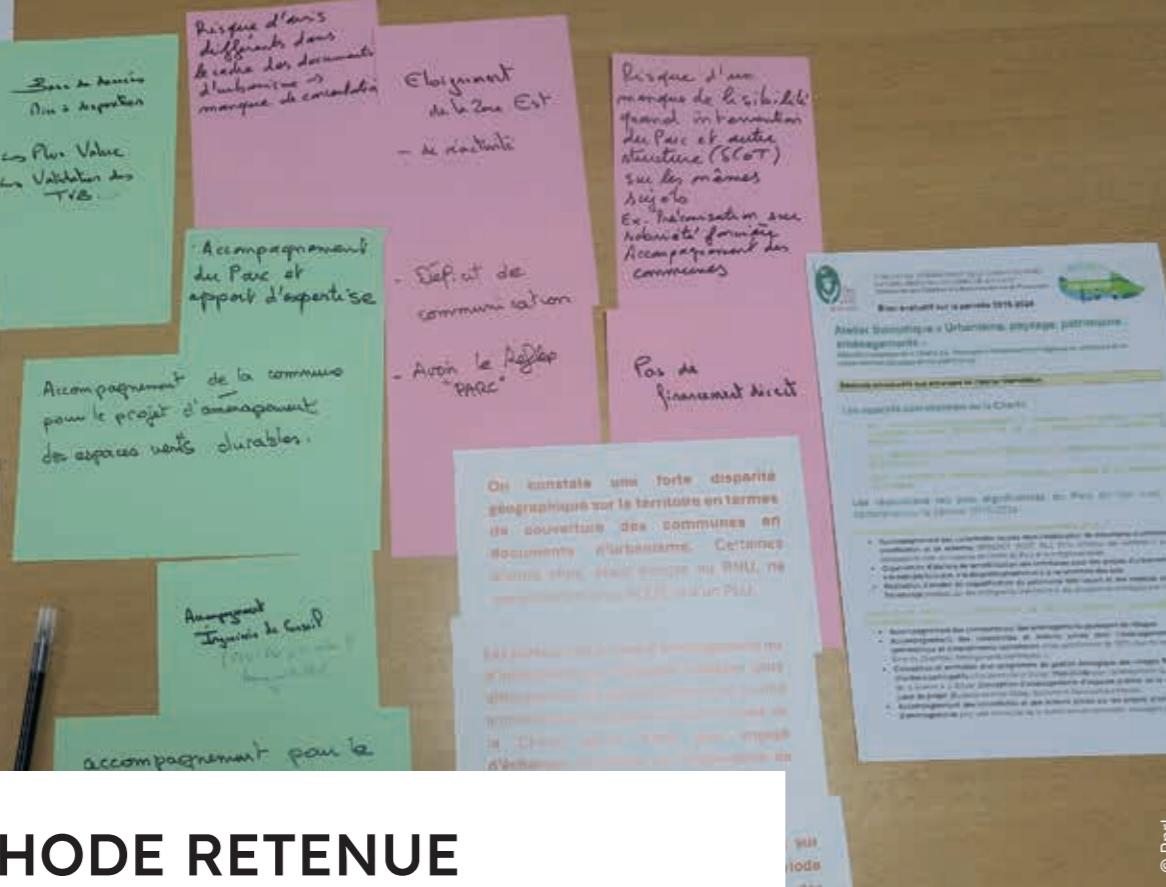


Le Parc a acquis une expertise technique et une reconnaissance dans la maîtrise de la politique extérieure accordée des acteurs publics et privés.

L'amélioration du programme de coopération transfrontalière « Pierre verte dans la Grande Région » a permis de faire émerger l'objectif d'attractivité et d'engager des ouvertures en pierre sèche : en tant que composantes paysagères du territoire.

Une diminution de la consommation foncière, par rapport à la période de la précédente Charte, est observée dans une grande majorité des communes identifiées comme « forte sensibilité frontière ».

Le Parc a expérimenté de nouvelles approches participatives pour accompagner la réhabilitation du patrimoine bâti vacant résidentiel.



LA MÉTHODE RETENUE POUR CONDUIRE L'ÉVALUATION

LES INSTANCES DE L'ÉVALUATION :

Le comité syndical du Syndicat mixte du Parc a été désigné comme l'organe décisionnel de suivi de l'évaluation intermédiaire de la Charte. Le comité syndical a été assisté dans cette mission par l'Exécutif du Parc qui assure le suivi en continu de l'avancement des travaux de la démarche d'évaluation à mi-parcours.

En outre, un comité de pilotage avec les services de l'Etat (DREAL) et de la Région Grand Est a été mis en place à partir de juin 2024. Ce comité de pilotage a suivi la méthode et l'état d'avancement de l'évaluation intermédiaire. Il a également la charge de suivre la définition du futur périmètre d'étude dans le cadre de la révision de la Charte.

LES MOYENS POUR CONDUIRE L'ÉVALUATION :

Le choix a été fait de réaliser l'évaluation intermédiaire avec des moyens internes au Parc, notamment avec la création d'un poste de chargé de mission évaluation/revision de la Charte et le concours de l'équipe du Parc, notamment de la Direction, des chargés de mission observatoire (Territoire

et Biodiversité) et de chargés de mission référents par thématiques : Milieux naturels, biodiversité, TVB / Forêt et filière bois / Eau, rivières, zones humides / Agriculture durable / Tourisme durable / Paysage et Aménagements / Urbanisme, architecture et patrimoine bâti / Economie de proximité et filières / Transition énergétique et mobilité / Education au territoire et culture.

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION :

Pour prendre en compte la structuration de la Charte et de son dispositif de suivi-évaluation, tout en facilitant la compréhension de la Charte et de l'action du Parc et des partenaires, **la réalisation de l'évaluation intermédiaire a été organisée sur la base des 10 objectifs stratégiques de Charte en les associant aux thématiques correspondantes suivantes :**

Vocation 1 : Un territoire qui préserve et valorise ses espaces, ses ressources naturelles et ses diversités

• Objectif stratégique 1.1 : Conforter et préserver les grandes zones emblématiques de notre territoire et la nature ordinaire / **Thématique 1 : Milieux naturels, biodiversité, Trame verte et bleue.**

• Objectif stratégique 1.2 :

Valoriser la forêt tout en respectant ses équilibres / **Thématique 2 : Forêt et filière bois.**

• Objectif stratégique 1.3 :

Partager et protéger l'eau / **Thématique 3 : Eau, rivières, zones humides.**

• Objectif stratégique 1.4 :

S'engager pour une agriculture respectueuse de l'environnement et du paysage / **Thématique 4 : agriculture durable.**

Vocation 2 : un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine

• Objectif stratégique 2.1 :

Valoriser les joyaux de la biodiversité et du paysage / **Thématique 5 : Tourisme et paysage.**

• Objectif stratégique 2.2 :

Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines / **Thématique 6 : Urbanisme, paysage, patrimoine bâti, aménagements.**

• Objectif stratégique 2.3 :

Constituer un territoire d'accueil intégré à celui de la Grande Région / **Thématique 7 : tourisme durable.**

Vocation 3 : Un territoire qui construit son avenir avec ses bassins de vie et ses populations

• Objectif stratégique 3.1 :

Faire émerger et soutenir les initiatives économiques de développement durable /

Thématique 8 : Economie de proximité et filières.

• Objectif stratégique 3.2 :

Accompagner l'évolution des modes de vie /

Thématique 9 : Transition énergétique et mobilité.

• Objectifs stratégiques 2.3 et 3.3 :

Constituer un territoire d'accueil intégré à celui de la Grande Région / S'investir pour son territoire et contribuer au lien social /

Thématique 10 : Education au territoire et culture.

L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE A ÉTÉ RÉALISÉE À PARTIR DES DÉMARCHE ET OUTILS SUIVANTS :

- Les bilans d'activité annuels et de la programmation triennale, qui recensent les actions réalisées par le Parc sur la période 2015-2024,

- Un recensement détaillé des actions du Parc (avec pour certaines d'entre elles leur localisation) et une appréciation du niveau de leur réalisation selon les objectifs et mesures de la Charte,

- L'analyse du référentiel évaluatif de la Charte qui permet d'évaluer la mise en œuvre de la Charte (indicateurs de réalisation) et de l'évolution du territoire (indicateurs de contexte),

- Une concertation avec les acteurs du territoire (élus, acteurs socio-économiques et associatifs) lors de 2 journées d'échanges l'une en zone Est, le 23 avril 2025 à Maizières-lès-Vic et l'autre en zone Ouest, le 24 avril 2025 à Thiaucourt. Ces rencontres organisées sous la forme d'ateliers thématiques ont rassemblé 130 acteurs locaux. Elles ont permis de partager et d'enrichir avec les partenaires signataires de la Charte (collectivités locales et Etat) et les principaux acteurs environnementaux ou socio-économiques, les éléments du bilan-évaluatif de la Charte préparé par l'équipe du Parc et de définir des recommandations et des priorités pour la fin de la Charte.

LE TERRITOIRE

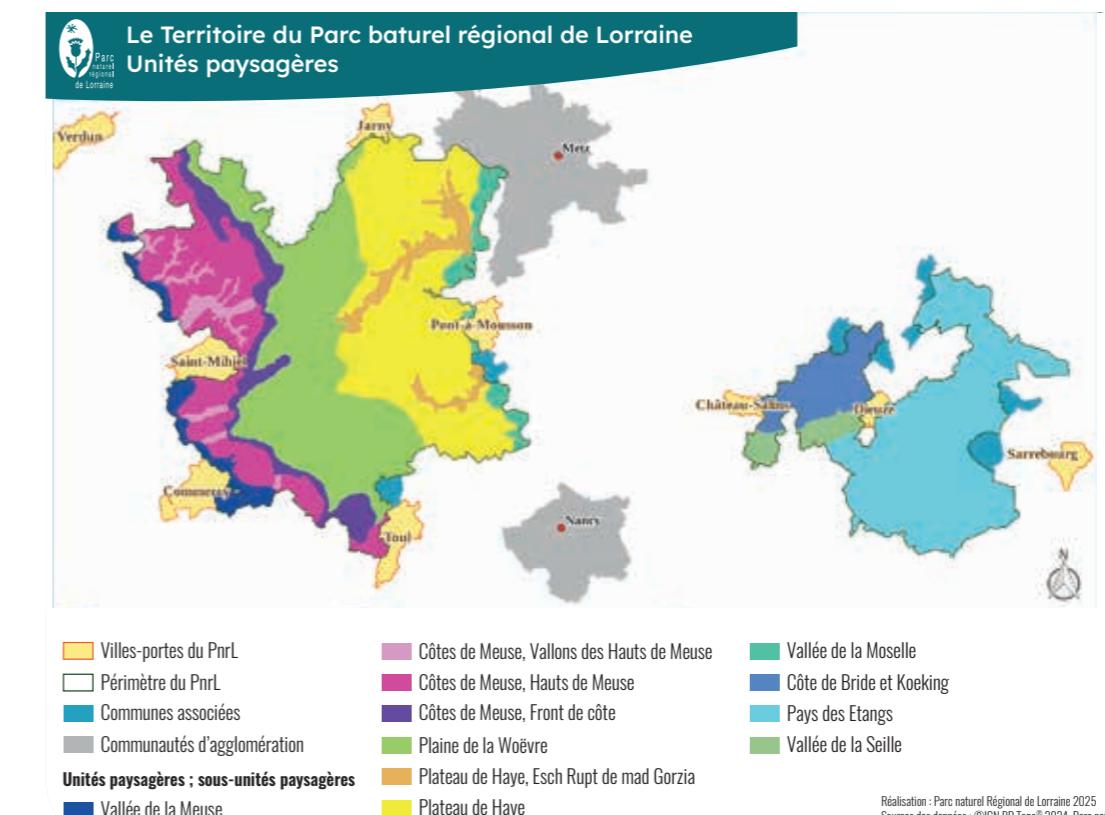


Le Parc naturel régional de Lorraine a été créé par décret ministériel du 17 mai 1974. Il s'étend sur **210 000 hectares**, et compte **183 communes pour 78 700 habitants et 9 Villes-portes**. Au cœur de la Région Grand Est, son territoire comprend **13 Communautés de communes ou d'agglomération et s'étend sur 3 départements** (Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle). Situé à proximité des agglomérations de Metz et Nancy, le Parc est au contact direct du sillon mosellan, axe majeur du développement régional, qui le scinde en deux zones distinctes :

- **La zone Est**, caractérisée par ses nombreux étangs et ses zones halophiles, est située entre les villes portes de Château-Salins et Sarrebourg. Depuis 2021, la zone Est bénéficie d'une reconnaissance par l'Unesco au titre de la réserve de biosphère de Moselle-Sud.
- **La zone Ouest**, limitée par les vallées de la Meuse et de la Moselle, par les villes de Metz et de Jarny au nord et de Toul au sud. Les Côtes de Meuse et de Moselle ainsi que les zones humides de la Woëvre sont véritablement l'emblème de la zone Ouest du Parc.



Les successions de côtes abruptes, de plateaux, de plaines humides riches en étangs et de larges vallées fluviales forment au total **8 unités et 4 sous-unités paysagères** sur le **territoire du Parc naturel régional de Lorraine**. Ces paysages, remarquables par leur qualité et la richesse de la biodiversité, sont représentatifs des grands paysages lorrains.



> QUELQUES AUTRES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE



16
SITES NATURA
2000
dont 12 sont gérés
par le Parc



150
ZNIEFF
(Zones Naturelles
d'Intérêt Ecologique,
Faunistique et
Floristique)



1
RÉSERVE
NATURELLE
RÉGIONALE
sur le site des Etangs
de Lachaussée



1
RÉSERVE DE
BIOSPHERE
(RBMS)



2
ZONES RAMSAR
(Etangs de Lachaussée
et de Lindre)



5
SITES CLASSÉS
ET INSCRITS



427
ÉTANGS
80 483 ha
DE FORêTS, SOIT 38 %
du territoire (OCS Data
GE 2021)



35 807 ha
DE PRAIRIES
SOIT 17 %
du territoire
(OCS Data
GE 2021)



108 528 ha
DE SURFACES
AGRICOLAS SOIT 51 %
du territoire
(RGA 2020)



4
SCOT
4
PAYS/PETR

LE FONCTIONNEMENT DU PARC



© D. Protin

Pôle administratif



© D. Protin

Pôle connaissance et préservation
des milieux naturels



© D. Protin



Pôle valorisation et sensibilisation

DES ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES MAJEURES DEPUIS LE DÉBUT DE LA CHARTE EN 2015 :

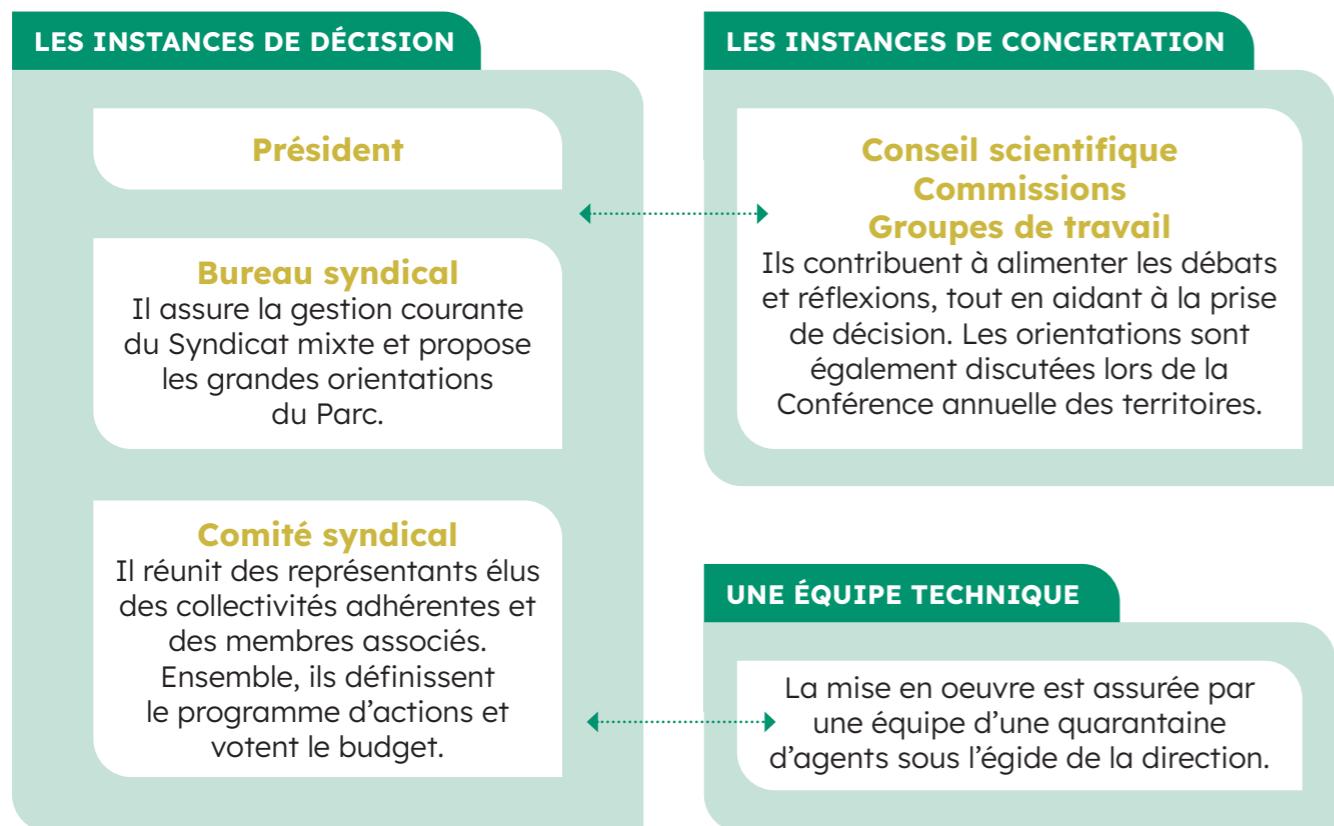
Depuis 2015, le paysage institutionnel a fortement évolué avec de nouveaux périmètres et une tendance à leur élargissement. C'est notamment le cas pour la Région Grand Est créée en 2016, pour les EPCI qui ont connu des fusions ou des extensions dans le cadre de la loi NOTRe ou pour les communes dont certaines d'entre elles ont fusionné.

En 2024, le comité syndical du Parc a validé la création du statut de « commune associée » afin de permettre à des communes limitrophes du Parc, bénéficiant d'intérêts patrimoniaux et parfois d'habitudes de coopération avec le Parc de partager les objectifs de la Charte et les moyens de sa mise en œuvre. En 2025, 9 communes bénéficient du statut de communes associées (Blénod-les-Pont-à-Mousson, Bouvron, Choloy-Menillot, Conthil, Guébling, Léning Marimont-lès-Bénestroff, Montdidier, Rhodes).

Le Parc naturel régional de Lorraine est géré par un Syndicat mixte dont la gouvernance est assurée par le comité syndical au sein duquel sont représentées les collectivités et institutions ayant approuvé la Charte : 183 Communes, 9 Villes-portes, 11 Communautés de communes, 2 Communautés d'agglomération, 3 Départements, la Région Grand Est et l'État.

En 2025, un nouveau comité scientifique a été installé en partenariat avec la réserve de biosphère Moselle-Sud.

LA GOUVERNANCE ET LE FONCTIONNEMENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE :



LES MOYENS FINANCIERS :

Le budget du Syndicat mixte du Parc a sensiblement augmenté entre 2014 et 2025 passant de 2 468 000 € en 2014 à **3 773 900 € en 2024**, soit une hausse de 72 %.

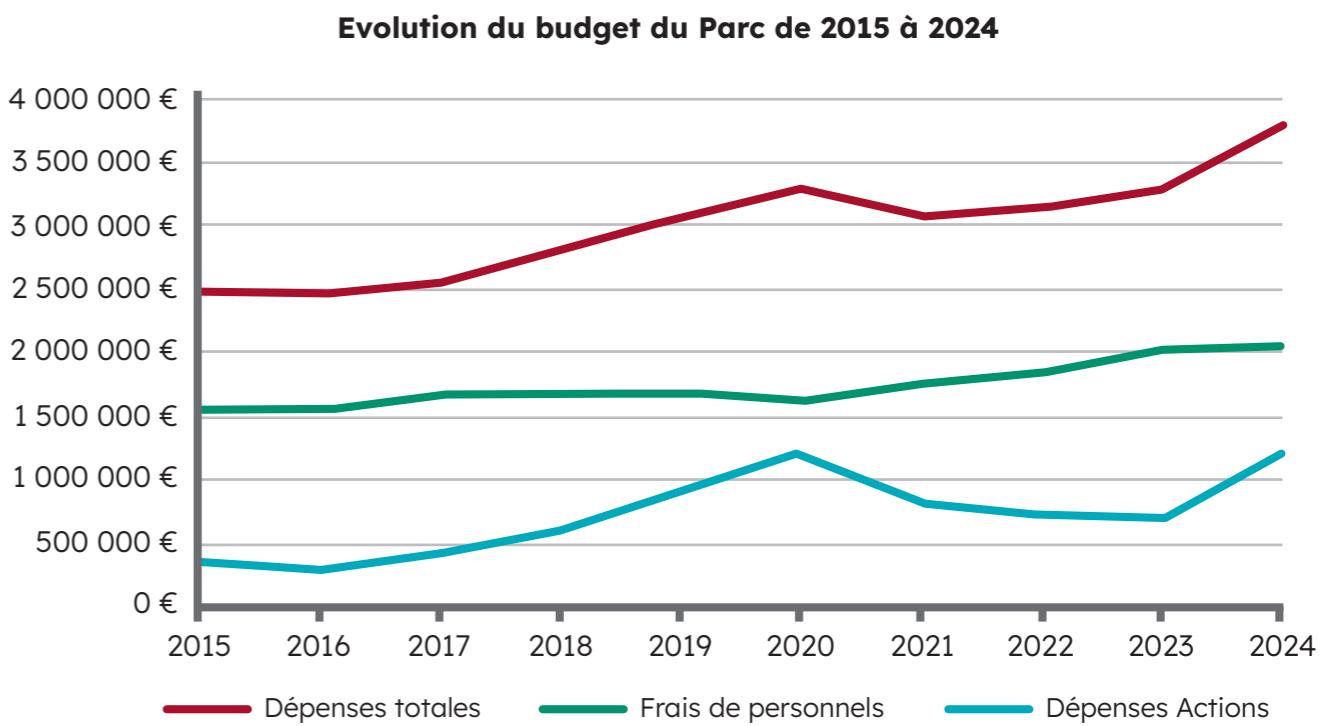
Sur l'ensemble de cette période, en moyenne, les dépenses liées aux frais de personnel représentent environ 2/3 des dépenses totales alors que les dépenses liées à la réalisation d'actions représentent 1/3 des dépenses totales.

La hausse du budget entre 2015 et 2024 est principalement liée à l'augmentation des actions réalisées par le Parc (+ 237 %), en particulier dans le cadre des programmes Interreg de coopération transfrontalière. En effet, dans le cadre de ces programmes le Syndicat mixte du Parc porte de nombreuses actions et assure en outre une maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de Communes ou de Communautés de communes sur des études ou des travaux d'aménagement.

Cette augmentation des dépenses n'est pas homogène au cours de ces 10 dernières années, un pic de dépense étant identifié en 2021, toujours lié aux programmes européens de coopération transfrontalière.

Les frais de personnel passent de 1 570 359 € à 2 025 525 €, soit une hausse de 29 % entre 2015 et 2024.

Cette hausse des dépenses de personnel est quasi-intégralement financée sur des programmes d'actions, les frais de personnels sur les programmes d'actions augmentant de 115 % entre 2015 et 2024, alors que **les frais de personnel sur le fonctionnement général n'augmentent que de 6 %**.



Les financements du Parc proviennent de 2 types de recettes :

- Les cotisations des adhérents** (Communes, EPCI, Départements, Ville-portes) qui n'ont pas évolué entre 2015 et 2024 ; **les principales recettes issues des cotisations proviennent des Communes** (126 000 € en 2024, y compris les Communes associées), puis des Départements (60 000 € par an), des intercommunalités (34 000 €) et des Villes-portes (9 000 €). En 2004, l'ensemble des cotisations des adhérents représentait 6 % des recettes totales du Parc.

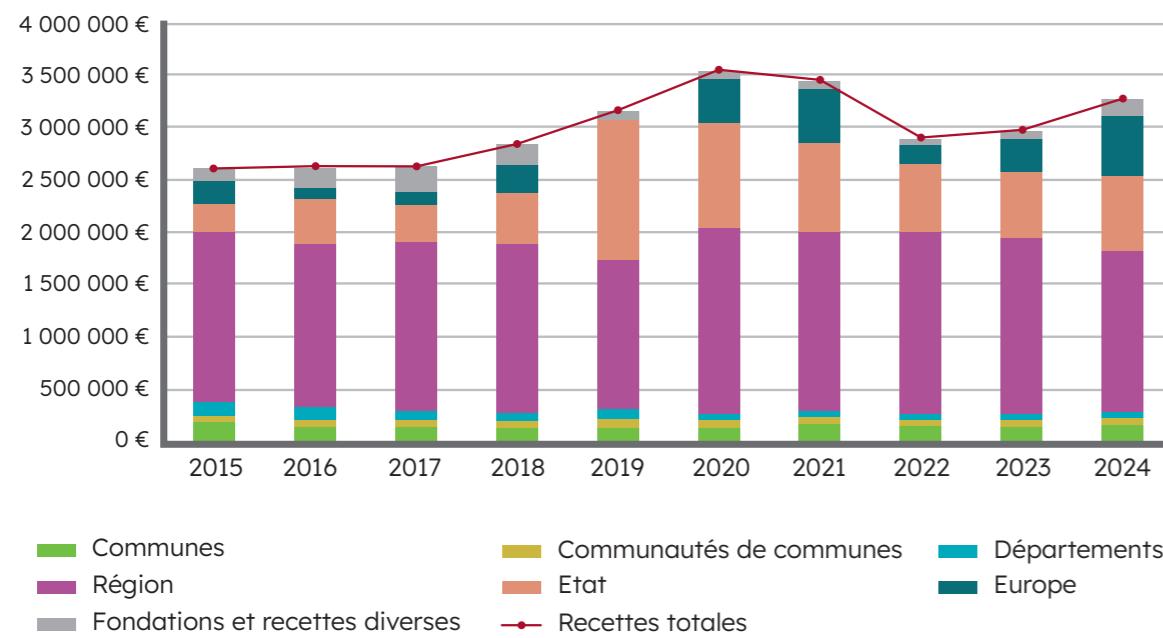
- Les dotations** (État et Région) et autres financements liés aux programmes d'actions représentent 83 % des recettes du Parc en 2024.

Sur l'ensemble de la période de 10 ans, **le principal financeur est la Région Grand Est (55 % des recettes totales)**, suivie par l'État (22,5%) et l'Union européenne (9%).

Des fluctuations sont néanmoins observées au cours de la période, notamment en **2019, 2020 et 2021** avec une **augmentation sensible des recettes de l'État** (issues du programme TEPCV-Territoire à énergie Positive) **et de l'Europe** (issues des programmes INTERREG, LEADER, FEDER, ou LIFE).

De manière tendancielle, entre 2015 et 2024, la part des financements de l'État et de l'Europe augmente sensiblement (+ 150 %) alors que les financements de la Région stagnent, et diminuent même à partir de 2023. Au cours des dernières années, ce sont les financements européens qui augmentent le plus.

Financement du Parc de 2015 à 2024



LES MOYENS HUMAINS :

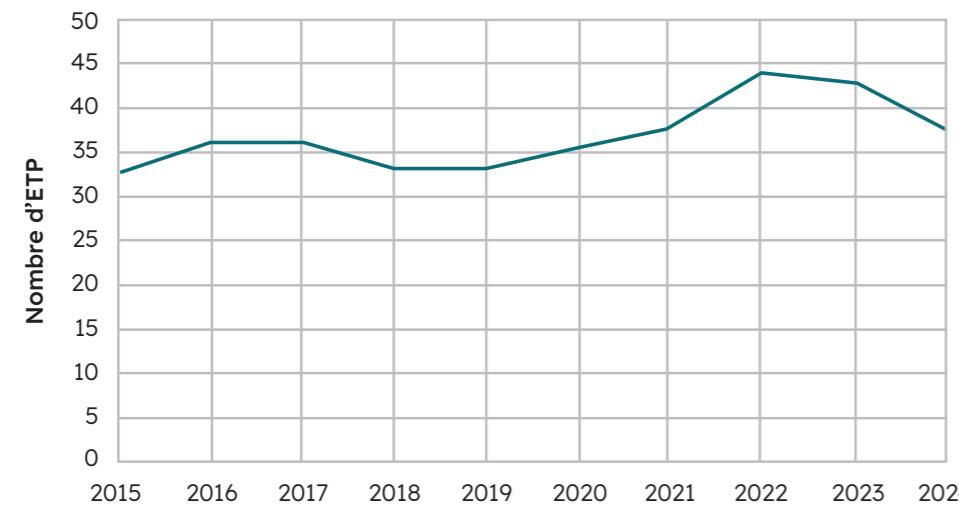
En 2025, l'équipe du Parc est composée de 39 agents, représentant au total 37,8 équivalents temps plein (ETP).

Entre 2015 et 2024, le nombre d'ETP a augmenté (+3,8 ETP), passant de 33 ETP en 2015 à 37,8 en 2024.

Les années 2020 à 2023 sont marquées par une hausse plus significative des effectifs, avec 44,1 ETP en 2022 et 42,9 ETP en 2023. L'augmentation des effectifs a été financée grâce à des programmes d'actions en particulier ceux liés à des financements européens INTERREG*, FEDER* et LIFE*.

Depuis 2023, une diminution des effectifs est amorcée (37,8 ETP en 2024 et 2025).

Evolution des effectifs salariés du Parc de 2015 et 2024
en équivalent temps plein (ETP)



* Glossaire pages 83-84

L'ÉVALUATION DE LA CHARTE



L'évaluation intermédiaire est structurée autour des 10 objectifs stratégiques de la Charte du Parc (et des thématiques associées) :
Pour chaque objectif stratégique (et thématique associée) sont présentés :

- Les objectifs opérationnels de la Charte ;
- Les réalisations les plus significatives du Parc, en lien avec les partenaires, sur la période 2015-2024 ;
- Les partenaires impliqués ;
- Les principaux chiffres clés liés aux réalisations ou à l'évolution du territoire ;
- Les points forts et les difficultés rencontrées ;
- Les priorités (objectifs et pistes d'actions) envisagées pour la période 2025-2030.



MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ, TRAME VERTE ET BLEUE

Objectif stratégique de la Charte 1.1 :

Conforter et préserver les grandes zones emblématiques de notre territoire et la nature ordinaire.

> Les objectifs opérationnels de la Charte

- 1.1.1** : Préserver, gérer et améliorer la TVB à toutes les échelles territoriales
- 1.1.2** : Préserver et gérer ensemble le patrimoine naturel
- 1.1.3** : Connaitre, suivre et sensibiliser au patrimoine naturel
- 1.1.4** : Organiser la circulation des véhicules à moteur sur le territoire

> Les réalisations les plus significatives du Parc en lien avec les partenaires sur la période 2015-2024

PRÉServation, GESTION ET RECONQUÊTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Élaboration et diffusion de guides d'intégration de la TVB* dans les documents d'urbanisme sur les communautés de communes comprenant une mise en contexte de la Trame Verte et Bleue du Parc, une description des particularités et enjeux de la TVB de chaque communauté de communes et un atlas cartographique.
- Programme de plantation des haies en chantiers participatifs avec les habitants, les agriculteurs, les Amis du Parc et l'équipe

* Glossaire pages 83-84

technique mais aussi par des entreprises pour une dizaine de kilomètres de haies plantées par an.

- Programme de reconquête des mares prairiales par le creusement de nouvelles mares et la restauration de mares existantes.
- Contribution à la mise en place du batrachoduc de Boucq sur la RD 904 en Forêt de la Reine.
- Sensibilisation des propriétaires et mise en contact avec le CENL* pour la maîtrise foncière et la protection d'étangs, pelouses sèches, prairies.



PRÉSÉRATION ET GESTION DU PATRIMOINE NATUREL

- Animation de 11 sites Natura 2000 et mise en place de Contrats Natura 2000 (forêts, prairies, étangs, chiroptères) sur tous les sites.
- Maintien des prairies naturelles via la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et climatiques sur les sites Natura 2000 et sur les prairies remarquables du Parc.

CONNAISSANCE ET SENSIBILISATION

- Amélioration de la connaissance d'espèces (Gobemouche à collier, chiroptères, Butor étoilé,...) dans le cadre de Natura 2000 et sous forme d'études et de suivis participatifs (suivis participatifs Butor étoilé, Amphibiens, Lucane cerf-volant, Râle des genêts, Chouette chevêche, Hirondelles...).
- « Pas de printemps sans hirondelles » action avec la participation des habitants et communes pour suivre l'évolution des populations d'hirondelles et martinets et mettre en œuvre des actions.
- Base de données de l'Observatoire Mutualisé de la Biodiversité et de la Nature (BOMBINA) : transmission de jeux de données thématiques et localisées, enregistrées par le Parc.



> Les partenaires

(liste non exhaustive)

- Etat* (DREAL Grand Est)
- Région Grand Est*,
- Communes*
- Communautés de communes*
- Départements*
- Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Union Européenne (FEDER)
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
- CPEPESC
- GEML
- Torcol
- Hirrus
- LOANA
- OFB
- DDT
- DRAAF
- Maison Familiale et Rurale de Damvillers
- Lycée Agricole de Roville-aux-Chênes
- Lycée de Pixécourt
- ELP Courcelles-Chaussy
- Agriculteurs

(*) partenaires signataires de la Charte



> LES CHIFFRES CLÉS

DU TERRITOIRE SUR
LA PÉRIODE 2015-2024



**75 km
DE HAIES**
plantées



65 MARES
restaurées et
79 creusées



3 715 ha
CONTRACTUALISÉS
200
AGRICULTEURS
bénéficiaires pour
5,4 M€
DE CONTRATS MAEC



130 COMMUNES
ayant réalisé un
**SUIVI DES
HIRONDELLES**
en Lorraine



**14 NOUVEAUX
SITES**
acquis par
le CENL pour
328 ha
sur le territoire Parc



**320 103
DONNÉES
D'OBSERVATIONS
FAUNE-FLORE**

**& 4 331
DONNÉES
D'OBSERVATIONS
HABITATS**

collectées dans le cadre
de l'Observatoire de
la biodiversité BOMBINA



> Les points forts / difficultés rencontrées

POINTS FORTS :

- **L'ingénierie et l'expertise du Parc sont reconnues par les partenaires** tant pour conduire des actions concrètes (haies, mares, batrachoduc, TVB, ...) que pour des actions de sensibilisation des habitants.
- **Le Parc a mis en œuvre des programmes de plantation de haies et de restauration de mares pour la reconquête de ses Trames Verte et Bleue** (trame forestière et milieux aquatiques humides). Ces actions ont un effet « boule de neige » auprès des acteurs du territoire qui s'en saisissent à leur tour.
- **Les guides TVB (Trame Verte et Bleue), réalisés sur six intercommunalités**, permettent de partager les connaissances sur les enjeux de la TVB et d'aider à la prise de décision
- **Le nouveau schéma régional de cohérence écologique, associé à la réalisation de trois AMI TVB sur le territoire** (Mad et Moselle, Côtes de Meuse et Sarrebourg Moselle Sud), contribue à l'amélioration de la Trame Verte et Bleue.
- **L'animation par le Parc de sites Natura 2000 est reconnue par les acteurs locaux.** Ces sites bénéficient d'outils contractuels qui permettent la mise en œuvre de MAEC pour accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs.
- **Les actions et formations proposées aux élus, gestionnaires de sites et habitants pour l'intégration de la biodiversité se sont déployées dans de nombreux domaines** (chantiers participatifs, conférences, animations scolaires, programmes sur les haies, les mares, les pierres sèches, ...) et dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000.
- **Les suivis participatifs d'espèces se sont bien développés**, notamment pour le Butor étoilé, les Amphibiens, le Râle des genêts et les Hirondelles.
- **Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL)**, grâce à sa politique d'acquisition de sites naturels, contribue activement à la dynamique de protection des espaces naturels remarquables.
- **Les actions du Parc en faveur des prairies, les politiques régionales, telles que le programme LIFE Biodiv'Est (Région Grand Est/PNR) ou les dispositifs de l'Agence de l'Eau, favorisent des actions innovantes pour la préservation des prairies naturelles.**



22



DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :

- **Les enjeux de restauration de la Trame Verte et Bleue (TVB) du Parc, concernant les continuités écologiques des cours d'eau, des zones humides et des pelouses calcaires, ne sont pas suffisamment définis dans le cadre d'une stratégie partagée avec les acteurs locaux.**
- **L'intégration de la TVB du Parc dans les documents d'urbanisme n'est pas homogène sur le territoire.**
- **Le manque de suivi dans le temps de certaines opérations**, telles que les plantations de haies (entretien) ou l'actualisation des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en limite l'efficacité.
- **Une évaluation approfondie des programmes de plantations de haies serait nécessaire** pour en évaluer les impacts sur l'évolution du territoire.
- **L'étude d'inventaire des zones humides réalisée par le Parc ne couvre que la zone Ouest.**
- Malgré les actions engagées en faveur des prairies, **le déclin de la qualité des prairies et de leur surface se poursuit**, nécessitant de revoir à la hausse les ambitions.
- Même si les surfaces **d'espaces naturels réglementairement protégés** (protections fortes) ont augmenté, ces espaces **couvrent toujours une très faible part du territoire**.
- **Les moyens financiers permettant d'assurer la mise en œuvre de mesures de protection forte restent insuffisants.**
- **L'extension du périmètre RAMSAR***, envisagée au cours de la première partie de la Charte, n'a pas été réalisée.
- **Concernant le suivi des espèces (sauf pour les prairies et le Butor étoilé), il manque des analyses inscrites dans la durée et des protocoles standardisés**, notamment pour évaluer les impacts du changement climatique.
- **Les atlas de la Biodiversité communale (ABC*) nécessitent d'être réactualisés.**
- **Les connaissances acquises par le Parc ne sont pas assez partagées avec les acteurs locaux** et les habitants, ainsi qu'à l'extérieur du territoire, à l'instar des ABC.
- **Un manque d'articulation des politiques publiques est constaté, générant des contradictions entre les enjeux définis et les réalisations.** Cela concerne en particulier les enjeux de la préservation de la biodiversité et le développement des EnR*.

* Glossaire pages 83-84

23



> Les priorités pour la fin de Charte

PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Élaborer une stratégie partagée avec les acteurs locaux sur les enjeux des zones humides, des cours d'eau et des pelouses calcaires en partenariat avec les acteurs locaux concernés.
- Renforcer l'animation et l'information auprès des acteurs du territoire.
- Finaliser les guides TVB pour les intercommunalités encore non couvertes.
- Mettre en œuvre des mesures de protections sur les réservoirs de biodiversité en concertation avec les acteurs locaux.
- Inventorier et cartographier les zones humides forestières.
- Engager une réflexion sur les trames brunes, blanches et noires.

SENSIBILISER AUX ENJEUX DE LA PRÉServation DE LA BIODIVERSITÉ

- Réaffirmer régulièrement les enjeux du territoire et faire connaître le Parc (mieux faire connaître le rôle du Parc et l'appui qu'il peut apporter aux acteurs locaux).
- Communiquer auprès des acteurs locaux sur les atlas de la biodiversité communale (ABC).

- Réactualiser les ABC sur les communes du Parc.
- Mieux associer les habitants à l'actualisation des ABC en particulier avec les structures locales dans le cadre d'événements.
- Mieux communiquer sur les sites Natura 2000 d'une part avec de la signalétique et d'autre part sur la signification de ce label pour en faire comprendre les enjeux et les différences avec les autres labels environnementaux.
- Synchroniser voire coordonner les actions entre les partenaires.

PRÉSERVER ET GÉRER LE PATRIMOINE NATUREL

- Décliner la Stratégie nationale des aires protégées pour augmenter les surfaces d'espaces naturels réglementairement protégés en partenariat avec les acteurs locaux (dont les usagers), en les priorisant et en les déclinant par intercommunalités.
- Engager un partenariat avec la Région GE et les Départements pour atteindre 10% d'espaces protégés.
- Poursuivre l'animation des sites Natura 2000, actualiser et mettre en œuvre le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, « Vallons de Gorze et grotte de Robert Fey », géré par le Parc.
- Rappeler l'importance de la préservation des prairies et de leurs qualités.



FORêt ET FILIÈRES BOIS

Objectif stratégique de la Charte 1.2 :
Valoriser la forêt tout en respectant ses équilibres.

> Les objectifs opérationnels de la Charte

- 1.2.1 : Exploiter durablement la forêt
- 1.2.2 : S'approprier et partager les enjeux



> Les réalisations les plus significatives du Parc en lien avec les partenaires sur la période 2015-2024

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS UNE GESTION DURABLE DE LA FORÊT

- **Accompagnement des communes** pour une gestion durable des forêts **avec des diagnostics portés à leur connaissance pour la prise en compte de la biodiversité dans les plans d'aménagement.**
- **Réalisation et analyse d'un questionnaire sur la forêt et le bois à l'attention des communes.**

REFORCEMENT ET ÉMERGENCE DE FILIÈRES LOCALES

- **Engagement du Parc dans le déploiement de filières de valorisation** des forêts et des bois locaux (dispositif **Sylv'ACCTES***, projet

de recherche DOMINOS en bioéconomie forestière avec AgroParisTech, enquête auprès des scieries ...).

- **Co-organisation d'une journée de formation sur la forêt et le changement climatique** (OFB, ONF, CRPF).
- **Réalisation d'entretiens auprès de 10 scieries** du territoire et rédaction d'une analyse.

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET SENSIBILISATION

- **Création et animation d'un marteloscope** avec l'ONF* en forêt de Puvenelle afin de sensibiliser les gestionnaires et propriétaires aux conséquences de l'acte de martelage sur la biodiversité et l'économie forestière.
- **Organisation d'un concours, le Sylvotrophée**, destiné à reconnaître et à valoriser une gestion équilibrée entre préservation de la biodiversité et intérêts économiques.
- **Réalisation d'inventaires et de suivis sur des espèces en milieu forestier**, sur les champignons, les insectes saproxylophages, les araignées...



> Les partenaires (Liste non exhaustive)

- État* - Région Grand Est*
- Communes*
- Communautés de communes*
- Départements*
- ONF
- CRPF
- AgroParisTech
- Des Hommes et Des Arbres
- ECOFOR
- PEFC

(*) partenaires signataires de la Charte



95

COMMUNES
bénéficiaires de **diagnostics écologiques** avec restitutions réalisées par le Parc dans le cadre des plans d'aménagement forestiers



103

COMMUNES
ayant répondu à **l'enquête du Parc** sur la forêt et le bois



658 ha

de surfaces forestières en **vieux bois**

411 ha
en libre évolution

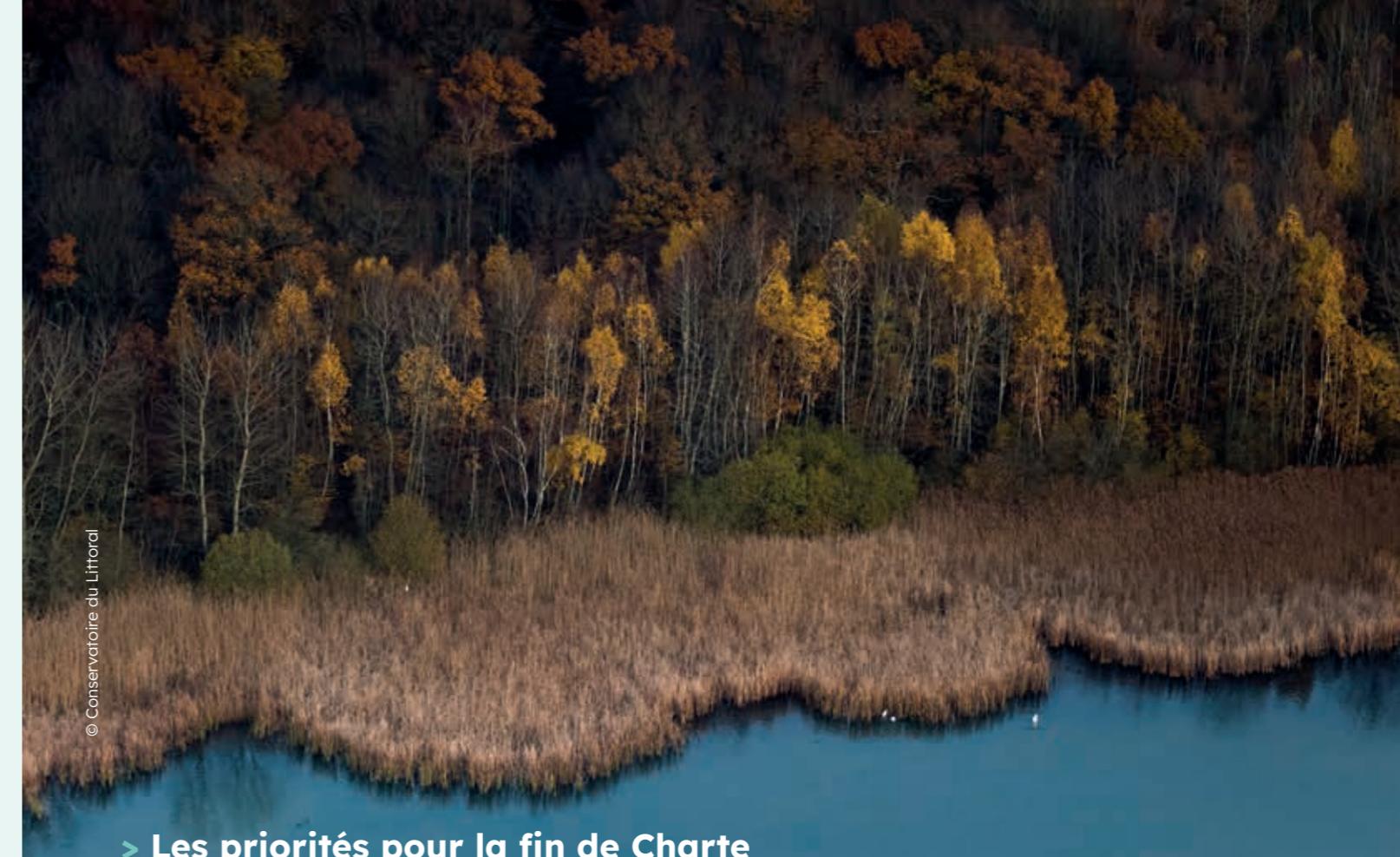
> Les points forts / difficultés rencontrées

POINTS FORTS :

- Le Parc a accompagné 2/3 des communes forestières dans l'élaboration de leurs plans d'aménagement communaux pour une prise en compte de la biodiversité.
- La création de marteloscopes et l'organisation de sylvotrophées ont contribué à former et sensibiliser les gestionnaires forestiers, les élus et le grand public à la gestion forestière durable.
- L'importance de l'enjeu forestier pour les communes avec une gestion multifonctionnelle des forêts en partenariat avec le Parc, l'ONF et tous les acteurs concernés a été réaffirmée dans l'enquête réalisée en 2023 auprès des Communes forestières.
- L'engagement de partenariats étroits avec les acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation (AgroParisTech, INRAE, ENSAIA, ONF, ...) est un atout pour le déploiement de filières de valorisation des forêts et des bois locaux.
- La participation du Parc à des instances régionales, en particulier au CA de PEFC Grand Est (représentation des 6 PNR du GE) est une opportunité à valoriser pour renforcer l'accompagnement des communes dans la certification et la gestion durable des forêts.
- La diversité des forêts du territoire du Parc est favorable à une plus grande biodiversité des milieux, offre une multiplicité de ressources de valorisation économique et permet une meilleure résilience face au changement climatique.
- Les surfaces de forêt en libre évolution et en îlots de vieillissement ont presque doublé en 10 ans, pour atteindre 658 ha en 2023. L'animation des sites Natura 2000 forestiers contribue à ce résultat. Ces valeurs demeurent néanmoins faibles au regard de la surface totale de la forêt publique (1,2 %).

POINTS FAIBLES :

- La communication du Parc est insuffisante sur les actions conduites, notamment sur les diagnostics écologiques réalisés sur les forêts communales.
- L'amélioration des connaissances et de la formation des acteurs locaux sur les prévisions d'évolution de la forêt liée au changement climatique doit encore être renforcée afin de définir les mesures d'adaptation les plus appropriées conciliant les enjeux environnementaux et économiques.
- Le Parc n'est pas suffisamment impliqué dans les démarches initiées localement sur les solutions d'adaptation des forêts au changement climatique, notamment sur la question des essences forestières.
- Si l'enjeu de la multifonctionnalité de la forêt est partagé par un grand nombre d'acteurs, la diversité de ces acteurs et la divergence des priorités rendent complexe l'élaboration d'une stratégie commune.
- Les moyens d'animation à l'échelle du territoire pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie partagée de gestion durable de la forêt ne sont pas suffisants au regard de la complexité du sujet et de l'importance des enjeux.
- Les pratiques vertueuses conciliantes enjeux environnementaux et économiques doivent être davantage encouragées par le développement d'expérimentations.
- La part de la surface forestière couverte par une certification de gestion durable (PEFC) n'a pas encore évolué de manière suffisamment significative.
- La protection des forêts à haute valeur biologique et en libre évolution selon les différentes typologies forestières (zones témoins) doit être renforcée, de même que le recueil de connaissances et le partage des données.



> Les priorités pour la fin de Charte

ÉLABORER UNE STRATÉGIE FORESTIÈRE SUR LE TERRITOIRE DU PARC AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX

- S'appuyer sur le projet de recherche en bioéconomie forestière DOMINOS pour construire cette stratégie.
- Consolider les liens entre le Parc et les acteurs forestiers (CRPF, ONF, communes forestières).
- Identifier les nouvelles filières à développer.

POURSUIVRE LES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LES ÉVOLUTIONS DE LA FORÊT LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'ADAPTATION DE LA GESTION SYLVICOLE À CES NOUVEAUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

- Promouvoir les outils innovants pour une gestion forestière durable et résiliente

face aux défis environnementaux (démarche Sylv'ACCTES notamment).

- Valoriser les outils de prospective forestière (outils cartographiques, ...).
- Mettre en œuvre un observatoire photographique de l'évolution des forêts.

AUGMENTER LES SURFACES FORESTIÈRES EN LIBRE ÉVOLUTION OU EN « VIEUX BOIS »

- Accompagner la mise en place de marteloscopes, notamment sur les communes meusiennes et mosellanes
- Répondre aux appels à projets de la Région ou du WWF pour proposer le financement d'îlots de vieux bois.



© F. André

EAU, RIVIÈRES, ZONES HUMIDES

Objectif stratégique de la Charte 1.3 :

Partager et protéger l'eau

> Les objectifs opérationnels de la Charte

- 1.3.1 : Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau, étangs et zones humides
- 1.3.2 : Prévenir les pollutions et améliorer la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines
- 1.3.3 : Partager l'eau pour permettre ses différents usages

> Les réalisations les plus significatives du Parc en lien avec les partenaires sur la période 2015-2024

SOUTIEN À LA PRÉServation DES ZONES HUMIDES ET DES ÉTANGS

- Accompagnement des communes et intercommunalités pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion d'étangs, cours d'eau, milieux humides et pour leur valorisation auprès du grand public.
- Réalisation d'un inventaire des zones humides effectives de la Zone Ouest du Parc : cartographie de prélocalisations des zones humides complétée d'un inventaire de terrain et sensibilisation des élus et autres acteurs à la nécessité de leur prise en compte et de leur préservation dans leurs champs de compétence (urbanisme, projet d'aménagement, agriculture...).

PROTECTION ET VALORISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Portage de la promotion puis de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau sur le Rupt de Mad, l'Esch et le Trey ; contribution à la mise en œuvre du SAGE du Bassin Ferrifère.

• Animation de la démarche partenariale « Mad'in l'eau reine » sur le bassin versant du Rupt de Mad, traduite dans un Contrat Territorial Eau et Climat pour la reconquête du bon état du Rupt de Mad et la préservation des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable de la région messine et mise en œuvre par une déclinaison d'actions concrètes (maintien des prairies, filières de valorisation du bœuf à l'herbe, renaturation de cours d'eau, haies et mares, etc).

• Portage de l'étude quantitative de la ressource en eau des bassins versants du Rupt de Mad, de l'Esch et du Trey et réflexion sur les usages de l'eau actuels et à venir dans le cadre du changement climatique.



© F. Schwabab



© G. Collinmairé

SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

- Mise à disposition d'outils d'animation et de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques comme l'exposition « Des zones humides à préserver ! ».

- Coordination du programme transfrontalier « Itinérance aquatique » pour la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la valorisation touristique et culturelle des zones humides de la Grande Région (création d'œuvres d'art pérennes, d'un spectacle jeune public, d'un sentier d'interprétation touristique, d'outils pédagogiques, d'un concours photos transfrontalier, de fêtes de l'eau...).



> Les partenaires

(Liste non exhaustive)

- Agence de l'eau Rhin-Meuse
- Etat* (DREAL Grand Est, DDT)
- Région Grand Est*
- Communes*
- Communautés de communes*
- Union Européenne
- Chambres d'agriculture
- Fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- CEN Lorraine
- OFB
- SERM
- Mosellane des eaux
- SYMSeille
- CEREMA

(* partenaires signataires de la Charte



> LES CHIFFRES CLÉS

DU TERRITOIRE SUR LA PÉRIODE 2015-2024



204
ACTIONS DE CONCERTATION ET DE SENSIBILISATION

menées auprès des élus et des acteurs de la gestion des milieux humides et aquatiques



65 %
DES RIVIÈRES EN ÉTAT ÉCOLOGIQUE BON ET MOYEN
31 % en bon état, 34 % en état moyen)



122 km
DE COURS D'EAU RESTAURÉS PAR LES EPCI
(communautés de communes et syndicats)



30
SITES D'INSTALLATION DE L'EXPOSITION

« Des zones humides à préserver ! » pour **18 066** visiteurs



48,6 %
DES COMMUNES DU TERRITOIRE EN DÉMARCHE SAGE



34
OPÉRATIONS PONCTUELLES D'EFFACEMENT DE SEUILS,

buses, ouvrages et aménagement de passes à poissons réalisées par les collectivités



101
COMMUNES engagées ou touchées par un programme spécifique de réduction ou d'abandon des produits phytosanitaires



> Les points forts / difficultés rencontrées

POINTS FORTS :

- L'expertise technique du Parc dans le domaine de la gestion des milieux naturels aquatiques et humides est utilisée et reconnue par les acteurs locaux.
- La restauration de mares réalisée à l'initiative du Parc contribue activement à la préservation des milieux aquatiques.
- L'inventaire des zones humides réalisé sur la partie Ouest du Parc constitue un nouvel outil à disposition du territoire, notamment pour mieux accompagner les stratégies de planification territoriale (PLUi, SCoT, etc.).
- L'étude quantitative sur la ressource en eau du SAGE* Rupt de Mad Esch Trey permet d'engager un travail d'anticipation sur les usages de la ressource en eau dans le cadre du changement climatique.
- La prise en main des compétences GEMAPI* et assainissement par les collectivités du territoire a permis la mise en œuvre de travaux de restauration de cours d'eau et d'opérations ponctuelles, visant à améliorer leur continuité écologique, ainsi que l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées domestiques.
- Le Parc assure le portage du SAGE Rupt de Mad, Esch et Trey, en partenariat avec les communautés de communes et les autres acteurs ; ce rôle apporte une cohérence dans l'animation territoriale et une plus-value grâce aux compétences transversales de l'équipe du Parc et à sa vision supra-territoriale.
- L'engagement des acteurs du territoire dans des approches intégrées des politiques de l'eau, en particulier sur les bassins versants du Rupt de Mad, de l'Esch et du Trey permet de construire des stratégies globales et concertées de préservation de la ressource en eau.
- La dimension multipartenariale (9 partenaires mobilisés) du Contrat Territorial Eau et Climat « Mad'in l'eau Reine » sur le Rupt de Mad renforce la cohérence et l'efficacité des actions.
- Une amélioration des proportions de rivières et de plans d'eau en bon état écologique est à souligner entre 2015 et 2022 d'après le SDAGE mais à relativiser au vu de suivis plus locaux.
- Le Parc a mené de nombreuses actions de sensibilisation des acteurs locaux, en particulier des collectivités, mais également du grand public, y compris des scolaires sur les enjeux de la préservation de l'eau et des milieux naturels aquatiques et humides. L'exposition « Zones humides » du Parc constitue un excellent support pédagogique pour mener ces actions.
- La valorisation touristique autour de l'eau (sentier « Au fil de l'Oh », Festival au fil de l'eau, Fresque sur l'écluse de Réchicourt-le-Château, ...) contribue à la sensibilisation sur les enjeux liés à la préservation de cette ressource.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :

- Les actions de restauration des cours d'eau sur les têtes de bassin (fossés et effacement d'étangs) doivent être amplifiées. Sur certains secteurs, le manque de maîtrise d'ouvrage volontariste et le financement constituent un frein à la mise en œuvre d'actions de restauration ambitieuses.
- L'inventaire des zones humides pourrait être amélioré en intégrant la prise en compte du couvert forestier.



• L'absence d'inventaire détaillé des zones humides sur la zone Est ne favorise pas les actions de préservation, notamment en relation avec le développement de l'urbanisation ou des infrastructures d'EnR.

• L'accompagnement de la gestion des étangs avec des plans de gestion sur le long terme des zones humides est à renforcer.

• Globalement, les enjeux de préservation des milieux humides ne sont pas encore suffisamment compris et partagés en particulier dans le contexte du changement climatique.

• Les fuites dans les canaux provoquent un abaissement du niveau d'eau des étangs réservoirs pour maintenir les activités de plaisance fluviale.

• Des disparités existent sur le territoire, tant dans la mise en œuvre des actions que dans les moyens consacrés. Par exemple, les bassins versants de la Seille, de la Meuse ou de la Sarre ne bénéficient pas de démarches intégrées des politiques de l'eau (notamment SAGE ou la démarche Mad'in l'Eau Reine).

• Les enjeux de gestion de la ressource en eau en lien avec l'agriculture ne sont pas suffisamment abordés.

• Les pratiques agroécologiques ne progressent pas suffisamment pour engendrer des effets significatifs d'amélioration de la qualité de l'eau et de rétention de l'eau dans les bassins versants.

• Le développement de certaines formes de méthanisation entre en contradiction avec les finalités de préservation de la qualité de l'eau.

• Dans le cadre des programmes en faveur d'une agriculture durable (MAEC, PSE, etc.), les enjeux de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau peuvent être parfois divergents. Il faut veiller à ce qu'ils ne s'opposent pas !

• Concernant les eaux souterraines, le nombre global de captages dégradés ne diminue pas : la qualité de l'eau de certains captages s'améliore, tandis qu'elle se dégrade pour d'autres.

• Des pollutions aux nitrates, mais également dues au passé de l'industrie chimique ainsi qu'au développement des cyanobactéries impactent la qualité de l'eau.

• Un manque de communication avec le Parc sur le sujet des pollutions des eaux est identifié sur certains secteurs.

> Les priorités pour la fin de Charte

SOUTIEN À LA PRÉServation DES ZONES HUMIDES ET DES ÉTANGS

- Poursuivre et amplifier la restauration fonctionnelle des cours d'eau, des milieux humides et des zones humides, de manière intégrative, en associant largement les différents acteurs, en particulier pour les actions de restauration des cours d'eau et des continuités écologiques des têtes de bassin.
- Poursuivre l'inventaire des zones humides sur la zone Est du Parc, partager les résultats de l'inventaire (zone Ouest et zone Est) et élaborer en collaboration avec les différents partenaires un programme d'actions en faveur des zones humides.

PROTECTION ET VALORISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Poursuivre l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rupt de Mad, Esch, Trey jusqu'à son approbation puis accompagner sa mise en œuvre.
- Promouvoir le développement d'approches intégrées des politiques de l'eau sur les

bassins versants qui ne bénéficient pas encore de ces stratégies globales en particulier sur le **bassin versant de la Seille**, en mettant en place un « **Parlement de l'eau** » réunissant l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau (milieux naturels, eau potable, assainissement, agriculture, ...).

SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

- Renforcer les actions de sensibilisation des habitants et des élus aux enjeux de la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des zones humides, (notamment sur les territoires SAGE, mais pas uniquement) pour garantir une cohérence entre les stratégies élaborées par les acteurs et élus locaux de l'eau et les pratiques quotidiennes, en particulier au travers d'outils ludiques à utiliser en réunions publiques, d'animations scolaires, de guides de bonnes pratiques,...



© Tom Photography

© D. Protin



AGRICULTURE

Objectif stratégique de la Charte 1.4 :

S'engager pour une agriculture respectueuse de l'environnement et du paysage

> Les objectifs opérationnels de la Charte

- 1.4.1 : Développer des systèmes de production économiquement viables et respectueux de l'environnement et du paysage
- 1.4.2 : Diversifier les productions agricoles en tenant compte des spécificités du territoire
- 1.4.3 : Participer à l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques

> Les réalisations les plus significatives du Parc en lien avec les partenaires sur la période 2015-2024

SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES FAVORABLES AU MAINTIEN DES PRAIRIES

- **Création d'une filière de valorisation du foin des prairies remarquables** auprès des animaleries et des parcs zoologiques par une association composée d'agriculteurs engagés dans la préservation des prairies à haute valeur environnementale : cahier des charges des pratiques pour garantir la préservation de ces prairies, étude de marché, recherche des financements, développement de l'action commerciale et d'opérations de communication, amélioration du concept et du matériel d'ensachage.

- **Développement et promotion d'une filière de valorisation de la viande bovine identifiée par la Marque « Valeurs Parc naturel régional ® » dans des exploitations agricoles en système herbager** : réalisation de diagnostics environnementaux, élaboration du Référentiel, réalisation d'une étude de marché, recherche de débouchés auprès des boucheries, des cantines scolaires et actions de communication.



PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE
CHARTRE 2015 - 2030
Evaluation intermédiaire 2015 - 2024
© F. Schwab

- **Lancement et coordination du programme régional LIFE Biodiv'Est pour la préservation des prairies au regard du changement climatique** : analyse de la flore des prairies pour en déduire les espèces les plus résilientes au changement climatique, tests d'implantation d'espèces adaptées et création d'une filière économique de semences locales développée pour les exploitants.

- **Organisation annuelle des concours « prairies fleuries ».**

ACCOMPAGNEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

- **Accompagnement technique et financier des agriculteurs pour la réalisation de projets d'agroforesterie** dans différentes productions (grandes cultures, élevage, viticulture...) / Coordination et animation d'une étude pour le développement de l'agroforesterie en partenariat avec la Région et les 6 PNR du Grand Est.

- **Accompagnement des viticulteurs de l'AOC Moselle pour l'extension du vignoble sur les coteaux de Vic-sur-Seille** par la réalisation d'un diagnostic de la biodiversité avec des préconisations pour une préservation des enjeux environnementaux et paysagers.

- **Réalisation d'une étude sur les chiroptères considérés comme auxiliaires de la culture de la vigne** sur 4 sites d'observation dans les vignobles des Côtes de Moselle, des Côtes de Toul et des Côtes de Meuse.



DIVERSIFICATION AGRICOLE

- **Réalisation d'une étude sur le Miscanthus dans le cadre de projets d'implantation de nouvelles productions agricoles à vocation énergétique**, pour en évaluer les impacts potentiels et définir des préconisations et mesures d'accompagnement pour la préservation de la biodiversité et des paysages.

SENSIBILISATION DES ACTEURS

> Les partenaires

(Liste non exhaustive)

- État* (DREAL)
- Région Grand Est*
- Département 54
- Communes*,
- Communautés de communes*
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Chambres d'Agriculture
- APAL
- ELIVIA
- INTERBEV
- ENSAIA
- CEREMA
- CPEPESC
- OFB
- Parcs naturels du Grand Est
- SYLVATERR
- AGROOF
- Agriculteurs
- Viticulteurs
- Lycée technique Louis Vincent à Metz
- CFA de Maxéville
- le zoo d'Amnéville
- Service d'insertion de la Codecom Terres Touloises
- SERM (Syndicat des Eaux de la Région Messine)
- Mosellane des Eaux...

(*) partenaires signataires de la Charte

- **Organisation de formations ou de journées d'information à destination des agriculteurs sur l'agroforesterie, la gestion durable des haies** et des techniques de gestion particulières comme celles des trognes.
- **Animations de sessions d'information sur les auxiliaires de cultures** ou pollinisateurs avec les agriculteurs et le grand public.

> LES CHIFFRES CLÉS

DU TERRITOIRE SUR
LA PÉRIODE 2015-2024



10

**AGRICULTEURS ENGAGÉS
DANS LA FILIÈRE FOIN**
des prairies remarquables et
15 000 sacs de foin sous la
marque « Perle des foins ® »
vendus par an dans **70 points
de vente du Grand Est**



6

**JOURNÉES
D'INFORMATION SUR
L'AGROFORESTERIE** et 7 formations sur la
gestion des arbres et
des haies organisées
par le Parc



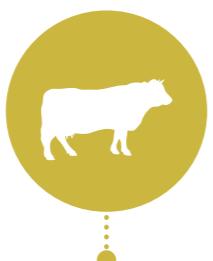
13 %

**DE LA SURFACE AGRICOLE
(SAU) EN AGRICULTURE
BIOLOGIQUE.** (RGA 2020)



22

**PROJETS D'AGROFORESTERIE
ACCOMPAGNÉS PAR LE PARC**
avec un montant d'aides publiques
(État et Région) de **131 000 €**
au bénéfice des agriculteurs



30

**DIAGNOSTICS
ENVIRONNEMENTAUX
RÉALISÉS PAR LE PARC**
dans des élevages dans le
cadre de la filière viande
bovine, et **12 agriculteurs
bénéficiaires de la marque
« Valeurs Parc naturel
régional ® »**



14

**VITICULTEURS
SENSIBILISÉS**
sur la fonction
d'auxiliaires
de culture des
chauves-souris
dans les vignes



> Les points forts / difficultés rencontrées

POINTS FORTS :

- L'action du Parc est reconnue pour le travail de proximité avec les agriculteurs sur les sujets liant agriculture et biodiversité.
- En complément de l'aide à la contractualisation de MAEC, le Parc a joué un rôle novateur en créant de nouvelles filières viande bovine à l'herbe, (filière foin des prairies remarquables...) pour valoriser économiquement les prairies ordinaires et remarquables. Ces initiatives s'appuient sur des cahiers des charges garantissant des pratiques agricoles favorables à la biodiversité et au maintien des surfaces en prairies, tout en apportant une valeur ajoutée économique.

- L'accompagnement de la création des filières s'est réalisé sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la parcelle à la filière.

- Le Parc anime également le projet régional LIFE Biodiv'Est, qui vise à comprendre et accompagner l'évolution des prairies en lien avec le changement climatique, inscrivant ainsi son action dans une recherche de solutions innovantes pour l'agriculture de demain (ex : production de graines).

- Les acteurs agricoles et les collectivités ont lancé de nouveaux programmes pour préserver les prairies, comme les Plans Herbes dans les vallées de la Meuse ou sur le Pays de Sarrebourg.

- Les cultures BNI* et de nouvelles pratiques agroécologiques, telles que l'agroforesterie, se sont développées sur le territoire.

- Le Parc a accompagné des expérimentations de projets agroforestiers dans une large diversité de systèmes de production agricole (élevage, grandes cultures, viticulture, maraîchage) permettant notamment de contribuer à l'adaptation au changement climatique.

- Les surfaces agricoles en agriculture biologique ont sensiblement progressé au cours des 10 dernières années, atteignant 13 % de la SAU en 2020, avec des augmentations notables dans certaines filières, comme la viticulture.

- Certaines productions peu représentées il y a 10 ans, et présentant des enjeux environnementaux et alimentaires pour le territoire, ont connu un essor grâce à l'initiative des acteurs locaux : maraîchage, élevage caprin laitier, viticulture, plantes médicinales et poules pondeuses.

- Les chambres d'agriculture ont œuvré en faveur de la diversification.

- Une diminution des émissions de GES dans l'agriculture de 13% depuis 2010 a été observée, avec une baisse encore plus marquée depuis 2019.

- Des recommandations et points de vigilance ont été définis dans une stratégie territoriale de méthanisation élaborée en 2022 pour renforcer la préservation des milieux naturels, de la qualité de l'eau et des paysages.

POINTS FAIBLES :

- Malgré la multiplication des initiatives pour préserver les prairies, les nouvelles filières créées demeurent des filières de « niche » ; ces démarches de valorisation n'intègrent pas encore un nombre suffisant d'exploitations ou de surfaces pour avoir un impact significatif sur le maintien et la qualité des milieux prairiaux. Des filières « plus longues » doivent être développées avec l'appui de la restauration collective hors domicile.

- Le modèle économique de ces filières est fragile, notamment la filière viande bovine à l'herbe (cahier des charges lourd, prix conventionnels élevés). La nécessité de sortir de l'expérimental pour massifier et consolider le modèle économique est une étape à franchir.

- L'engagement des collectivités locales est encore insuffisant pour favoriser la massification de certaines filières, notamment la viande bovine à travers la restauration collective.

- La marque « Valeurs Parc naturel régional ® » viande bovine n'est pas suffisamment connue des producteurs et des consommateurs. Elle n'est pas reconnue à l'heure actuelle dans la loi EGALIM.

- Les démarches de soutien à l'élevage, notamment celles engagées par le Parc, se sont peu intéressées à la valorisation du lait.

- Bien que le déclin des prairies permanentes sur l'ensemble de la SAU soit plus faible depuis 2015, certaines parties du territoire continuent de perdre de manière significative des surfaces de prairies.

- La conjoncture économique difficile pour l'élevage, la baisse de la consommation de viande et les conséquences des aléas climatiques fragilisent les exploitations de polyculture-élevage.

- La crise actuelle du marché du bio suscite des inquiétudes quant à un ralentissement des conversions. Un phénomène de déconversion est à craindre.

- Les dispositifs européens ou nationaux de soutien au développement de pratiques agroécologiques sont insuffisants et manquent de pérennité pour engager des transformations profondes des modes de production.

- Les travaux de recherche sur les auxiliaires de culture doivent se poursuivre au-delà de la viticulture (et du rôle des chiroptères).

- Faute de moyens humains, le Parc s'est peu investi dans la diversification des exploitations agricoles (en dehors de l'agroforesterie, avec des productions comme les noisettes, noix et arbres fourragers).

* Glossaire pages 83-84



> Les priorités pour la fin de Charte

REFORCER LES FILIÈRES DE VALORISATION DE L'HERBE ET DE L'ÉLEVAGE, ET ÉTUDIER LE SOUTIEN ET LA CRÉATION DE FILIÈRES DÉDIÉES À LA VALORISATION DU LAIT

• Promouvoir les produits issus des filières herbagères dans la restauration collective :

- En concertation avec les acteurs de la filière du lait de vaches, réaliser une étude de faisabilité pour développer un produit laitier identifié « Valeurs Parc naturel régional ® ».

• Soutenir le développement de la production de lait de chèvre et de lait de brebis et leur identification « Valeurs Parc naturel régional ® ».

• Promouvoir les bénéfices environnementaux de l'herbe.

• Favoriser les synergies entre les dispositifs

Plans Herbe, Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

DÉVELOPPER LES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGROFORESTIER EN S'ATTACHANT À :

- Intégrer l'arbre dans le projet des exploitations.
- Favoriser les débouchés et la valorisation des productions associées.
- Mettre en avant leurs effets pour l'adaptation au changement climatique.
- Poursuivre les expérimentations de systèmes agroforestiers et les promouvoir.
- Valoriser le bois des haies et des arbres en paillage, litière, fourrage, plaquettes, etc.

ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, EN COHÉRENCE AVEC LES BESOINS DES PLANS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (NOTAMMENT LES PRODUCTIONS DÉFICITAIRES) ET LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DU TERRITOIRE

- Choisir deux productions déficitaires (ex : maraîchage, volailles) et accompagner leur développement dans les différentes étapes : installation, transformation et vente.
- Coordonner un réseau de maraîchers du Parc pour permettre de fournir les quantités demandées dans la restauration collective.
- Accompagner l'émergence d'une nouvelle production fruitière issue de l'agroforesterie, en cohérence avec la production fruitière existante.

ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DU TERRITOIRE DANS UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

• Avec les partenaires agricoles, scientifiques et les organismes de recherche, soutenir les modes de production agricole adaptés au changement climatique et en phase avec les enjeux de la charte.

- Soutenir une méthanisation durable pour produire une énergie verte.
- Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement.
- Faire connaître les évolutions des systèmes de production agricole dans l'enseignement agricole.



PAYSAGE ET TOURISME

Objectif stratégique de la Charte 2.1 : Valoriser les joyaux de la biodiversité et du paysage.

> Les objectifs opérationnels de la Charte

2.1.1 : Faire connaître les joyaux de la biodiversité et du paysage et sensibiliser à leur préservation

2.1.2 : Contribuer au développement soutenable et au rayonnement du territoire en s'appuyant sur ses joyaux

> Les réalisations les plus significatives du Parc en lien avec les partenaires sur la période 2015-2024

VALORISATION ET ÉVOLUTION DES PAYSAGES REMARQUABLES ET DU QUOTIDIEN

- **Accompagnement technique et financier du plan de paysage des Côtes de Meuse porté par les Communautés de communes des Côtes de Meuse-Woëvre et du Territoire de Fresnes.** Les actions portent sur l'appui à la mobilité foncière agricole pour le maintien de l'arboriculture, la recherche de repreneurs pour les exploitations arboricoles, le soutien à l'entretien des parcelles enrichies, la préservation des vergers familiaux, la valorisation du cadre de vie des villages, la préservation des milieux naturels et l'animation de l'offre touristique.

- **Appui technique et financier à la mise en œuvre du plan de paysage des Vallées de la Moselle et du Rupt de Mad** porté par la Communauté de communes Mad & Moselle.

- **Appui à la labellisation du plan de paysage du Saulnois** porté par la Communauté de communes du Pays du Saulnois.

- **Participation à la définition des Plans de Paysages du SCoTAM et de Metz Métropole.**

AMÉNAGEMENT DE SITES

- **Réalisation d'études préalables à l'aménagement de points de vue et belvédères** pour la mise en valeur des paysages, la valorisation touristique et l'observation des évolutions liées au changement climatique.

- **Conception de projets d'interprétation du paysage et de signalétique sur 3 sites** de points de vue, inscrits dans un réseau de boucles de promenade **autour du Lac de Madine.**

- **Accompagnement à la création de sentiers d'interprétation** sur les communes de Géville, Pagny-sur-Moselle et Réchicourt-le-Château.

- **Organisation des circulations douces au sein du massif forestier de la Reine** et aménagement des accès favorisant l'accueil grand public.

- **Accompagnement du projet de requalification de la Maison du Pays des Étangs à Tarquimpol.**

CONNAISSANCE ET SENSIBILISATION

- **Conception de la plateforme Web « Partage ton verger » pour la sauvegarde et la valorisation des vergers familiaux** en partenariat avec les communautés de communes. Cette plateforme a plusieurs vocations : la mise à disposition de vergers familiaux abandonnés via des petites annonces, la création « d'un carnet d'adresses » des acteurs locaux, une banque de ressources et un agenda interactif des événements autour de la valorisation des vergers et des fruits.

- **Participation à un programme régional de recherche « Acteurs et services écosystémiques des territoires ruraux lorrains »** (PSDR 4) coordonné par l'INRAE de Mirecourt **sur les services écosystémiques des prairies de la vallée de la Seille et l'évolution des coteaux enrichis des Côtes de Moselle.**



PROFESSIONNALISATION ET VALORISATION TOURISTIQUE

- **Accompagnement et mise en réseau d'acteurs économiques** (hôtellerie-restauration, guides nature, artisans d'art, Boutiques du Parc ®) pour la promotion de leurs produits en relation avec les valeurs patrimoniales des sites et paysages remarquables.

- **Création de produits écotouristiques** en lien avec les sites et paysages remarquables.

> Les partenaires (Liste non exhaustive)

- État (DREAL, DDT, SDAP)*
- Région Grand Est *
- Communes *
- Communautés de communes*
- Départements *
- Union Européenne
- Pays/PETR
- CAUE
- Chambres d'Agriculture
- SAFER
- AREFE
- CPIE
- ENSAIA
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- FREDON Lorraine
- CRPF
- COFOR
- ONF
- Écomusée d'Hannonville-sous-les-Côtes
- Parcs naturels régionaux du Grand Est
- Parcs naturels régionaux de Wallonie et du Luxembourg
- École du paysage de Lille
- Collectif des paysages de l'après pétrole
- Offices de tourisme
- Associations locales
- Paysagistes- Concepteurs
- Arboriculteurs
- Viticulteurs
- Professionnels du Tourisme
- Artisans d'art
- Boutiques du Parc
- Guides nature

(*) partenaires signataires de la Charte

> LES CHIFFRES CLÉS ...

DU TERRITOIRE SUR
LA PÉRIODE 2015-2024



21

SITES DE POINTS DE VUE ET BELVÉDÈRES EN COURS DE RÉALISATION

pour une mise en valeur
paysagère et touristique



5

NOUVEAUX SENTIERS D'INTERPRÉTATION RÉALISÉS

Côtes de Meuse, Vallée
de la Moselle et du Rupt
de Mad, SCOTAM, Metz
métropole, Saulnois)



5

PLANS DE PAYSAGE LABELLISÉS

Côtes de Meuse, Vallée
de la Moselle et du Rupt
de Mad, SCOTAM, Metz
métropole, Saulnois)



67

COMMUNES COUVERTES PAR UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PLAN DE PAYSAGE



36

ACTEURS ÉCONOMIQUES MIS EN RÉSEAU ET ACCOMPAGNÉS

pour la promotion de
leurs produits en relation
avec la valorisation des
paysages remarquables



> Les points forts / difficultés rencontrées

POINTS FORTS :

- L'**expertise du Parc en matière de paysage et de tourisme** est reconnue par les collectivités et porteurs de projets.
- La **mise en œuvre de plans de paysage, notamment du Plan de Paysage des Côtes de Meuse, a permis d'élaborer une stratégie partagée** de valorisation patrimoniale, agricole et économique, fondée sur la reconnaissance de la qualité de ces paysages emblématiques.
- Le **Plan Paysage est un outil fort de sensibilisation**, apprécié pour son approche territoriale et son efficacité auprès des élus et du grand public.
- Des projets concrets et innovants de **valorisation de sites sont menés** avec des financements structurants, donnant de la visibilité au territoire (ex : aménagement d'une vingtaine de points de vue et de belvédères).
- Le territoire bénéficie d'une grande richesse en **productions agricoles et artisanales, propice à l'écotourisme** et à l'autopromotion locale.
- Le Parc a accompagné des entreprises locales (Boutiques du Parc, guides nature, hôtellerie, artisans d'art, opérateurs touristiques) **dans le développement de produits et de prestations en lien avec la valorisation des « joyaux de la biodiversité et du paysage ».**
- L'image du Parc est perçue comme **porteuse de sens** (lien à la nature, au paysage, au bien-vivre).
- La labellisation par l'UNESCO de la Réserve de biosphère Moselle Sud apporte une nouvelle **reconnaissance internationale à la zone Est du Parc**, valorisant ainsi les joyaux de la biodiversité et des paysages.
- Le magazine « **Chemins croisés** » est perçu comme un bon outil de co-construction et d'échange à l'échelle du Parc, notamment autour du tourisme durable.

POINTS FAIBLES :

- L'**efficacité des plans de paysage s'inscrit dans le long terme** ; cela nécessite de prévoir des moyens d'animation pérennes, ce qui n'est pas toujours anticipé.
- L'**appropriation et la reconnaissance de la valeur des sites et paysages remarquables du Parc ne sont pas massivement partagées par les habitants.**
- Les **Paysages ordinaires sont peu considérés**, au profit des plus spectaculaires ou emblématiques.
- L'**accompagnement des collectivités dans la cohérence ou l'intégration paysagère** des grandes infrastructures doit être renforcé : éolien, photovoltaïque au sol, ...
- Le **développement de séjours écotouristiques basés sur « les joyaux de la biodiversité et des paysages » du Parc nécessite une adaptation** aux attentes des agences de voyage et un renforcement de la professionnalisation des acteurs locaux.
- Les **aléas climatiques croissants accentuent les incertitudes concernant l'organisation de séjours** axés sur la découverte de la biodiversité et des milieux naturels.
- Les **sentiers de randonnée ne sont pas assez intégrés dans une logique d'économie locale.**
- Le **modèle économique est instable et fragile pour certains acteurs touristiques.**
- Les **moyens humains pour l'animation ou la coordination avec les habitants et les professionnels sont insuffisants.**
- Un manque de coordination et de lisibilité sur les compétences et rôles des différents acteurs (Parc, autres institutions, collectivités...) peut être perçu comme une surenchère d'interventions sur des thématiques communes.
- Les **actions, ressources, outils élaborés par le Parc sont peu visibles ou connus** (ex. Plateforme « Partage ton verger »).



> Les priorités pour la fin de Charte

VALORISER LES VERGERS FAMILIAUX

- Poursuivre le déploiement de la plateforme « Partage Ton Verger ».
- Participer aux démarches territoriales de valorisation.
- Communication ciblée envers les communes et les propriétaires.
- Formation/accompagnement des entrepreneurs (y compris nouveaux métiers de bouche).
- Sauvegarde et regroupement de variétés locales.
- Inventaire de l'existant et projection face au changement climatique.
- Gestion des « parasites ».

POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES PLANS DE PAYSAGE :

- Favoriser la pérennité des moyens d'animation.
- Associer la valorisation des productions locales à l'image des paysages remarquables (exemples : labellisation « Paysages remarquables du goût », routes et itinéraires touristiques : routes des vins et des vergers).
- Création d'un réseau d'acteurs liés au paysage (Communes, Communautés de communes, Parc).
- Conventionnement et gouvernance partagée (CTP, animation mutualisée).

METTRE EN TOURISME LES POINTS DE VUE ET BELVÉDÈRES À L'ÉCHELLE DU PARC ET LES INTÉGRER DANS UNE STRATÉGIE DE VALORISATION ET DE MARKETING TOURISTIQUE

- Valorisation des parcours menant aux belvédères.
- Cartographie des sites et intégration dans des applications telles que « Ma Rando » (FFR).
- Animation sur site pour les habitants et les visiteurs (lectures de paysages, photos, culture).
- Suivi régulier pour assurer leur pérennité.
- Développement de séjours à thème (photographie, contemplation...).

INITIER AVEC LES PARTENAIRES UN OBSERVATOIRE DU TOURISME DE NATURE / ÉCOTOURISME

- Identifier des sites stratégiques (points d'entrée, sites sensibles, points de vue et belvédères, géosites...) et réaliser un schéma d'implantation d'éco-compteurs sur le territoire du Parc.
- Mise en place d'éco-compteurs simples.
- Travail en réseau (Moselle Attractivité, Avenir Montagnes, PETR, ONF...).
- Centralisation des données sur une plate-forme partagée.
- Objectifs de lisibilité, réalisme et efficacité à court/moyen terme.



RENFORCER L'APPROPRIATION LOCALE ET LA RECONNAISSANCE DES JOYAUX DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PAYSAGE

- Développer un réseau d'habitants ambassadeurs des paysages du Parc en s'appuyant sur la mise en place de l'observatoire photographique des paysages pour structurer ce réseau.
- Mise en place et animation d'un observatoire photographique participatif.
- Actions ciblées autour des « joyaux ».
- SOUTENIR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS DE RAYONNEMENT RÉGIONAL AUTOUR DES PAYSAGES EMBLEMATIQUES DU PARC
- Organisation d'événements culturels / paysagers de rayonnement.
- Liens potentiels avec d'autres priorités (ambassadeurs, vergers, belvédères).





URBANISME, PAYSAGE, PATRIMOINE, AMÉNAGEMENTS

Objectif stratégique de la Charte 2.2 :

Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines.

> Les objectifs opérationnels de la Charte

- 2.2.1** : Adopter une gestion concertée et différenciée de l'espace, limitant l'extension urbaine, respectueuse de nos patrimoines et créatrice de richesses
- 2.2.2** : Renforcer l'attractivité du territoire au travers de projets innovants et prospectifs
- 2.2.3** : Valoriser et préserver les paysages, les villages et les patrimoines culturels

> Les réalisations les plus significatives du Parc en lien avec les partenaires sur la période 2015-2024

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR UN URBANISME DURABLE

- Accompagnement des collectivités locales dans l'élaboration de documents d'urbanisme, de planification et de schémas (SRADDET*, SCOT*, PLU*, PLUi*, Schéma des carrières...) pour une compatibilité avec les mesures de la Charte du Parc et avis réglementaires.
- Organisation d'ateliers de sensibilisation des communes pour des projets d'urbanisme visant à la sobriété foncière, à la désartificialisation et à la renaturation des sols.
- Réalisation d'études de requalification du patrimoine bâti vacant et des espaces publics de Fénétrange conduits par des enseignants-rechercheurs et des étudiants en architecture et urbanisme.

CONSEILS ET APPUI A LA RÉALISATION DE PROJETS URBAINS, D'AMÉNAGEMENT OU D'INFRASTRUCTURES

- Accompagnement des communes sur des aménagements paysagers de villages.

* Glossaire pages 83-84



- Accompagnement des collectivités et acteurs privés pour l'aménagement de sites patrimoniaux et d'équipements touristiques (sites patrimoniaux de 1870, tour du lac de Madine, Base de Chambley, hébergements touristiques...).

- Conception et animation d'un programme de gestion écologique des villages : réalisation de chantiers participatifs à Vandelainville et Gorze / Plan-Guide pour l'aménagement du site du « Fond de la Gueule » à Gorze / Conception d'aménagements d'espaces publics où le végétal est au cœur du projet (Buxières-sous-les-Côtes, Sponville et Génicourt-sur-Meuse).

- Accompagnement des collectivités et des acteurs privés sur les projets d'infrastructures et d'aménagements pour une recherche de qualité environnementale, paysagère et architecturale, et porter des avis réglementaires sur la compatibilité des projets avec la Charte du Parc (cahier des acteurs sur le projet de l'A31 bis, ligne électrique RTE Vandières-Void, énergies renouvelables, carrières, défrichements, antennes relais...).



VALORISATION ET PRÉServation DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE BÂTI

- Organisation de résidences d'architecture et de paysages pour la valorisation du patrimoine bâti vacant et l'aménagement d'espaces publics sur les communes de Réchicourt-le-Château / Moussey, Pagny-sur-Moselle, Dieulouard, Fénétrange, Fresnes-en-Woëvre.
- Mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des acteurs locaux pour la maîtrise de la publicité extérieure et l'amélioration de la signalétique (conception de guides pratiques, réalisation de signalisation d'information locale, suivi de règlements locaux de publicité, conseils auprès des collectivités et acteurs économiques).

EN COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE :

- Mise en œuvre d'un programme INTERREG de coopération transfrontalière d'accompagnement technique et financier (à hauteur de 320 000 € de fonds européens et régionaux) pour la restauration et la valorisation des murs en pierres sèches :

- Inventaire des ouvrages existants et de la biodiversité, formations à la technique de restauration pour les professionnels et les habitants, travaux de restauration par entreprise, aménagement d'un site régional « vitrine de la pierre sèche » à Dieulouard, publication de guides pratiques et brochures pour un montant de fonds européens et régionaux.

- Coordination d'un programme INTERREG de coopération transfrontalière d'accompagnement technique et financier (le Parc comme chef de file) sur l'évolution des paysages face au changement climatique (observatoire photographique des paysages, outils participatifs pour imaginer les paysages de demain, mise en valeur de points de vue et de belvédères...).



> Les partenaires

(Liste non exhaustive)

- État*(DREAL, DDT, SDAP)
- Région Grand Est*
- Communes*
- Communautés de communes*
- Départements,*
- Union Européenne,
- SCoT / Pays / PETR / CAUE / CEREMA
- Parcs naturels du Grand Est, de Wallonie et du Luxembourg
- Écoles d'architecture de Nancy, de Bretagne, de Paris-Val de Seine
- Écoles du paysage de Versailles et de Lille, Universités de Lorraine (LOTERR) et de Paris-Diderot
- Collectif des paysages de l'après pétrole
- RTE
- Association des Artisans bâtisseurs en pierres sèches
- Education nationale (écoles élémentaires)
- EPL Courcelles-Chaussy
- Associations « Mémoire et Patrimoine », « Sonneurs de la Côte », « Torcol »
- Fondation du Patrimoine
- Agence Wallonne du Patrimoine
- Etudes et chantiers Lorraine
- Conservatoire botanique de Nancy
- Jardin botanique de Nancy
- CNFPT
- Écomusée de Hannonville-sous-les-Côtes
- Cité des paysages (54)
- Réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald
- Architectes
- Urbanistes
- Paysagistes.

(* partenaires signataires de la Charte

> LES CHIFFRES CLÉS

DU TERRITOIRE SUR
LA PÉRIODE 2015-2024



5
**INTERCOMMUNALITÉS
(PLUi)**

**24 communes (PLU) et
4 territoires SCoT accompagnés**
dans l'élaboration de leurs
documents d'urbanisme et de
planification



82 %
**DES COMMUNES DU
TERRITOIRE COUVERTES
PAR UN DOCUMENT
D'URBANISME**

PLU, PLUi, carte communale ou
de planification (SCoT)



5
**COMMUNES
BÉNÉFICIAIRES
DE RÉSIDENCES
D'ARCHITECTURE
ET DE PAYSAGES**

**12 architectes et
urbanistes associés**



33
**COMMUNES
ACCOMPAGNÉES
PAR LE PARC SUR
LES PROJETS
D'AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS DES
VILLAGES**



103
**PROJETS
D'INFRASTRUCTURES
ET D'AMÉNAGEMENTS
suivis ou accompagnés
par le Parc, dont 50 avis
réglementaires**



45
**ÉLUS ET ACTEURS
LOCAUX PARTICIPANTS
AUX ATELIERS
D'URBANISME**

(nov. 2023) visant à la sobriété
foncière, à la désartificialisation
et à la renaturation des sols



5
**COMMUNES
BÉNÉFICIAIRES
D'UNE
SIGNALISATION
D'INFORMATION
LOCALE**

et 25 acteurs locaux
(collectivités et entreprises)
accompagnés pour la
maîtrise de la publicité
extérieure et
la signalétique



25 km
**DE MURS EN PIERRE SÈCHE
INVENTORIÉS**

15 chantiers de restauration
d'ouvrages en pierre sèche réalisés par
entreprise, **30 chantiers de formation**
au bénéfice de **110 habitants** et
20 professionnels



> Les points forts / difficultés rencontrées

POINTS FORTS :

- **Le rôle d'ingénierie et d'expertise du Parc est reconnu**, notamment pour l'accompagnement des documents de planification, des projets d'aménagement des communes et la maîtrise de la publicité extérieure.
- **La prise de compétence Urbanisme / PLUi par certaines intercommunalités a amélioré la couverture du territoire en documents d'urbanisme** (82 % des communes en 2022).
- **Une limitation de la consommation foncière**, par rapport à la période de la précédente Charte, est observée dans une grande majorité des communes identifiées comme étant « à forte sensibilité foncière ». Des initiatives pilotes ont été engagées par les acteurs du territoire en faveur de la désartificialisation, de la désimperméabilisation et de la renaturation des sols, à l'instar de l'appel à projet AMI ZAN*, dont la Communauté de communes Mad et Moselle a été lauréate.
- **Le Parc a expérimenté de nouvelles approches participatives pour accompagner la réhabilitation du patrimoine bâti vacant** et la limitation de la consommation foncière (**résidence d'architecture et de paysage**, ateliers hors les murs, etc.) ou l'**aménagement des villages** (chantiers participatifs avec l'École du paysage de Versailles).
- **Des projets de revitalisation de centres-bourgs ont été engagés dans plusieurs bourgs-relais** grâce au concours de dispositifs financiers nationaux, régionaux et départementaux.
- **Le territoire du Parc abrite des paysages et un patrimoine remarquables** qui constituent un atout pour l'attractivité du territoire.
- **L'engagement du Parc dans la coordination d'un projet de coopération transfrontalière sur l'évolution des paysages liés au changement climatique est une opportunité** pour mieux accompagner les acteurs locaux sur les enjeux de la transition énergétique et imaginer collectivement les paysages de demain.
- **L'animation du programme de coopération transfrontalière « Pierre sèche dans la Grande Région » a permis de faire reconnaître l'intérêt patrimonial et écologique des ouvrages en pierre sèche.** Les savoir-faire acquis par les professionnels et les habitants pour restaurer ce patrimoine vernaculaire ont permis l'émergence d'une nouvelle filière d'écoconstruction.

* Glossaire pages 83-84



DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :

- **Une meilleure communication des actions du Parc et un renforcement de la concertation** est souhaitée avec les collectivités locales et les partenaires.
- **On constate une forte disparité géographique sur le territoire en termes de couverture des communes en documents d'urbanisme.** Certaines d'entre elles, étant encore au RNU*, ne bénéficient ni d'un SCOT*, ni d'un PLU*.
- Malgré l'élaboration de stratégies paysagères, notamment de plans de paysage sur certains territoires, **l'enjeu de la préservation et de la valorisation de la qualité des paysages n'est pas suffisamment reconnu comme un facteur d'attractivité**.
- **Les objectifs de production d'énergies renouvelables**, élaborés par exemple dans les PCAET*, n'intègrent pas d'approches de localisation des projets d'**infrastructures en fonction des enjeux paysagers du territoire**.
- **Les séquences ERC* mises en place dans les études d'impact n'intègrent que très rarement les enjeux de paysage** dans les mesures compensatoires.
- **Certaines infrastructures, comme les antennes relais à l'initiative d'opérateurs privés, ne sont pas soumises à des avis réglementaires sur l'intégration paysagère.**
- **L'importance des évolutions technologiques constatées au cours de la décennie écoulée sur les infrastructures d'énergies renouvelables** (augmentation de la taille des masts éoliens, développement de l'agrivoltaïque, sites de stockage d'énergie...) et de communication (antennes de téléphonie 5G...) nécessite **la mise en place d'une veille technologique et une adaptation des recommandations** du Parc pour un respect de la qualité paysagère et environnementale.
- Dans le contexte du changement climatique une **vigilance particulière doit être menée sur le rôle et la qualité des sols**.
- Hormis quelques actions fortes sur des thématiques ciblées, comme la valorisation et la préservation des murs en pierre sèche, **l'action du Parc s'est insuffisamment portée sur la connaissance et la valorisation du patrimoine et de l'architecture vernaculaires**.

* Glossaire pages 83-84

> Les priorités pour la fin de Charte

SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS SUR LES ENJEUX DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES LIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- **Créer un observatoire photographique des paysages** et en faire un véritable outil de diffusion de la connaissance et d'alerte auprès du grand public. S'appuyer sur cet observatoire pour guider les actions à mener sur le terrain.
- **Animer des démarches participatives d'aide à la décision pour la localisation des infrastructures d'énergies renouvelables** (EnR) en cohérence avec les enjeux paysagers et de biodiversité (outil Étape Paysage, maquettes numériques 3D, etc.).
- **Mettre en place une veille sur les évolutions liées au changement climatique** et aux risques naturels.
- **Élaborer des scénarios d'évolution des paysages.**
- **Prendre en compte les évolutions technologiques** des infrastructures afin d'adapter les recommandations à ces transformations.

POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES DANS L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION :

- **Sensibiliser et accompagner en priorité les communes et les intercommunalités non dotées de PLU(i) ou de SCoT** dans l'élaboration d'une stratégie territoriale (portrait de territoire par exemple) en amont de la mise en place de tout document d'urbanisme (PLU ou PLUi principalement).
- **Accompagner / former les communes dans la mise en place de leur politique de sobriété foncière (densité résidentielle, urbanisme durable...).**
- **Intégrer dans les PLUi des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques sur la trame verte et bleue (TVB)** et encourager la réalisation d'OAP sur les paysages et le patrimoine.

RENFORCER LE RÔLE DE PILOTE ET D'ACCOMPAGNEMENT DU PARC SUR LES ENJEUX DE CONNAISSANCE, SENSIBILISATION, VALORISATION ET DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI :

- Enrichir la connaissance du patrimoine bâti grâce à la réalisation d'un inventaire (culturel, historique...).
- Accompagner / former plus largement les communes sur les questions d'adaptation du patrimoine traditionnel local aux enjeux contemporains (faire le lien avec les Architectes des bâtiments de France (ABF)* et la Fondation du Patrimoine).
- Créer un document de sensibilisation pour les habitants sur la plus-value d'agir sur le bâti existant (réhabiliter, reconvertis...) et les bonnes pratiques à mettre en œuvre.
- Participer à l'animation des Journées du Patrimoine (avec le soutien des communes et associations locales).

ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES COMMUNES QUI FAVORISENT LA DÉSIMPERMÉABILISATION ET LA DÉSARTIFICIALISATION DES ESPACES PUBLICS EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES CONCERNÉS :

- Accompagner les communes pour identifier les espaces et sites à désimperméabiliser (cartographier les potentiels) et cibler les outils et les techniques à mettre en œuvre.
- Réaliser un guide des bonnes pratiques.
- Résidence d'Urbanisme et de Paysage sur la thématique.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR NOUVELLE COMPÉTENCE RÉGLEMENTAIRE RELATIVE À LA MAÎTRISE DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE :

- Partager les savoir-faire acquis et les outils développés par le Parc pour soutenir les acteurs privés et publics dans l'amélioration de la signalétique et la gestion de l'affichage publicitaire.



TOURISME DURABLE

Objectif stratégique de la Charte 2.3 :

Constituer un territoire d'accueil intégré à celui de la Grande Région.

> Les objectifs opérationnels de la Charte

- 2.3.1 : Participer à la construction d'une destination touristique durable en Lorraine
- 2.3.2 : Incrire le territoire dans l'espace d'échanges et de circulation de la Grande Région
- 2.3.3 : Se former et s'organiser pour accueillir sur le territoire



> Les réalisations les plus significatives du Parc en lien avec les partenaires sur la période 2015-2024

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE TOURISME DURABLE

- Animation et gestion des programmes LEADER* 2014-2022 Ouest PnrL et Moselle Sud :

- Accompagnement des porteurs de projets s'inscrivant dans les thématiques de développement de nouvelles offres touristiques, d'amélioration de l'accueil des clientèles, de valorisation des productions locales et des savoir-faire et de promotion du territoire.

- Gestion des enveloppes issues du fonds européen FEADER* à hauteur respectivement de 1 934 498 € (Ouest PnrL) € et 2 232 680 € (Moselle sud).

- Réalisation d'un schéma d'accompagnement des hébergements de groupes et des aires de camping-car sur le territoire du Groupe d'action locale (GAL)* Ouest PnrL afin d'accompagner les projets de rénovation et/ou de création s'inscrivant dans une démarche durable, en adéquation avec les besoins des clientèles.

STRUCTURATION DE FILIÈRES ET PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

• Réalisation d'une étude marketing sur les clientèles du tourisme ornithologique et création d'un Site Internet dédié (Birding France) dans le cadre d'une collaboration entre PNR Français : opération « Les Parcs Destination d'excellence pour le tourisme ornithologique ».

• Déploiement de la nouvelle marque nationale « Valeurs Parc naturel régional ® » sur les hébergements touristiques (meublés et chambres d'hôtes) et la restauration afin d'accompagner et de valoriser les offres des acteurs engagés dans une démarche de tourisme durable.

• Structuration d'une filière de Guides nature qui ont bénéficié d'un plan de formation leur permettant d'accueillir les publics dans les meilleures conditions et de leur proposer des activités de loisirs et de découverte en immersion dans les milieux naturels.

- Coordination d'un Appel à projet régional « Expériences écotourisme » avec mise en réseau et professionnalisation d'acteurs du tourisme et organisation et promotion d'offres d'écotourisme à l'échelle régionale.

PROMOTION DE LA DESTINATION PARC

- Accueil du séminaire national «Tourisme et Sports de nature » de la Fédération des Parcs naturels régionaux (2017).

- Organisation du Séminaire national Ecotourisme et culture en sites Ramsar à Metz (2018).

• Promotion autour de l'ornithologie sur 3 années consécutives (2016-2018) avec 7 autres PNR au British Birdwatching Fair (à Egleton) considéré comme le plus grand salon mondial de l'ornithologie.

• Promotion de la Destination Parc et articulation avec la marque « Valeurs Parc naturel régional ® » : plateforme expérimentale Destination Parcs de la Fédération des Parcs et espace dédié sur la vitrine numérique du PNR Lorraine.

• En partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Lorraine, participation à une campagne promotionnelle Grands Voyageurs (2016) et une campagne médias (2019) en lien avec les deux marques « Lorraine vous révéler ® » et « Valeurs Parc naturel régional ® ».

• En lien avec l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, participation au Pacte de Destination (2020-2021).



> Les partenaires

(Liste non exhaustive)

- État*
- Région Grand Est*
- Communes*
- Communautés de communes*
- Départements*
- Union européenne
- AERM
- Parcs naturels belges et luxembourgeois et Parcs naturels régionaux français
- Pays et PETR
- Offices de tourisme
- Agence régionale du tourisme
- Association Ramsar France
- Compagnies artistiques

(* partenaires signataires de la Charte

PROMOTION DE LA DESTINATION PARC

• Appui à la définition d'un positionnement autour du tourisme fluvial et à la construction de la Destination Terres d'Oh portée par l'association du Bassin Touristique de la Sarre.

• Élaboration d'un programme de préservation et de valorisation du patrimoine géologique et industriel de la Grande Région (projet INTERREG « Sous nos pieds ») : Réalisation d'un inventaire des géosites du territoire.

• Contribution à Terroir Moselle et à Moselle Sans Frontières Plus : Projet de valorisation touristique du patrimoine et de l'architecture viticole transfrontalière (Allemagne, Luxembourg, France).



> LES CHIFFRES CLÉS

DU TERRITOIRE SUR
LA PÉRIODE 2015-2024



4 166 997,01 €

DE FONDS EUROPÉENS
POUR ACCOMPAGNER LES
PROJETS LEADER

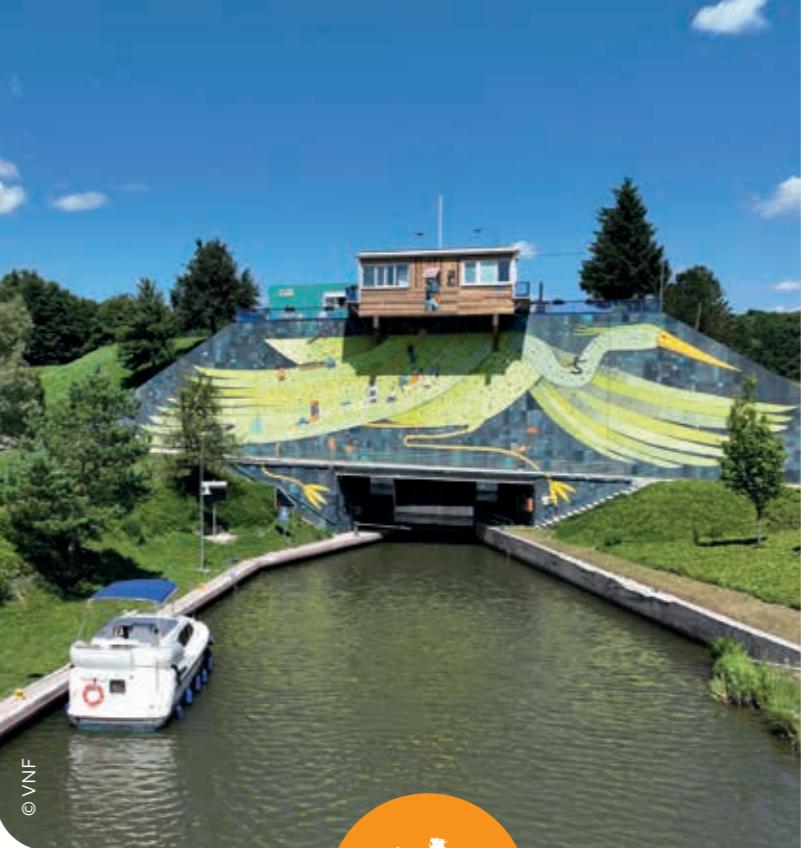
des territoires Moselle sud et
Ouest PnRL sur la période
2014-2022



192

DOSSIERS ACCOMPAGNÉS
ET FINANÇÉS DANS
LE CADRE DES
PROGRAMMES LEADER

Moselle sud et Ouest PnRL sur
la période 2014-2022



43

PRESTATAIRES

touristiques, artisans d'art,
guides nature, agriculteurs,
boutiques bénéficiaires de la
**Marque Valeurs Parc
naturel régional ®**



9

GUIDES
NATURE
RÉFÉRENCE



99

JOURNÉES DE
FORMATION

entre 2014 et 2023 et **904**
participants au total



> Les points forts / difficultés rencontrées

POINTS FORTS :

- Le Parc a été pionnier dans l'approche tourisme durable : il bénéficie d'une légitimité environnementale forte, ce qui lui permet de fédérer les acteurs autour du tourisme durable, au-delà même de son périmètre administratif et d'être instigateur ou coordinateur d'initiatives touristiques responsables à une échelle élargie.
- La proximité géographique est avantageuse avec les pays frontaliers (Belgique, Luxembourg, Allemagne). L'accès depuis Paris (1h30) et la présence de pôles urbains dynamiques (Metz, Verdun, Nancy) sont également des atouts.
- Les programmes LEADER, dont les objectifs et les financements étaient centrés sur le tourisme durable, ont joué un rôle moteur pour soutenir la montée en gamme de l'offre touristique, l'innovation et la diversification des projets avec un effet levier sur les dynamiques locales.
- La structuration d'une filière de guides nature appuyée par le Parc ouvre le territoire vers une nouvelle offre écotouristique fondée sur les patrimoines naturels. Élargir à des guides Patrimoine permettrait de diversifier les offres typées Parc naturel et de mieux répondre aux attentes du public.
- Le développement de la Marque « Valeurs Parc naturel régional ® » est un outil de reconnaissance et d'engagement en faveur du tourisme durable, un levier pour faire monter en qualité les prestations et un vecteur de valorisation de l'offre locale.
- Le Parc est reconnu pour son savoir-faire dans l'accompagnement de projets complexes et multi-acteurs (ex : 6 programmes INTERREG de coopération transfrontalière).
- La stratégie nationale post-COVID pour faire de la France une référence du tourisme durable à l'horizon 2030 est un contexte favorable.
- Une professionnalisation croissante du tourisme est constatée, liée aux évolutions territoriales (loi NOTRe) et notamment la création des Offices de Tourisme à l'échelle intercommunale.
- Le territoire dispose d'un réseau d'acteurs structuré autour de thématiques fortes : Mémoire, ornithologie, paysage, autant de ressources mobilisables dans une offre écotouristique de qualité.

POINTS FAIBLES :

- L'image/identité du territoire est encore trop peu visible ou affirmée pour porter une destination touristique identifiable.
- Le potentiel touristique du territoire est sous-estimé ou mal partagé, en particulier auprès des habitants et acteurs locaux.
- Le Sillon lorrain, bien que stratégique, reste peu investi touristiquement. Le Parc a une carte à jouer pour valoriser les ressources du territoire (patrimoines, paysages, itinérance...).
- Un manque de concertation en amont entre les différents acteurs institutionnels du tourisme est constaté (ex : faible coordination interdépartementale, alors que le Parc s'étend sur 3 départements, les actions restent trop cloisonnées).
- Les disparités de collaboration entre le Parc et les Offices de Tourisme se sont accentuées depuis leur passage à l'échelle intercommunale (capacités humaines/financières variables).
- La démarche de professionnalisation des guides nature doit se poursuivre pour renforcer la diversité des contenus et la qualité des prestations proposées.
- La sensibilité des espèces et des milieux naturels n'est pas toujours prise en compte dans les projets touristiques.
- La gestion du risque de surtourisme sur les « joyaux de la biodiversité et des paysages » doit être davantage prise en compte (concilier la volonté de valoriser tout en limitant l'accès à certains sites sensibles).
- Les projets INTERREG, bien que porteurs, restent éloignés des habitants : il y a un besoin de faire vivre la dimension transfrontalière à l'échelle locale, notamment via des projets de découverte européenne pour les habitants.
- Les futurs programmes LEADER, ne mettent plus prioritairement l'accent sur les enjeux du tourisme durable ce qui réduit les capacités d'accompagnement des projets portés par les acteurs touristiques.
- Un manque de soutien aux initiatives portées par les agriculteurs, pourtant acteurs clefs d'un tourisme rural authentique est identifié.
- Les prestations disposant du label « Tourisme et Handicap » ont peu évolué, voire sont en recul notamment pour les hébergements touristiques labellisés.
- La communication sur les actions du Parc est insuffisante. Marque « Valeurs Parc naturel régional ® » encore trop peu connue, y compris chez les acteurs touristiques, faible valorisation publique des partenariats et des résultats issus des programmes LEADER et autres projets structurants.

> Les priorités pour la fin de Charte

STRUCTURER ET PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE EN LIEN AVEC LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Identifier les sites sensibles et les sites adaptés à l'accueil d'activités de pleine nature.
- Consolider et diversifier l'offre d'activités accompagnées.
- Accompagner les collectivités en ingénierie (Communes, Communautés de communes) et sensibiliser aux bonnes pratiques (offices de tourisme et prestataires) vers une offre plus durable.
- Expérimenter des actions pilotes et mettre en place un suivi avec des indicateurs.
- Communiquer sur les pratiques respectueuses.

REFORCER LES ÉCHANGES INTER-PARCS AUTOUR D'UN « TOURISME SANS BARRIÈRE / INCLUSIF »

- Expérimenter de nouvelles actions ou conforter l'existant.
- Faire connaître et valoriser l'offre inclusive.

FAVORISER LES OFFRES DE SLOW TOURISME ET D'EXPÉRIENCES ITINÉRANTES

- Intégrer les parcours à une stratégie plus large de mobilité douce (liaisons train-vélo, navettes, location de matériel...).
- Encourager les formules multi-activités douces.
- Valoriser l'existant

PROMOUVOIR LA DESTINATION PARC

- Développer une image cohérente et engageante de la destination.
- Miser sur un tourisme de proximité, en incitant les habitants à devenir ambassadeurs du territoire.
- Renforcer la coopération institutionnelle autour de la communication. Travailler étroitement avec les offices de tourisme pour une communication commune en lien avec les Villes-portes du Parc (offres touristiques ville-campagne).

• Développer des contenus et des offres inspirantes en partenariat avec les bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ® » et autres démarches responsables pour alimenter la plateforme numérique « Destination Parc ».

• Affirmer l'identité du Parc par la création d'objets valorisant les patrimoines emblématiques du territoire en lien avec les artisans d'art « Valeurs Parc naturel régional ® » et en favorisant leur commercialisation dans les points de vente (Boutiques du Parc / Boutiques écoresponsables). Associer ces objets à des expériences touristiques immersives : ateliers, parcours thématiques.

• Développer des coffrets ou éditions spéciales associant produits artisanaux et expériences touristiques.

• Soutenir la montée en gamme et l'innovation de l'offre numérique.

REFORCER LA PROFESSIONNALISATION DES GUIDES ACCOMPAGNATEURS / MÉDIATEURS POUR S'ADAPTER AUX ALÉAS CLIMATIQUES ET AU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

- Enrichir les discours et les interactions avec le public.
- Former les guides aux phénomènes climatiques et à la gestion des risques.
- Accompagner la profession vers un parcours plus résilient.
- Communiquer et valoriser le rôle du guide accompagnateur.

FAIRE CONNAÎTRE ET SENSIBILISER AU PATRIMOINE GÉOLOGIQUE DU PARC

- Identifier et valoriser les géosites remarquables.
- Intégrer le patrimoine géologique dans les offres touristiques et de manière transversale.
- Développer des outils de médiation originaux.
- Tisser des partenariats scientifiques et pédagogiques.



ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET FILIÈRES

Objectif stratégique de la Charte 3.1 :

Faire émerger et soutenir les initiatives économiques de développement durable

> Les objectifs opérationnels de la Charte

3.1.1 : Prendre part aux initiatives en faveur de l'innovation et de l'émergence de l'économie verte

3.1.2 : Développer l'économie de proximité

3.1.3 : Maintenir les exploitations agricoles et favoriser leur transmission



> Les réalisations les plus significatives du Parc en lien avec les partenaires sur la période 2015-2024

© D. Protin

CRÉATION DE FILIÈRES DE VALORISATION DE RESSOURCES LOCALES

- Structuration d'une filière locale de valorisation de la laine de mouton et création de la coopérative MOS-Laine (Projet INTERREG DEFI-Laine).
- Structuration d'une filière locale de valorisation du blé panifiable (blé-farine-pain bio) : Lor' des Champs ®.
- Coordination d'un programme pour le développement d'une filière brassicole biologique transfrontalière (Projet INTERREG Brass'hop bio).

VALORISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROJETS ARTISANAIUX

- Valorisation des professionnels des métiers d'art, à travers notamment l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional ® ».
- Participation au programme LIFE Entreprises & Biodiversité en partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.
- Requalification économique et patrimoniale du site de Bataville : réalisation d'une étude-action sur le devenir du site en partenariat avec la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud et d'une étude de faisabilité technico-économique sur la création d'un pôle d'excellence autour des métiers du bois.

DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

- Animation du réseau des Boutiques du Parc ®.
- Contribution à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial Sud Meurthe-et-Moselle, suivi et accompagnement des Projets Alimentaires Territoriaux de l'Eurométropole de Metz, du Pays de Sarrebourg et du Saulnois et du Cœur de Lorraine.
- Organisation de l'opération « Un bon repas avec le Parc », afin de promouvoir les produits locaux et de qualité dans les cantines scolaires du territoire et des agglomérations voisines.
- Organisation de Salons de professionnels de l'alimentation de proximité à l'Abbaye des Prémontrés.
- Organisation et/ou participation à des évènements promotionnels pour valoriser les produits locaux et produits marqués « Valeurs Parc naturel régional ® » (ex : fête de la Mirabelle à Metz).

> Les partenaires (Liste non exhaustive)

- État*
- Région Grand Est*
- Communes*
- Communautés de communes*
- Départements*
- Union européenne
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Chambres d'Agriculture
- Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Syndicats Ovins
- Agriculteurs et éleveurs du territoire
- Opérateurs locaux de la transformation agricole et agroalimentaire (coopératives, moulins, brasseurs, entreprises de transformation de la laine...)
- Fédérations Départementales des Artisans-Boulanger
- Métropole du Grand Nancy
- Ville de Metz
- Eurométropole de Metz
- Mission Régionale des Métiers d'Art
- Association La Chaussure Bataville
- Communautés de Communes du Saulnois et de Sarrebourg-Moselle Sud

(*) partenaires signataires de la Charte

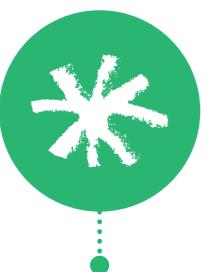


> LES CHIFFRES CLÉS

DU TERRITOIRE SUR
LA PÉRIODE 2015-2024



130
ÉLEVEURS OVINS
adhérents à
la **coopérative**
laineuse MOS-Laine



35
ENTREPRISES
AGRICOLAS ET
ARTISANALES
BÉNÉFICIAIRES
DE LA MARQUE
« VALEURS
PARC NATUREL
RÉGIONAL ® »



5
FILIERES
ACCOMPAGNÉES
PAR LE PARC
soit au total **277**
acteurs impliqués



67
ENTREPRISES DU
SECTEUR ARTISANAT /
COMMERCE
accompagnées
par le Parc



81
ÉVÈNEMENTS
dédiés à la
promotion des
produits agricoles et
artisanaux



36 000
REPAS LOCAUX ET
DE QUALITÉ
servis dans les cantines
scolaires



13
BOUTIQUES
DU PARC ®



> Les points forts / difficultés rencontrées

POINTS FORTS :

- Le rôle du Parc pour fédérer les acteurs de l'échelon communal à régional et de l'amont à l'aval des filières, ainsi son expertise transversale est un atout dans le développement de nouvelles filières locales.
- Le Parc a joué un rôle d'innovation en créant de nouvelles filières qui valorisent les ressources naturelles du territoire, génèrent de nouveaux revenus pour les acteurs économiques et participent à la mise en œuvre des objectifs prioritaires de la Charte.
- Certaines filières, telles que la valorisation de la laine de mouton dans le domaine de l'éco-rénovation et du textile ou la construction en pierre sèche, ont été élaborées dans le cadre de projets de coopération à l'échelle de la Grande Région, ce qui leur confère aujourd'hui une assise régionale et une reconnaissance à une échelle transfrontalière.
- Les projets alimentaires territoriaux portés par les collectivités territoriales couvrent et structurent une grande partie du territoire, facilitant les projets créant des liens entre producteurs et consommateurs.
- La proximité des bassins de population denses du sillon lorrain et les partenariats engagés avec ses acteurs, constituent un réel avantage pour augmenter les débouchés des productions locales.
- La réussite de l'opération « Un bon repas avec le Parc » souligne l'intérêt de la coordination assurée par le Parc pour la valorisation des produits locaux et de qualité au bénéfice de publics scolaires.
- La labellisation de 35 entreprises bénéficiaires de la marque « Valeur Parc naturel régional ® », les actions de promotion des produits agricoles et artisanaux associées à l'image de qualité environnementale des productions issues du Parc naturel régional ont contribué au développement des activités économiques concernées.
- L'augmentation du nombre et de la diversité des points de vente (ou de systèmes de vente) en circuits courts, à l'instar des Boutiques du Parc ® contribue à dynamiser l'économie de proximité.

POINTS FAIBLES :

- Le Parc ne dispose pas de moyens suffisants et n'a pas les compétences spécifiques pour accompagner les filières sur la phase promotion et commercialisation.
- Une évaluation plus approfondie des impacts économiques et environnementaux des filières créées serait pertinente pour mieux définir les conditions de leurs évolutions.
- La dimension sociale n'est pas suffisamment abordée dans le développement des filières, notamment pour favoriser l'accès de ces produits aux habitants du Parc.
- La coordination et les synergies entre les acteurs nécessitent d'être renforcées, notamment en termes de Recherche & Développement.
- La Marque « Valeurs Parc naturel régional ® » souffre d'un manque de connaissance par le grand public et les artisans/producteurs, ainsi que d'une différentiation plus visible avec les autres labels. Concernant la marque « Valeurs Parc naturel régional ® » viande bovine, la non-reconnaissance par la restauration collective est un frein identifié.
- Les moyens financiers limités des collectivités et le coût des produits freinent la valorisation des productions alimentaires locales dans la restauration collective.
- Les difficultés économiques de l'élevage et de la filière bio, les évolutions de la consommation, ainsi que la multiplication des marques et labels limitent le développement des filières blé-bio et de la Marque « Valeur Parc naturel régional ® » Viande bovine.
- L'offre de produits locaux reste déficitaire pour certaines productions agricoles (porc, produits laitiers pasteurisés, volailles, maraîchage, etc.). Les ateliers de transformation ne sont pas encore suffisamment développés pour rendre facilement accessibles les productions agricoles locales à la restauration collective (exemple : il n'existe pas d'ateliers de transformation pour les œufs).
- La part d'exploitations agricoles commercialisant leur production en vente directe ou en circuits courts n'a que faiblement progressé depuis 10 ans.
- La baisse du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020, qui connaît une chute de 25 %, et la baisse de l'emploi agricole (-14 %) – bien que ces chiffres soient à relativiser avec une légère augmentation de la SAU agricole (+0,6 %) – soulèvent des questions sur l'évolution de l'activité agricole et sur la transmission des exploitations.

> Les priorités pour la fin de Charte

CONSOLIDER LES FILIÈRES CRÉÉES ET EN CRÉER DE NOUVELLES :

- **Soutenir les acteurs économiques dans la prise en main et le développement de la commercialisation des productions ou prestations des nouvelles filières** (laine de mouton, foie des prairies remarquables, viande de bœuf à l'herbe sous la marque « Valeurs Parc naturel régional ® », blé-farine-pain bio sous la marque « Lor' des Champs ® », pierres sèches).
- **Structurer les filières récemment initiées** (filière brassicole biologique).
- **Conduire une étude d'opportunité sur la structuration d'une filière locale de valorisation des poissons d'étangs** en partenariat avec les acteurs
- Développer l'ingénierie dédiée à l'accompagnement des filières territoriales.

FAVORISER LE MAINTIEN ET LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- **Accompagner l'aide à l'installation**, en ciblant l'action du Parc sur les installations hors cadre familial, sur les cultures faiblement représentées, notamment celles qui sont en cohérence avec les enjeux environnementaux et alimentaires territoriaux, et sur les filières novatrices.
- **Valoriser les dispositifs existants mis en place par les structures d'accompagnement agricole** (Terres de lien, Chambres d'Agriculture, Jeunes agriculteurs, SAFER*...).
- **Aider à l'accès au foncier et faciliter la mise à disposition de terres** par des collectivités ou des agriculteurs du Parc.

DÉVELOPPER ET VALORISER L'OFFRE EN PRODUITS LOCAUX EN LIEN AVEC LES ENJEUX ALIMENTAIRES DU TERRITOIRE

- **Accompagner le développement des productions agricoles déficitaires (maraîchage, arboriculture, petits fruits...)** en cohérence avec les projets alimentaires territoriaux.

* Glossaire pages 83-84

- Renforcer la structuration des chaînes d'approvisionnement locales, notamment dans le domaine de la restauration collective (ex : maraîchage).

- **Aux côtés de la Fédération des PNR, soutenir et contribuer à l'intégration de la marque « Valeurs Parc naturel régional ® » dans la loi EGALIM.**

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES LOCALES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ, DES PAYSAGES ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DES MODES DE PRODUCTION OU DE SERVICES :

- Développer la marque « Valeurs Parc naturel régional ® » vers de nouvelles filières (maraîchage, petits fruits, volaille bio notamment) et de nouvelles entreprises, et mieux la faire connaître auprès des consommateurs.
- Mettre en œuvre le dispositif LIFE Entreprises & Biodiversité en partenariat avec la FPNRF*.
- Renforcer la prise en compte de la dimension sociale dans l'accompagnement des entreprises, en s'appuyant notamment sur les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Renforcer la communication sur les produits agricoles « Valeurs Parc naturel régional ® » auprès des producteurs et des consommateurs.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET MOBILITÉS

Objectif stratégique de la Charte 3.2 :

Accompagner l'évolution des modes de vie.

> Les objectifs opérationnels de la Charte

3.2.1 : Développer de nouvelles formes de mobilité

3.2.2 : Diminuer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

> Les réalisations les plus significatives du Parc en lien avec les partenaires sur la période 2015-2024

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- **Elaboration d'une stratégie « territoire à énergie positive pour une croissance verte »** autour de 6 axes prioritaires : Contractualisation avec l'Etat et 8 Communautés de communes permettant de bénéficier d'un soutien financier (Etat et CEE*) à hauteur de 2,4 M€ d'aides en faveur de 120 projets de transition écologique et énergétique conduits par les collectivités du territoire.

SOUTIEN AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

- Mise en œuvre d'un programme d'accompagnement technique et financier des communes pour la modernisation de l'éclairage public (TEPCV*) et la réduction de la pollution lumineuse (Plans lumière dans les communes de Ars-sur-Moselle



et Gravelotte, partenariat avec l'ANCEN* pour la labellisation de communes villes et villages étoilés, animations et sensibilisation à la pollution lumineuse dans le cadre de la manifestation le « Jour de la Nuit »).

- **Accompagnement d'entreprises artisanales dans la réduction des consommations d'énergie** en partenariat avec le CNIDEP*.

VALORISATION DES MATERIAUX BIOSOURCÉS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

- **Réalisation d'études techniques et conception d'outils pédagogiques pour la valorisation de laine locale de mouton dans l'isolation thermique et phonique des bâtiments.**
- **Réalisation d'isolation « pilotes » de bâtiments publics en laine locale de mouton** en partenariat avec les communes et les départements.
- **Etude de potentiel pour la création de nouveaux matériaux biosourcés et géosourcés à base de ressources naturelles (roseaux, terre crue notamment)** dans la construction et la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

* Glossaire pages 83-84



DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- **Conseils et accompagnement sur les projets d'infrastructures d'énergies renouvelables** et avis réglementaires sur la compatibilité des projets avec la Charte du Parc.
- **Accompagnement des projets de centrales solaires photovoltaïques villageoises**, et notamment de la réalisation de la centrale solaire villageoise conçue par la commune et les habitants de Ville-sur-Yron.
- **Elaboration d'une stratégie concertée de méthanisation durable** autour de 9 axes prioritaires avec des recommandations et critères pour une cohérence avec les enjeux agricoles, environnementaux et paysagers du territoire.

MOBILITÉS DURABLES

- **Soutien à des projets de mobilité douce et d'électromobilité dans le cadre du programme FCITE*** : aide à l'acquisition de vélos pour les habitants, soutien à l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge...
- **Déploiement de rando-fiches valorisant de nouveaux itinéraires pédestres** avec mise en téléchargement sur la vitrine numérique du Parc (applications Rando Mobile et Ma Rando).

* Glossaire pages 83-84

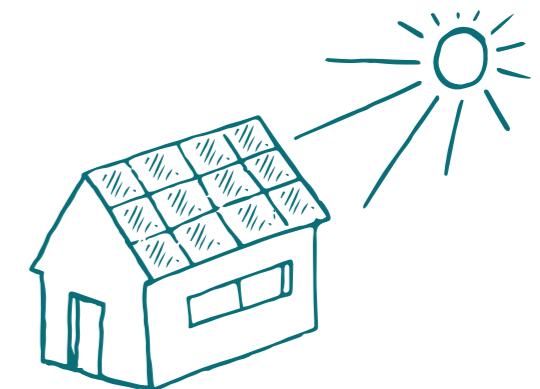


> Les partenaires

(Liste non exhaustive)

- Etat* (DREAL, DDT, ADEME)
- Région Grand Est*
- Communes *
- Communautés de communes *
- Départements*
- Union Européenne
- SCoT / Pays / PETR
- Syndicats d'énergie
- CNIDEP
- Chambres d'agriculture
- Coopérative MOS-Laine
- Collectif Biosourcés Grand Est
- CELABOR, Centre d'Essais Textile Lorrain
- Syndicat Ovin de la Moselle
- Architectes.

(*) partenaires signataires de la Charte



> LES CHIFFRES CLÉS

DU TERRITOIRE SUR
LA PÉRIODE 2015-2024



109

COMMUNES (ET EPCI)
bénéficiaires d'un programme
d'aide pour la **modernisation**
de l'éclairage public
permettant la réduction
de **1 785 MWh/an**
des consommations d'énergie



6

COMMUNES
LABELLISÉS
VILLAGES ÉTOILÉS
par l'ANCEN



Réduction de 22%
DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
entre 2015 et 2022



Réduction de 16%
DE CONSOMMATIONS
D'ÉNERGIE
entre 2015 et 2022



10

BÂTIMENTS PUBLICS
ISOLÉS EN LAINE
LOCALE DE MOUTON



80
PARTICIPIANTS À
L'ÉLABORATION DE
LA STRATÉGIE DE
MÉTHANISATION
DURABLE DU
TERRITOIRE



Augmentation de 13%
DE PRODUCTION D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES
entre 2015 et 2022



52

PROJETS D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES
SUIVIS ET
ACCOMPAGNÉS
PAR LE PARC
dont 25 avis
réglementaires



© G. Mathieu

> Les points forts / difficultés rencontrées

POINTS FORTS :

- **Le rôle d'expertise du Parc est reconnu** par les acteurs locaux pour accompagner les projets de transition énergétique du territoire.
- **Le développement de voies cyclables et vélo routes** à l'initiative des collectivités locales a connu un réel essor sur l'ensemble du territoire.
- **Le développement du transport à la demande (TAD)** expérimenté par certains territoires est une solution pertinente pour les villages éloignés des lignes de transports en commun.
- **Le Parc a poursuivi son engagement en faveur de la transition énergétique par la coordination d'une stratégie « territoire à énergie positive » en lien avec 7 intercommunalités.** Cette stratégie a permis de mobiliser des dispositifs d'aides publiques (TEPCV* et CEE*) en faveur des projets des collectivités locales, notamment pour la modernisation de l'éclairage public dans de très nombreuses communes.
- **L'engagement des territoires (EPCI, Pays, PETR, SCOT) dans l'élaboration de stratégies énergétiques territoriales (PCAET*, Schéma Directeur des énergies renouvelables, ...)** permet de projeter des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur les moyen et long termes.
- **Le territoire bénéficie d'une forte dynamique de projets d'énergies renouvelables.**
- **La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie a augmenté de manière significative depuis le début de la Charte** (18 % en 2012 et 35 % en 2022), soit au-delà de la moyenne régionale.
- **Les initiatives engagées**, telles que la sensibilisation à la pollution lumineuse, la création des centrales solaires villageoises, le développement des matériaux biosourcés locaux **conforment le territoire dans sa capacité d'innovation et le rôle d'expérimentation du Parc.**
- **La création d'une filière de matériaux biosourcés issus de ressources locales** (laine de mouton...) pour l'isolation thermique et phonique des bâtiments **est une nouvelle opportunité pour accompagner la rénovation énergétique du patrimoine bâti** et diminuer les consommations et réduire la précarité énergétique.

POINTS FAIBLES :

- **Concernant les mobilités, le rôle du Parc est relativement faible** au regard des compétences des autorités organisatrices de transport.
- **Le développement insuffisant des bornes de recharge électriques** ne favorise pas l'émergence des mobilités décarbonées.
- **Le territoire du Parc, hormis le sillon lorrain, est fortement contraint en termes de développement des mobilités durables** lié aux manque réseaux des infrastructures de transports en commun.
- **Les communes isolées ne sont pas assez prises en compte dans les déplacements cyclables.** Des itinéraires cyclables structurants sont à renforcer sur le territoire du Parc.
- **La précarité énergétique liée à l'importance du bâti ancien et aux conditions de ressources des habitants** a un impact sur l'évolution du niveau de réduction de la consommation énergétique de l'habitat.
- **L'insuffisance d'une vision globale (solaire, éolien, méthanisation, ...) sur le développement des énergies renouvelables** ne facilite pas la cohérence de l'implantation des projets EnR avec les enjeux du territoire.
- **Le manque d'échanges préalables des porteurs de projets avec le Parc et les acteurs locaux** ne permet pas une bonne prise en compte de la Charte du Parc dans les choix d'implantations d'infrastructures.
- **La communication du Parc** n'est pas toujours efficiente sur les énergies renouvelables et la lisibilité du rôle des acteurs nécessiterait d'être améliorée.
- **L'émergence de nouveaux systèmes d'énergies renouvelables, tels que les projets agrivoltaïques, nécessite d'engager une réflexion globale préalable** sur leur compatibilité avec les enjeux agricoles, environnementaux, paysagers et énergétiques du territoire.
- **Une concurrence des terres agricoles avec l'énergie produite de manière « industrielle »** est une menace émergeante.

> Les priorités pour la fin de Charte

REFORCER LES ACTIONS DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, NOTAMMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS AVEC DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Accompagner les collectivités, les professionnels, et les habitants dans l'utilisation de matériaux biosourcés pour la rénovation du bâti.
- Communiquer davantage et poursuivre les initiatives engagées sur le développement des matériaux biosourcés (isolants en laine de mouton, expérimentation d'autres matériaux...).

ACCOMPAGNER LES INITIATIVES DES ACTEURS LOCAUX EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- Engager une démarche collective de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, pour l'isolation et le changement de chauffage notamment.
- Initier des achats groupés.

REFORCER LA COHÉRENCE TERRITORIALE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA PRISE EN COMPTE DE LA CHARTE DU PARC DANS L'IMPLANTATION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

- Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables sur le territoire en intégrant les autres démarches (Plans Climat...) et les acteurs économiques locaux.
- Mieux communiquer et tendre vers un guichet unique pour les porteurs de projet.



ÉDUCATION AU TERRITOIRE ET CULTURE

Objectif stratégique de la Charte 2.3 et 3.3 :
Constituer un territoire d'accueil intégré à celui de la Grande Région /
S'investir pour son territoire et contribuer au lien social.

> Les objectifs opérationnels de la Charte

- 2.3.3** : Se former et s'organiser pour accueillir sur le territoire
- 3.2.3** : Mobiliser les jeunes et accompagner leurs initiatives
- 3.3.1** : Soutenir et promouvoir les initiatives qui répondent aux enjeux de société
- 3.3.2** : Faire de la culture un moteur du projet de territoire

> Les réalisations les plus significatives du Parc en lien avec les partenaires sur la période 2015-2024



© Pnrl

ACCOMPAGNEMENT ET VALORISATION DE L'OFFRE ÉDUCATIVE DU TERRITOIRE

- **Organisation et publication annuelle du catalogue de l'offre éducative sur le territoire du Parc.**
- **Organisation des commissions « Charte éducation » reconnaissant la qualité des prestations** destinées aux scolaires (reconnaissance « Charte éducation » attribuée pour une période de trois ans).

FORMATION DES ACTEURS

- **Ouverture du programme de formation du réseau éducation aux acteurs culturels, du tourisme et guides nature,** réseau des amis du Parc (bénévoles des associations et habitants).
- **Formation continue des acteurs du réseau éducation :** conforter la professionnalisation des acteurs des réseaux à travers la mise en place de plans de formation annuels portant par exemple sur le volet réglementaire (DURP*), la connaissance de la biodiversité et du patrimoine du territoire.

76

FORMATION ET PARTICIPATION DES JEUNES

- **Organisation de journées de formations et de chantiers** à destination de classes de jeunes en formation agricole sur des chantiers de gestion de milieux naturels en journée ou semaine.
- **Accueil de 18 jeunes en service civique pour une période de 7 mois au Parc** sur la période de référence et formation en faveur de leur projet individuel.
- **Organisation et/ou accompagnement de 29 chantiers internationaux de jeunes**, en lien avec des projets portés par des communes du Parc tels que la restauration de murs en pierre sèches ou des chantiers d'entretien des milieux naturels.

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS CULTURELS

- **Programmation et accompagnement de projets culturels et artistiques en lien avec les enjeux du territoire** tels que les guerres (création et diffusion du spectacle « *Une âme sur les frontières* »), la viticulture (diffusion du spectacle « *Cirque en vignes* ») ou encore le patrimoine architectural et religieux (accompagnement du projet artistique « *Parcours façades et parcours vitrail* »).

- **Coordination du festival international du film documentaire sur la ruralité « Caméras des champs » de Ville-sur-Yron** : Appui à la mise en œuvre opérationnelle et, à partir de 2023, à la décentralisation du festival sur plusieurs communes.

- **Participation au projet de coopération « Paysage industriel »** en lien avec des Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes et la Fondation de France : accueil d'artistes internationaux en résidence pour répondre à des commandes artistiques valorisant le patrimoine industriel de chaque territoire (à Moussey-Bataville et Euville pour le PNR Lorraine).

- **Mise en place de six ateliers d'initiation à l'écoute de sons naturalistes** mis en œuvre par l'audio-naturaliste Marc Namblard afin de sensibiliser le grand public aux techniques d'écoute des sons de la nature liés à l'eau.

COMMUNICATION

- **Conception et réalisation du magazine Côté Parc (semestriel)** diffusé dans chaque foyer du territoire et auprès des partenaires du Parc (communes, communautés de communes).
- **Réalisation du nouveau site Internet du Parc** qui s'inscrit dans la ligne graphique proposée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.



© Pnrl

> Les partenaires

(Liste non exhaustive)

- État (DRAC Grand Est)*
- Région Grand Est*
- Communautés de communes*
- Communes*
- Départements*
- Éducation Nationale
- Union européenne / Fondation du Patrimoine
- Artistes
- Associations locales
- Acteurs du réseau Education...

(*) partenaires signataires de la Charte

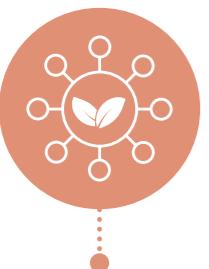


© Pnrl

77

> LES CHIFFRES CLÉS

DU TERRITOIRE SUR
LA PÉRIODE 2015-2024



235 779
ÉLÈVES

accueillis par le
réseau Éducation
entre 2014 et 2023



14 826
ÉLÈVES

ayant bénéficié d'un
programme « **Connais
ton Parc** » avec leur école
entre 2014 et 2023



99
JOURNÉES DE
FORMATION ENTRE
2014 ET 2023 ET
904 PARTICIPANTS
AU TOTAL



2 750
JEUNES

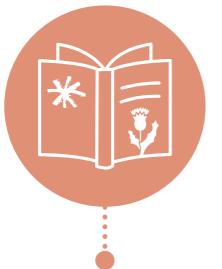
en formation agricole
ou publics spécialisés
accueillis sur des
chantiers écoles entre
2014 et 2023



31
COMMUNES
ont accueilli un
chantier international
de jeunes bénévoles



31
PROJETS
CULTURELS
ET ARTISTIQUES
conduits
par le Parc



37 500
FOYERS
DESTINATAIRES
du magazine **Côté
Parc** en 2023



© Pnrl

> Les points forts / difficultés rencontrées

POINTS FORTS :

ÉDUCATION AU TERRITOIRE

- Le territoire bénéficie d'une belle offre « éducation », qui se conçoit chaque année.
- L'accompagnement et les formations proposés par le Parc aux acteurs du réseau éducatif valorisent les partenaires, contribuent à améliorer la qualité de l'accueil et renforcent les liens entre les différents réseaux d'acteurs.
- La reconnaissance et le respect de l'intégralité de la Charte Éducation du Parc, réaffirmée depuis 2023, garantissent la qualité de l'accueil éducatif dans les structures labellisées.
- La diversité des structures qui composent le réseau éducatif et de l'offre éducative constitue une richesse, favorisant le développement d'initiatives multidisciplinaires.
- Le partenariat étroit avec l'Éducation Nationale, établi depuis de nombreuses années, constitue un atout pour concevoir des projets éducatifs et pédagogiques de qualité.
- La compréhension du territoire et des patrimoines émerge comme une véritable plus-value du Parc pour les enseignants et les jeunes publics.
- Les communautés de communes s'impliquent activement en initiant des politiques de sensibilisation et d'éducation au territoire.

CULTURE

- L'ingénierie culturelle du Parc contribue au développement d'une offre culturelle de qualité.
- La richesse des patrimoines du Parc (paysager, environnemental, petit patrimoine, etc.) représente un atout majeur pour le développement de projets culturels.
- Les compagnies professionnelles s'inspirent des patrimoines du territoire du Parc pour créer leurs spectacles ou organiser des résidences artistiques.
- L'intérêt des résidences d'artistes est souligné par les acteurs des territoires.
- Le public répond favorablement à la diversité et à la professionnalisation des actions culturelles ; les habitants sont demandeurs de projets permettant de mieux connaître et s'approprier les patrimoines du territoire.
- Les Contrats Territoriaux d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), constituent une opportunité pour dynamiser le développement culturel en lien avec les communautés de communes.
- Certains événements culturels, tels que « Caméras des Champs » ou le Festival de Musique de Fénétrange, bénéficient d'une reconnaissance nationale.
- En termes d'équipements, le territoire est bien doté en médiathèques, bibliothèques, écoles de musique, artothèques, sites de résidences d'artistes, ainsi que des salles de cinéma dans les villes-portes. A noter que le territoire compte 9 musées labellisés «Musées de France» (dont 6 sont gérés par les départements).

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES :

ÉDUCATION AU TERRITOIRE

- La diminution des moyens d'ingénierie (poste de technicien pour les chantiers participatifs) réduit les capacités d'actions éducatives sur le territoire.
- Tous les acteurs du réseau éducatif ne participent pas aux programmes de formation proposés, et certaines formations attirent peu de participants.
- La mise en œuvre de la RGPD* complique la communication avec certains publics, notamment les Amis du Parc.
- Le respect du cahier des charges de la Charte Éducation, réaffirmée depuis 2023, a réduit le nombre de structures labellisées. Un accompagnement renforcé est nécessaire pour permettre à ces partenaires de réintégrer la Charte Education.
- Les contraintes financières ou réglementaires liées aux déplacements des publics scolaires compliquent l'organisation de l'offre éducative. Ces contraintes appellent à repenser les modèles, avec davantage d'activités au sein des établissements scolaires. Il en va de même pour les séjours scolaires, dont la durée tend à se réduire, parfois à une seule nuitée.
- Les structures d'accueil et les partenaires du réseau éducatif ont souvent un modèle économique fragile.
- Le renouvellement des bénévoles dans les structures associatives est une difficulté à prendre en compte pour garantir la pérennité des actions du réseau éducation.

CULTURE

- La communication sur les missions et actions culturelles du Parc est insuffisante, manque de moyens et de transversalité.
- Le manque d'intérêt d'une partie des acteurs locaux pour la culture, ainsi que des moyens budgétaires et d'ingénierie limités, ne favorisent pas le rayonnement des projets culturels.
- Certaines thématiques à enjeux patrimoniaux telles que le sel, l'histoire (Moyen Âge, époque gallo-romaine, ...), les étangs et les canaux (sous un autre angle que l'aspect naturaliste) sont sous-valorisées.
- Les compagnies professionnelles implantées sur le territoire restent peu nombreuses.
- Peu d'intercommunalités affichent une véritable politique culturelle. Néanmoins, depuis 2023, la prise de compétence de la Culture par les communautés de communes s'est renforcée.
- Les lieux culturels bien équipés (salles de spectacles) permettant de mener des projets pluriannuels sont rares, hormis dans les villes-portes.
- La recherche de solutions pour toucher de nouveaux publics, « non captifs » dans l'offre culturelle existante, doit être renforcée.



> Les priorités pour la fin de Charte

ÉDUCATION AU TERRITOIRE

CONSOLIDER L'OFFRE ACTUELLE DU RÉSEAU ÉDUCATIF

- Adapter les formations aux besoins des publics.
- Renforcer l'accompagnement des structures d'accueil et des partenaires pour qu'un plus grand nombre d'entre eux puissent proposer des projets éducatifs conformes à la Charte Education du Parc.

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « CONNAIS TON PARC ».

ACCOMPAGNER LES STRUCTURES PARTENAIRES, NOTAMMENT POUR FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE CERTAINES ANIMATIONS DIRECTEMENT AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

CULTURE

RENDEZ L'ACTION CULTURELLE DU PARC LISIBLE SUR LE TERRITOIRE :

- Développer des projets culturels valorisant des thématiques peu traitées : le sel, l'archéologie, l'histoire, les canaux...
- Initier un agenda culturel partagé (avec les intercommunalités).
- Organiser des événements culturels sur une thématique fédératrice, mobilisant des compagnies professionnelles et des structures culturelles bénévoles du territoire par exemple.

INFORMER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS TERRITORIAUX D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC)* :

- Mettre en réseau les partenaires culturels et éducatifs du territoire.
- Valoriser les patrimoines du territoire.
- Mettre en avant l'expertise du Parc en ingénierie culturelle et éducative (ex : participation aux comités de pilotage et de suivi).
- Contribuer à la formation des partenaires de l'EAC, des élus, collectivités...

S'APPUYER SUR LES NOUVEAUX DISPOSITIFS FINANCIERS DE LA RÉGION ET DU MINISTÈRE DE LA CULTURE EN DIRECTION DES ESPACES RURAUX :

- Soutenir les projets culturels locaux et renforcer les moyens financiers dédiés à l'action culturelle et artistique en milieu rural.

* Glossaire pages 83-84



© Phrl

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA MISE À DISPOSITION DE LIEUX PERMETTANT L'ACCUEIL D'ARTISTES (résidences d'artistes, tiers lieux...)



© Semeurs d'arts

82

GLOSSAIRE



- **ABC** : Atlas de la biodiversité communale
 - **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
 - **AERM** : Agence de l'Eau Rhin Meuse
 - **AAF** : Association Française d'Agroforesterie
 - **AGROOF** : Bureau d'études spécialisé en agroforesterie
 - **ANCEN** : Association Nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne
 - **AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée
 - **APAL** : Association de Production Animale de l'Est
 - **AREFE** : Association Régionale d'Expérimentation Fruitière de l'Est
-
- **BNI** : Bas niveau d'intrants
-
- **CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 - **CDPENAF** : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
 - **CEE** : Certificats d'Économie d'Énergie
 - **CENL** : Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
 - **CEREMA** : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
 - **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
 - **CNIDEP** : Centre National d'Innovation pour le Développement Durable et l'Environnement dans les Petites entreprises
 - **CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique

- **COFOR** : Union Régionale des Communes forestières du Grand Est
- **CPEPESC** : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères
- **CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- **CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière

-
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
 - **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - **DRAAF** : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de Forêts
 - **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

-
- **EGALIM** : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine
 - **ELIVIA** : Entreprise de transformation de viande bovine
 - **EnR** : Énergies renouvelables
 - **ENS** : Espace Naturel Sensible
 - **ENSAIA** : École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires
 - **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
 - **EPLE** : Etablissement Public Local d'Enseignement
 - **ERC** : Éviter, Réduire, Compenser

• **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
• **FFR** : Fédération Française de Randonnée

• **GAL** : Groupe d'action locale
• **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

• **INTERBEV** : Interprofession Bétail et Viande
• **INTERREG** : Programme de coopération transfrontalière européenne

• **LEADER** : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
• **LIFE** : Programme européen pour l'environnement et le climat
• **LOANA** : Lorraine Association Nature
• **LOTERR** : Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales

• **MAEC** : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

• **OFB** : Office Français de la Biodiversité
• **ONF** : Office National des Forêts

• **PAT** : Projet Alimentaire Territorial
• **PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
• **PEFC** : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières
• **PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

• **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
• **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
• **PNR** : Parc Naturel Régional
• **PNRL** : Parc Naturel Régional de Lorraine
• **PSDR** : Pour et Sur le Développement Régional
• **PSE** : Paiement pour Services Environnementaux

• **RAMSAR** : Convention relative aux zones humides d'importance internationale
• **RNU** : Règlement national d'urbanisme

• **SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
• **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
• **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
• **SERM** : Syndicat des Eaux de la Région Messine
• **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
• **SYLVATERRA** : Coopérative spécialisée en gestion forestière durable
• **Sylv'ACCTES** : Association pour le soutien d'une sylviculture à haute valeur environnementale

• **TVB** : Trame Verte et Bleue

• **ZAN** : Zéro Artificialisation Nette
• **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

LE RÉFÉRENTIEL ÉVALUATIF DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE 2015-2030



Evaluation Intermédiaire sur la période 2015 - 2024



© S. Corbeil

Objectifs stratégiques Charte PnRL 2015-2030	Questions Evaluatives	Indicateurs	Source(s) des données	Date état initial	Valeur initiale (début Charte)	Valeur cible (fin de Charte 2030)	Valeur évaluation intermédiaire (2024)	Potentialité d'atteinte de l'objectif cible en 2030 à partir des tendances observées	Eléments de réponse aux questions évaluatives (situation en 2024)	
1.1 Conforter et préserver les grandes zones emblématiques de notre territoire et la nature ordinaire	1. Dans quelle mesure les conditions ont-elles été réunies pour permettre une sensibilisation au patrimoine naturel ?	1	Nombre d'actions et de formations organisées auprès des élus, des acteurs locaux, des gestionnaires et des habitants pour l'intégration de la biodiversité dans les communes du Parc, hors PLU (Charte)	PnRL	2015	Pas de valeur initiale prédefinie	Pas de valeur cible prédefinie	2067	Non Concerné (NC)	Les conditions ont été réunies pour former et informer les élus et les habitants sur les enjeux de la biodiversité, grâce au développement des outils pédagogiques tels que l'exposition sur les zones humides, les carnets et jeux « Trame Verte et Bleue », le marteloscope, les actions « Pas de printemps sans hirondelles » et « Famille à biodiversité positive », les chantiers participatifs ou encore les inventaires biologiques en forêt ainsi que leur restitution aux communes. En dix ans, près de 2 000 actions de sensibilisation ont été menées dans 171 communes du Parc et dans 78 autres communes de la région.
		2	Nombre d'inventaires et de suivis réalisés sur les groupes et les espèces indicatrices du changement global, des perturbations et du bon état écologique des habitats (Charte)	PnRL	2015	11	Pas de valeur cible prédefinie	23	NC	
		3	Evolution du nombre de suivis de populations d'espèces mobilisatrices (Charte)	PnRL	2013	0	3	4	Objectif atteint	
	2. Comment les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue ont-elles été préservées et rétablies ?	4	Nombre de communes accompagnées pour intégrer les enjeux de la Trame Verte et Bleue dans leur document d'urbanisme (Charte)	PnRL	2015	1	Pas de valeur cible prédefinie	88	NC	Depuis 2015 (et même avant), tout nouveau projet d'aménagement du territoire fait l'objet d'une analyse des trames verte et bleue (TVB). Pour mieux accompagner les collectivités, le Parc a réalisé des guides d'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme, à destination des communautés de communes. Mais, en 2024, tous ne sont pas encore finalisés ni accompagnés d'une formation adéquate. Au total, 88 communes ont été accompagnées pour intégrer la TVB dans leurs documents d'urbanisme.
		5	Pourcentage de communes touchées par un diagnostic, une action de restauration, ou un chantier lié à la Trame Verte et Bleue (Charte)	PnRL	2015	Pas de valeur initiale	+ 50 % des communes du Parc	57 %	Objectif atteint	
		6	Evolution de la part du territoire bénéficiant de mesures de gestion, de protection ou d'actions conservatoires (Territoire)	PnRL, CENL, CD57, CD54, INPN	2015	3,65 %	4,50 %	3,70 %	Modérée	Grâce à de très nombreux chantiers (plantations de haies, restaurations de mares, chantiers participatifs), 104 communes ont bénéficié de travaux permettant d'améliorer la TVB.
	3. Comment évolue la protection des réservoirs de biodiversité et de la nature ordinaire ?	6	Evolution de la part du territoire bénéficiant de mesures de gestion, de protection ou d'actions conservatoires (Territoire)	PnRL, CENL, CD57, CD54, INPN	2015	3,65 %	4,50 %	3,70 %	Modérée	Quant à la part du territoire couverte par des mesures de protection ou de gestion conservatoire, les données chiffrées restent insuffisantes pour mesurer les évolutions réelles. En effet, les actions de restauration de mares, de création de haies, les contrats Natura 2000 et les MAEC ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur.
		7	Nombre de sites Natura 2000 bénéficiant d'outils contractuels (Charte)	PnRL	2013	7	10	12	Objectif atteint	La protection des réservoirs de biodiversité s'est poursuivie et se poursuit encore, afin d'atteindre voire de dépasser l'objectif des 2 % de surfaces supplémentaires protégées soit environ 300 hectares. Pour cela, des projets de Réserves Biologiques Intégrales et d'Obligations Réelles Environnementales sont en cours, ainsi que la poursuite de la maîtrise foncière de sites remarquables par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL).
		8	Part du territoire couvert par des espaces naturels réglementairement protégés (Territoire)	PnRL, INPN	2013	1,53 %	2 %	1,99 % soit 4 100 ha	Forte	
		9	Évolution de la superficie du territoire labellisé RAMSAR (Charte)	INPN, DREAL	2013	11 301 hectares	12 778 hectares	11 301 hectares	Modérée	La dynamique Ramsar, à quant à elle été interrompue à deux reprises : d'abord par le projet ministériel de création d'un Parc national de zones humides, puis par les mouvements agricoles de 2024 et la mise en place par l'État de la réglementation sur les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales n°2 (BCAE2), appliquée uniquement aux sites Ramsar, instaurant une contrainte là où le Parc avait toujours affirmé qu'il n'y en avait pas.
		10	Part des espèces en danger, dont celles concernées par un Plan National d'Action sur lesquelles le Syndicat Mixte du Parc agit (Territoire)	PnRL,	2015	100 %	100 %	90 %	Forte	

Objectifs stratégiques Charte PnRL 2015-2030	Questions Evaluatives	Indicateurs	Source(s) des données	Date état initial	Valeur initiale (début Charte)	Valeur cible fin de Charte 2030)	Valeur évaluation intermédiaire (2024)	Potentialité d'atteinte de l'objectif cible en 2030 à partir des tendances observées	Eléments de réponse aux questions évaluatives (situation en 2024)
1.2 Objectif stratégique Valoriser la forêt tout en respectant ses équilibres	4. En quoi les enjeux patrimoniaux et d'une gestion exemplaire et durable de la forêt sont-ils partagés ?	11 Évolution de la part de la surface de la forêt couverte par une certification (Territoire)	PEFC Grand Est CRPF Grand Est ONF Grand Est 2023	2015	Valeurs initiales non disponibles sur le périmètre actuel	Forêt publique : 85 % de la surface forestière publique certifiée (forêts domaniales et communales incluses) Forêt privée : 50 % de Plans Simples de Gestion (PSG) certifiés	Forêt publique : 69 % de la surface forestière publique certifiée (forêts domaniales et communales incluses) Forêt privée : 51 % de Plans Simples de Gestion (PSG) certifiés	Forêt publique Modérée Forêt privée Forte	Si la forêt privée vient tout juste de dépasser l'objectif de 50 % de surfaces certifiées, il reste encore du chemin à parcourir pour que la forêt publique atteigne l'objectif de 85 % de surfaces certifiées. Certaines barrières administratives compliquent l'obtention du label, auxquelles s'ajoute un manque de communication auprès des communes, souvent lié à un déficit de temps et de moyens humains, sur l'intérêt de la démarche. Cette action mérite d'être renforcée en partenariat avec l'ONF.
		12 Part des communes forestières concernées par une action de sensibilisation/formation (Charte)	PnRL	2013	0	50 %	60 %	Objectif atteint	Le concours Sylvotrophée, mais surtout le marteloscope de Jézainville, ainsi que les inventaires et les « porter à connaissance », ont permis de sensibiliser 118 communes. Il reste cependant nécessaire de mieux restituer l'information produite et d'accompagner les communes dans la durée.
	5. Comment évolue le degré de naturalité des forêts et sa connaissance ?	13 Évolution de la part des surfaces en vieux bois dans la surface forestière publique totale (Charte et Territoire)	PnRL, ONF, INPN	2013	0,60 %	1,50 %	1,17 %	Forte	Même si une belle progression est observée dans la création d'îlots de vieux bois, grâce à l'implication de l'ONF en forêt domaniale et aux contrats Natura 2000, il reste encore 188 hectares à préserver. Cet objectif pourrait être atteint grâce à la mise en place d'une nouvelle Réserve Biologique Intégrale (RBI), à de nouveaux contrats Natura 2000 et aux actions du programme LIFE Biodiv'Est.
		14 Nombre d'inventaires et de suivis sur des groupes, espèces ou milieux liés au domaine forestier	PnRL	2013	2	9	9	Objectif atteint	De nombreux inventaires (gobemouche à collier, coléoptères saproxyliques, syrphes, fonges, chiroptères, araignées, flore...) ont été réalisés. Il est désormais nécessaire de les suivre et de les renouveler afin d'en faire de véritables indicateurs de suivi à long terme.
	6. Comment évolue l'activité économique locale liée à l'exploitation de la forêt ?	15 Nombre d'entreprises de l'amont de la filière bois (Territoire)	Insee BD Sirene	2013	88	Maintien	105	Forte	Les données collectées sur l'évolution des entreprises de l'amont de la filière bois (services de soutien à l'exploitation forestière, exploitation forestière, sylviculture, sciage et rabotage du bois) mettent en lumière une augmentation significative de leur nombre en dix ans, passant de 88 en 2015 à 105 entreprises en 2024. Cette tendance générale, plutôt positive, laisse toutefois apparaître de fortes disparités selon les typologies d'activités liées à l'exploitation de la forêt. Ainsi, au cours des dernières années, plusieurs scieries du territoire ont fermé, soit pour des raisons économiques, soit faute de repreneurs lors du départ à la retraite des exploitants. En 2024, le territoire ne compte plus que cinq entreprises de sciage et de rabotage du bois.
1.3 Partager et protéger l'eau	7. Comment évolue l'état écologique des rivières et des masses d'eau souterraines ?	16 Évolution des proportions de masses d'eau superficielles en bon état écologique (en % et selon le SDAGE 2015-2022) (Territoire)	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	SDAGE 2015	17,48 % de rivières en bon état (% de linéaire de cours d'eau) 17,92 % des plans d'eau en bon état (% de surface de plans d'eau)	100 % en bon état (rivières et plans d'eau)	SDAGE 2022 31,82 % de rivières en bon état (% de linéaire de cours d'eau) 56 % des plans d'eau en bon état (% de surface de plans d'eau)	Faible	L'amélioration des proportions de rivières et de plans d'eau en bon état écologique entre 2015 et 2022 doit nous encourager à poursuivre nos efforts. Les collectivités compétentes du territoire se sont en effet mobilisées à travers des travaux de restauration de cours d'eau et à des opérations ponctuelles visant à améliorer la continuité écologique, mais aussi grâce à l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées domestiques. Toutefois, ces résultats traduisent une réalité contrastée selon les territoires et parfois moins favorable qu'il n'y paraît.
		17 Linéaire de cours d'eau du territoire ayant fait l'objet d'un programme de restauration et d'opérations ponctuelles (Territoire)	AERM	2015	Pas de valeur initiale prédefinie	Pas de valeur cible prédefinie	122 km de cours d'eau restaurés par les collectivités 34 opérations ponctuelles	NC	Concernant les eaux souterraines, même si le nombre de captages dégradés ne croît pas, la qualité de l'eau de certains captages s'améliore alors qu'elle se dégrade pour d'autres. De plus, l'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles d'ici 2030 paraît illusoire sur certains secteurs : les cours d'eau en mauvais état, des plaines argileuses notamment, nécessiteront des interventions importantes et très coûteuses pour retrouver un état ne serait-ce que moyen - et ce, dans un contexte climatique en évolution.
		21 Part des communes rattachées à l'assainissement collectif (STEP) (Territoire)	AERM	2022 (pas de données exploitable avant cette date)	Pas de valeur initiale prédefinie	Pas de valeur cible prédefinie	ZO = 51,11 % ZE = 61,70 %	NC	
		18 Nombre de captages dégradés (définition SDAGE) (Territoire)	Agence de l'Eau Rhin-Meuse, SDAGE	2015	21	Pas de valeur cible prédefinie	22	NC	

Objectifs stratégiques Charte Pnrl 2015-2030	Questions Evaluatives	Indicateurs	Source(s) des données	Date état initial	Valeur initiale (début Charte)	Valeur cible (fin de Charte 2030)	Valeur évaluation intermédiaire (2024)	Potentialité d'atteinte de l'objectif cible en 2030 à partir des tendances observées	Eléments de réponse aux questions évaluatives (situation en 2024)
1.3 Partager et protéger l'eau	8. En quoi le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau ?	19 Nombre d'actions de formations et de sensibilisation menées auprès des élus et des acteurs du domaine de la gestion des milieux humides et aquatiques (Charte)	Pnrl	2015	2 types d'actions / an	4 types d'actions /an	moyenne 5 types d'actions / an (213 interventions au total)	Forte	La mobilisation du territoire pour une gestion durable de la ressource en eau passe par l'implication des maîtres d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau, l'épuration des eaux usées domestiques et la lutte contre les pollutions d'origine agricole. Elle passe aussi par une sensibilisation des usagers et des habitants à la préciosité de l'eau et à sa nécessaire préservation.
		20 Nombre d'actions de sensibilisation du grand public sur l'eau et les milieux aquatiques et humides (Charte)	Pnrl	2015	Pas de valeur initiale prédefinie	Pas de valeur cible prédefinie	7 types d'actions de sensibilisation / an (75 interventions au total)	NC	Les communautés de communes et les syndicats de bassin versant ont ainsi restauré plus de 120 km de cours d'eau et rétabli la continuité écologique et sédimentaire sur 34 sites.
		17 Linéaire de cours d'eau du territoire ayant fait l'objet d'un programme de restauration et opérations ponctuelles (Territoire)	AERM	2015	Pas de valeur initiale prédefinie	Pas de valeur cible prédefinie	122 km de cours d'eau restaurés par les collectivités 34 opérations ponctuelles d'effacement de seuils, buses, ouvrages et aménagement de passes à poissons réalisées par les collectivités	NC	Plus de la moitié des communes sont reliées à une station d'épuration des eaux usées domestiques. Toutefois, concernant l'assainissement non collectif, le niveau de conformité des systèmes de traitement autonomes des eaux usées n'est pas connu.
		21 Part des communes rattachées à l'assainissement collectif (STEP) (Territoire)	AERM	2022 (pas de données exploitables avant cette date)	Pas de valeur initiale prédefinie	Pas de valeur cible prédefinie	Zone Ouest= 51,11% Zone Est E = 61,70%	NC	On peut noter une prise de conscience des élus locaux et des habitants, en particulier à travers l'augmentation du nombre de communes labellisées « Commune Nature » ces dernières années. Le Parc a lui-même beaucoup œuvré en termes de sensibilisation des acteurs locaux, du grand public et des scolaires, sur la préservation de l'eau et des milieux naturels aquatiques et humides.
		22 Pourcentage de communes engagées ou touchées par un programme de réduction ou d'abandon des phytosanitaires (programme Agri-Mieux ou gestion différenciée) (Territoire)	Pnrl	2015	60 % (115 communes)	Pas de valeur cible prédefinie	28 communes labellisées commune nature et 115 communes agrimieux, soit 70 % des communes du Parc	NC	Enfin, la progression du territoire engagé dans des approches intégrées de gestion de l'eau montre son attachement à cette question.
		23 Part du territoire couvert par des approches intégrées de la gestion de la ressource en eau (SAGE) (Territoire)	Agence de l'Eau Rhin- Meuse, SANDRE	2014	0 %	48,6 %	13 % (ou 43 % si prise en compte SAGE RET en cours d'élaboration)	Forte	
1.4 : S'engager pour une agriculture respectueuse de l'environnement et du paysage	9. Comment évoluent les pratiques agricoles, notamment agroécologiques sur le territoire ?	24 Nombre de programmes de développement initiés en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement (Charte)	Pnrl	2013	1	4	4	Objectif atteint	Le Parc a lancé 4 nouveaux programmes, en lien avec les acteurs agricoles, pour favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement : valorisation du foin pour préserver les prairies remarquables, filière viande bovine « Valeurs Parc naturel régional ® », développement de l'agroforesterie, étude sur les chauves-souris utiles aux cultures. D'autres actions sont menées par les acteurs locaux (chambres d'agriculture, communautés de communes, etc.), comme les paiements pour services environnementaux (PSE) dans le bassin du Rupt de Mad, ou les plans Herbes dans la vallée de la Meuse et le Pays de Sarrebourg. Ces initiatives soutiennent l'élevage, le maintien et la gestion extensive des prairies, la remise en herbe, l'introduction de cultures BNI et les pratiques agroécologiques en cultures et vignobles. L'agriculture biologique a progressé, atteignant 13 % de la SAU en 2020, avec des hausses plus marquées dans certains domaines comme la viticulture. Toutefois, la crise du marché bio menace cette dynamique. Si le recul des prairies permanentes semble ralentir (27 % de la SAU en 2021), certains secteurs du territoire continuent de perdre des surfaces de prairies. Les aides européennes ou nationales aux pratiques agroécologiques restent trop incertaines pour permettre des transformations significatives. Les travaux de recherche sur les auxiliaires de culture doivent se poursuivre au-delà de la seule viticulture (et du rôle des chiroptères).
		25 Nombre de conseils environnementaux réalisés dans les exploitations agricoles dans le cadre de programmes en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement (Charte)	Pnrl	2015	Pas de valeur initiale prédefinie	Pas de valeur cible prédefinie	76	NC	
		26 Évaluation de la part de la SAU en agriculture biologique (Territoire)	RGA, Agence Bio	2010	3, 59 %	12 %	13 %	Objectif atteint	
		27 Évolution des surfaces en prairies permanentes (Territoire)	RPG	2010	31 266 ha	Maitien de la STH	29 396 ha	Faible	

Objectifs stratégiques Charte PnRL 2015-2030	Questions Evaluatives	Indicateurs	Source(s) des données	Date état initial	Valeur initiale (début Charte)	Valeur cible (fin de Charte 2030)	Valeur évaluation intermédiaire (2024)	Potentialité d'atteinte de l'objectif cible en 2030 à partir des tendances observées	Eléments de réponse aux questions évaluatives (situation en 2024)
1.4 : S'engager pour une agriculture respectueuse de l'environnement et du paysage	10. Dans quelle mesure l'agriculture s'est-elle diversifiée ?	28 Évolution du nombre d'exploitations pratiquant des productions agricoles faiblement représentées ou nouvelles sur le territoire (Territoire)	RGA	2010	670	Pas de valeur cible prédefinie	397	NC	Depuis 2010, de nouvelles cultures sont apparues (soja, seigle, lin, féveroles, lentilles, tournesol...), notamment des cultures à Bas Niveau d'Impact (BNI) soutenues par les acteurs agricoles et par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, via des actions comme « Mad'in l'Eau Reine » menées sur le bassin du Rupt de Mad. Des mélanges de céréales d'hiver et de légumineuses fourragères renforcent aussi l'autonomie des exploitations.
		29 Évolution des surfaces agricoles ou du cheptel (têtes) accueillants des productions agricoles faiblement représentées ou nouvelles sur le territoire (Territoire)	RGA	2010	2121 ha	Pas de valeur cible prédefinie	2412 ha	NC	Parmi les productions peu présentes en 2010 mais cohérentes avec les enjeux environnementaux et alimentaires du territoire, les cultures de plantes médicinales, le maraîchage, les légumes frais et les élevages de poules pondeuses progressent. La surface viticole a augmenté de 6 % entre 2010 et 2020. Certaines filières comme l'arboriculture, l'élevage caprin, l'apiculture ou le poulet de chair comptent moins d'exploitations, mais les surfaces ou les cheptels restent stables, signe d'une concentration du secteur. L'élevage porcin est en recul. Faute de moyens humains dédiés à cet enjeu de la diversification, le Parc s'est peu investi dans la diversification, à l'exception de l'accompagnement de projets agroforestiers (noisettes, noix et arbres fourragers).
		30 Évolution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur agricole (Territoire)	Atmo Grand Est	2010	332 964 teqCO ²	Moins 20 % (266 371 teqCO ²)	292 551 teqCO ²)	Forte	En 2022, les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur agricole avaient diminué de 13 % par rapport à 2010. Une baisse plus marquée est observée depuis 2019. L'objectif de réduction de 20 %, soit 266 371 teqCO ² , d'ici la fin de la Charte, pourrait être atteint si cette tendance se poursuit.
	11. Comment le secteur agricole prend-il en compte les changements climatiques ?	31 Nombre de projets collaboratifs initiés sur l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques (Charte)	Pnrl	2013	0	Projets initiés pour au moins 2 secteurs économiques (arboriculture, élevage, viticulture)	2	Forte	Le secteur agricole contribue également à la production d'énergies renouvelables, notamment grâce au développement de la méthanisation, en fort essor depuis le début de la Charte. Douze unités de méthanisation sont désormais en fonctionnement, produisant une quantité d'électricité équivalente à la consommation de 10 000 foyers. En 2022, une stratégie territoriale de méthanisation a été élaborée. Elle définit des recommandations et des points de vigilance afin de préserver les milieux naturels, la qualité de l'eau et les paysages.
									De nouvelles cultures adaptées au réchauffement climatique émergent, comme le sorgho, une plante africaine peu exigeante en eau et en azote. Cette culture constitue une alternative intéressante au maïs en période de sécheresse, bien que les surfaces cultivées restent encore très limitées. Compte tenu des évolutions observées et de l'impact croissant du changement climatique, l'accompagnement du secteur agricole dans une stratégie d'adaptation et d'atténuation de ses effets constitue un objectif prioritaire à renforcer d'ici la fin de la Charte.
2.1 : Valoriser les joyaux de la biodiversité et du paysage	12. Dans quelle mesure la valorisation des joyaux de la biodiversité et des paysages a-t-elle eu des impacts sur le développement et le rayonnement du territoire ?	32 Nombre d'actions de mobilisation à la préservation ou à la valorisation des joyaux de la biodiversité et du paysage (Charte)	Pnrl	2013	0	15	10	Modérée	La mise en œuvre de plans de paysage, notamment celui des Côtes de Meuse, a permis de définir une stratégie partagée de valorisation patrimoniale, agricole et touristique, fondée sur la qualité des paysages emblématiques de Lorraine. Les actions en faveur de la mobilité foncière agricole, du maintien de l'arboriculture, du développement de la viticulture, de la transmission des exploitations, de l'entretien des friches, de la préservation des vergers familiaux et de la valorisation du cadre de vie ont renforcé l'économie locale et l'attractivité du territoire. En 2024, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a labellisé l'IGP « Vin de Lorraine », reconnaissant la qualité des vins mousseux des départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle.
		33 Nombre de sites labellisés (labellisations régionale, nationale ou européenne sur le territoire) (Territoire)	Pnrl, INPN, DREAL, INAO	2013	32	36	34	Forte	La labellisation par l'UNESCO de la Réserve de biosphère Moselle-Sud apporte une reconnaissance internationale à la vallée de la Seille et au Pays des Étangs, notamment aux grands étangs, joyaux de biodiversité et du paysage de la zone Est du Parc.
		34 Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche de développement soutenable s'appuyant sur la promotion des joyaux de la biodiversité et du paysage (Charte et Territoire)	Pnrl	2013	0	15	36	Objectif atteint	Des projets structurants, comme le schéma d'aménagement du massif de la forêt de la Reine ou la réhabilitation de la Maison du Pays des Étangs à Tarquimpol, ont renforcé l'accueil touristique tout en préservant et valorisant ces milieux naturels remarquables. 36 entreprises, dont 6 en hôtellerie-restauration, 8 guides nature, 13 artisans d'art et 9 commerces de proximité, se sont engagées dans une démarche de développement durable fondée sur la promotion des sites et paysages remarquables.
		35 Nombre de produits écotouristiques créés en lien avec les richesses des joyaux de la biodiversité et du paysage (Charte et Territoire)	Pnrl, Office de tourisme, agences de voyage, réceptif touristique, plateforme « Explore Grand Est »	2013	0	15 (soit 1 / an)	8	Faible	Enfin, huit produits écotouristiques ont été créés entre 2015 et 2024 autour des joyaux des paysages. Leur développement nécessite toutefois une meilleure adaptation aux attentes des agences de voyage et une montée en compétences des acteurs locaux.

Objectifs stratégiques Charte PnRL 2015-2030	Questions Evaluatives	Indicateurs	Source(s) des données	Date état initial	Valeur initiale (début Charte)	Valeur cible (fin de Charte 2030)	Valeur évaluation intermédiaire (2024)	Potentialité d'atteinte de l'objectif cible en 2030 à partir des tendances observées	Eléments de réponse aux questions évaluatives (situation en 2024)	
2.2 : Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines	13. Comment évolue l'urbanisation du territoire quantitativement ?	36	Part des communes couvertes ou ayant engagée l'élaboration d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale) ou un document de planification (type SCOT) (Territoire)	PnRL, Communes, Géoportal de l'urbanisme	2015	69 %	100 %	82 %	Modérée	En 2023, 82,5 % des communes étaient couvertes par un document d'urbanisme ou un SCOT, contre 69 % en 2015. Les communes non couvertes se situent principalement dans le Saulnois et sur le territoire de Fresnes-en-Woëvre. En 2024, tous les territoires intercommunaux sont couverts par un Plan local ou départemental de l'habitat, alors qu'ils n'étaient que trois en 2015.
		37	Nombre de communes concernées par un Programme Local de l'Habitat (Territoire)	PnRL / DDT	2015	Pas de valeur initiale	Pas de valeur cible prédéfinie	146	NC	Parmi les 28 communes identifiées comme fortement consommatrices de foncier en 2013, les trois quarts ont réduit de plus de 50 % leur consommation entre 2015 et 2021 par rapport à 2002-2008. Sur ces communes, la surface artificialisée est passée de 101 ha à 37 ha, soit une baisse de 60 %. En outre, on observe que la consommation foncière est nettement plus marquée dans les communes sous influence du sillon lorrain que dans les territoires plus éloignés (Côtes de Meuse ou Saulnois notamment).
		38	Évolution des surfaces artificialisées et de la consommation foncière sur le territoire, en particulier sur les zones à sensibilité foncière (Territoire)	BD Majic - source DGFiP DGALN	période de référence (2002 - 2008)	101 ha	Dans les zones à sensibilité foncière, réduire l'augmentation de la consommation du foncier naturel, agricole et forestier de + de 50 % à l'horizon 2021	(période de référence 2015 - 2021) 37 ha	Forte	Cette tendance s'inscrit dans un contexte de décroissance démographique entamée en 2010 (79 410 habitants), avec une baisse de 2 % entre 2015 (79 044 hab.) et 2021 (77 614 hab.), liée à la diminution de la natalité et à un solde migratoire négatif (-200 personnes entre 2014 et 2020). Cependant, le nombre de ménages augmente légèrement (+ 2,5 %), passant de 32 513 en 2015 à 33 384 en 2021, entraînant un besoin accru en logements malgré la baisse de population et un nombre parfois important de biens vacants difficiles à résorber.
		39	Évolution du solde migratoire apparent (Territoire)	INSEE	période de référence (1999 - 2009)	Plus 289 habitants sur la période 1999 - 2009	Maintien	Moins 214 habitants sur la période 2015 - 2022	faible	
		40	Evolution du nombre de ménages	INSEE	2015	32 513	Pas de valeur cible	33 384	NC	
	14. Dans quelle mesure les projets urbains, d'infrastructures et de bâtiments s'inscrivent-ils dans une démarche de développement durable ?	41	Part des projets d'aménagement et documents de planification bénéficiant d'un accompagnement pour la prise en compte de l'environnement, des paysages et du patrimoine dans le cadre des avis réglementaires rendus par le Syndicat Mixte (Charte)	PnRL	2013	1	1	100 % (91 avis réglementaires)	Forte	Entre 2015 et 2024, le Parc a suivi ou accompagné 137 projets d'aménagement ou d'infrastructures : 33 aménagements paysagers de villages, 2 infrastructures linéaires (A31 bis, ligne 225 000 V Vandières-Lagney), 52 projets d'énergies renouvelables, 17 antennes de téléphonie mobile, 6 carrières, 6 défrichements, 5 remembrements et 16 constructions diverses (lotissements, campings, bâtiments agricoles, etc.). Parmi eux, 51 ont fait l'objet d'un avis réglementaire.
		42	Nombre de projets d'aménagement, de constructions et d'infrastructures suivis, concertés et accompagnés après un premier contact (Charte)	PnRL	2015	Pas de valeur initiale prédéfinie	Pas de valeur cible prédéfinie	105	NC	Depuis le lancement de la Charte, les évolutions législatives, la montée en compétence des intercommunalités et la sensibilisation des élus ont renforcé l'intégration des enjeux de développement durable dans les projets. Le Parc a expérimenté de nouvelles démarches participatives pour limiter l'artificialisation et réhabiliter le bâti vacant (résidences d'architecture, ateliers hors les murs, chantiers participatifs avec l'École nationale supérieure de paysage de Versailles). La plupart des bourgs-centres et villes-portes du territoire sont engagés dans des démarches de revitalisation et de réhabilitation du patrimoine bâti intégrant les enjeux écologiques et de sobriété foncière, soutenues par des dispositifs d'aides publiques.

Objectifs stratégiques Charte PnRL 2015-2030	Questions Evaluatives	Indicateurs	Source(s) des données	Date état initial	Valeur initiale (début Charte)	Valeur cible (fin de Charte 2030)	Valeur évaluation intermédiaire (2024)	Potentialité d'atteinte de l'objectif cible en 2030 à partir des tendances observées	Eléments de réponse aux questions évaluatives (situation en 2024)	
									Éléments de réponse aux questions évaluatives (situation en 2024)	
2.2 : Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines	15. Comment évolue les paysages selon les unités paysagères ?	Nombre d'acteurs impliqués dans la mise en place de l'Observatoire des paysages (Charte)	PnRL	2013	0	15	9	Forte	Entre 2010 et 2021, la plupart des unités paysagères ont connu une très légère diminution des surfaces de milieux forestiers (de - 2 % pour la Vallée de la Seille à - 0,3 % pour la Plaine de la Woëvre), à l'exception des Côtes de Meuse qui enregistrent une légère progression (+ 0,3 %). Toutes les unités paysagères ont subi une diminution des milieux herbacés, avec néanmoins de fortes variations allant de - 3,35 % (Plateau de Haye) à - 19,34 % (Plaine de la Woëvre). Les unités paysagères les plus impactées par la perte des prairies sont la Plaine de la Woëvre (- 19,34 %, soit une perte de 2 385 ha), la Côte de Bride et Koeking (- 15,56 %, soit 320 ha), les Côtes de Meuse (- 15,15 %, soit 758 ha) et le Pays des Étangs (- 13,97 %, soit 1 858 ha). La plupart des unités paysagères ont connu une diminution des surfaces de vergers traditionnels, à l'exception de la Vallée de la Meuse (+ 17,42 %) et la Vallée de la Seille (+ 8,81 %). Les zones les plus concernées par la diminution des vergers sont la Côte de Bride et Koeking (- 23,86 %, soit 12 ha) et les Côtes de Meuse (- 13,46 %, soit 66 ha).	
	Évolution quantitative de l'occupation des sols par unité paysagère (Territoire)	BD OCS GE DataGrandEst	période de référence (2010-2021)		Côte de Bride et Koeking Milieux artificialisés : 2,84 % Milieux forestiers : 34,79 % Milieux herbacés : 21,20 % Cultures : 40,12 % Vergers traditionnels : 0,56 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 0,49 % Côtes de Meuse Milieux artificialisés 4,47 % Milieux forestiers : 5,12 % Milieux herbacés : 12,28 % Cultures : 26,75 % Vergers trad : 1,19 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 0,19 % Pays des Etangs Milieux artificialisés 3,45 % Milieux forestiers : 35,96 % Milieux herbacés : 29,88 % Cultures : 24,81 % Vergers trad : 0,30 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 5,60 %	Pas de valeur cible prédefinie	Côte de Bride et Koeking Milieux artificialisés : 3,11 % Milieux forestiers : 34,42 % Milieux herbacés : 17,90 % Cultures : 43,67 % Vergers traditionnels : 0,42 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 0,48 % Côtes de Meuse Milieux artificialisés : 4,68 % Milieux forestiers : 55,28 % Milieux herbacés : 10,42 % Cultures : 28,39 % Vergers trad : 1,03 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 0,20 % Pays des Etangs Milieux artificialisés : 3,73 % Milieux forestiers : 35,58 % Milieux herbacés : 25,71 % Cultures : 29,07 % Vergers trad : 0,30 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 5,60 %	NC		
					Plaine de la Woëvre Milieux artificialisés : 3,16 % Milieux forestiers : 28,77 % Milieux herbacés : 26,08 % Cultures : 37,32 % Vergers trad : 0,21 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 4,48 % Plateau de Haye Milieux artificialisés : 5,06 % Milieux forestiers : 40,23 % Milieux herbacés : 7,96 % Cultures : 46,26 % Vergers trad : 0,27 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 0,23 % Vallée de la Meuse Milieux artificialisés : 8,85 % Milieux forestiers : 11,91 % Milieux herbacés : 43,78 % Cultures : 32,45 % Vergers trad : 0,34 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 2,67 %	Pas de valeur cible prédefinie	Plaine de la Woëvre Milieux artificialisés : 3,30 % Milieux forestiers : 28,67 % Milieux herbacés : 21,03 % Cultures : 42,38 % Vergers trad : 0,19 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 4,42 % Plateau de Haye Milieux artificialisés : 5,34 % Milieux forestiers : 40,01 % Milieux herbacés : 7,69 % Cultures : 46,47 % Vergers trad : 0,26 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 0,23 % Vallée de la Meuse Milieux artificialisés : 9,51 % Milieux forestiers : 11,85 % Milieux herbacés : 40,44 % Cultures : 35,08 % Vergers trad : 0,40 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 2,73 %	NC		
					Vallée de la Moselle Milieux artificialisés : 27,84 % Milieux forestiers : 39,83 % Milieux herbacés : 12,98 % Cultures : 6,32 % Vergers trad : 1,99 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 11,04 % Vallée de la Seille Milieux artificialisés : 4,76 % Milieux forestiers : 8,93 % Milieux herbacés : 34,92 % Cultures : 49,81 % Vergers trad : 0,36 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 1,22 %	Pas de valeur cible prédefinie	Vallée de la Moselle Milieux artificialisés : 28,15 % Milieux forestiers : 39,13 % Milieux herbacés : 11,63 % Cultures : 8,05 % Vergers trad : 1,85 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 11,19 % Vallée de la Seille Milieux artificialisés : 5,16 % Milieux forestiers : 8,73 % Milieux herbacés : 30,70 % Cultures : 53,75 % Vergers trad : 0,39 % Eau et milieux naturels liés à l'eau : 1,26 %	NC		

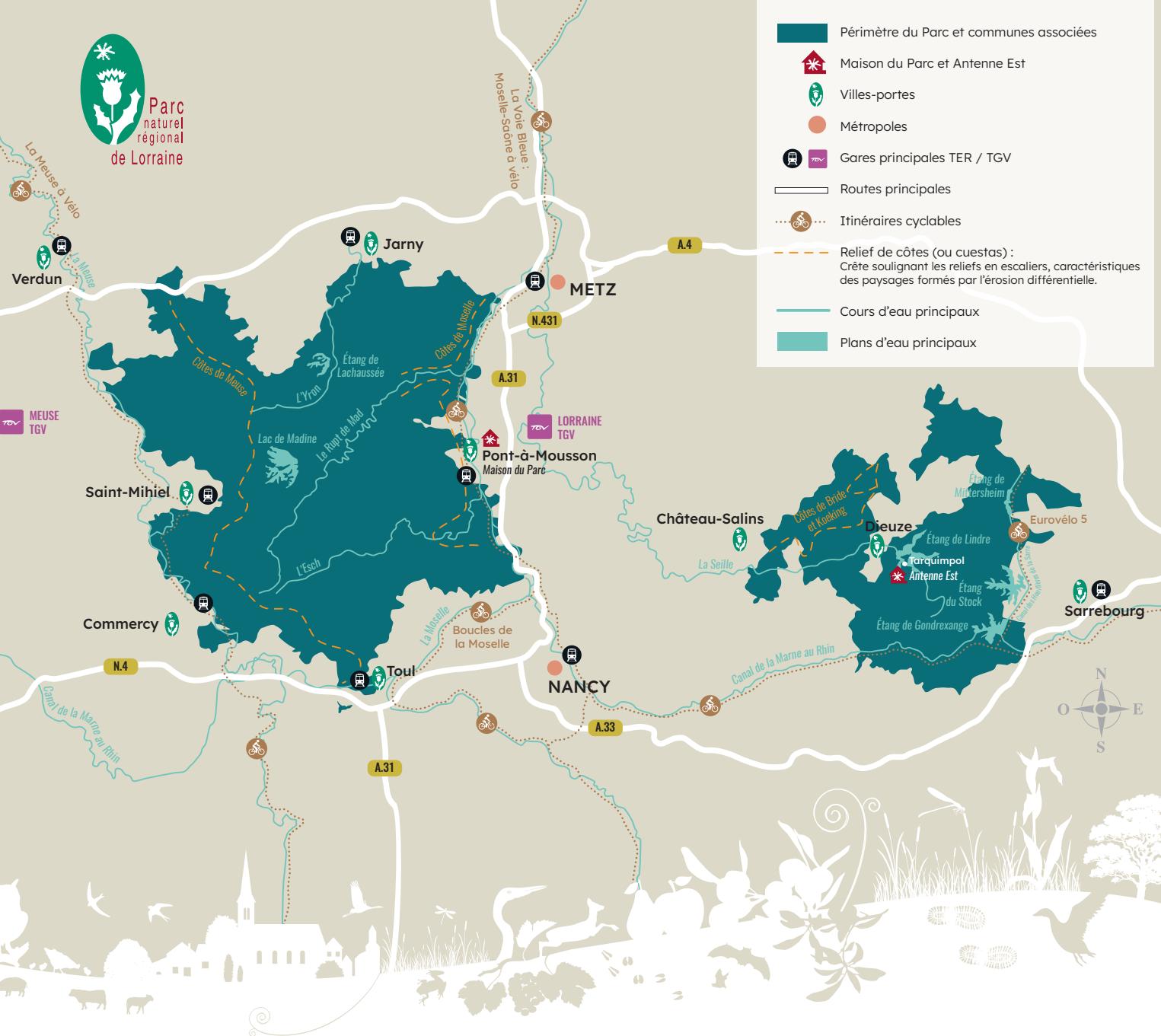
Objectifs stratégiques Charte PnrL 2015-2030	Questions Evaluatives	Indicateurs	Source(s) des données	Date état initial	Valeur initiale (début Charte)	Valeur cible (fin de Charte 2030)	Valeur évaluation intermédiaire (2024)	Potentialité d'atteinte de l'objectif cible en 2030 à partir des tendances observées	Eléments de réponse aux questions évaluatives (situation en 2024)
2.3 : Constituer un territoire d'accueil intégré à celui de la Grande Région	16. En quoi le territoire participe-t-il à la construction d'une destination touristique durable, équilibrée et de qualité ?	45 Nombre de secteurs d'activités touristiques engagés dans une démarche de progrès de la Marque « Accueil du Parc » (Charte)	PnrL	2013	0	5	2	Modérée	La construction d'une destination touristique durable et de qualité s'est notamment appuyée sur l'engagement de deux secteurs d'activités dans la démarche de progrès de la marque « Valeurs Parc naturel régional ® » : les activités de loisirs (11 entreprises, dont 9 guides nature labellisés) et l'hébergement/restauration (9 entreprises labellisées). L'objectif pour la fin de la Charte est d'intégrer d'autres secteurs d'activités, comme les Boutiques du Parc ®, dont le réseau doit évoluer vers la marque Parc avec un nouveau référentiel validé au niveau national.
		46 Nombre de prestations touristiques éco-labellisées et labellisées Tourisme et Handicap (Territoire)	ATH (association nationale tourisme et handicap) Guide national des démarches des éco labels	2013	7	15	10 sites labellisés	Modérée	Dix-neuf formations ont été organisées pour les acteurs touristiques, 1 parcours au métier de guide accompagnateur nature. La professionnalisation des guides doit toutefois se poursuivre pour diversifier les contenus et délivrer le « message Parc » (plus-value). La qualité et la diversification des offres de prestations selon les cibles de clientèles doivent également être améliorées.
		47 Nombre de projets de coopération intégrant les Parcs naturels régionaux de la Grande Région (Charte)	PnrL, Parcs naturels de la Grande Région	2003 - 2012	1 tous les 2 ans	6 menés à terme	6	Objectif atteint	La création d'une destination d'excellence pour le tourisme ornithologique avec 7 autres PNR, ainsi que les campagnes de promotion régionales « Grands Voyageurs » (2016) et « Lorraine vous révéler » (2019), ont contribué à la construction d'une destination touristique durable.
		48 Nombre de projets de coopération sur les mobilités touristiques (Territoire)	PnrL, Région, intercommunalités	2014	0	Pas de valeur cible prédefinie	4	NC	En 2024, 6 structures sont labellisées Tourisme et Handicap, 4 autres sont en cours, mais l'offre reste concentrée sur les grands sites métropolitains. Créé en 2003, ce label d'Etat vient d'être transféré à Atout France. Six structures bénéficient également d'un écolabel (Pavillon Bleu, Ecolabel européen, etc.). Quatre projets de mobilités touristiques durables ont été engagés autour de : La Meuse à vélo, la V52 du canal de la Marne au Rhin, la Voie Bleue (vallée de la Moselle), le tourisme fluvial (LEADER Moselle-Sud), Moselle sans frontière Plus (coopération LEADER).
		49 Nombre de formations mises en place à destination des acteurs touristiques (Charte)	PnrL	2015	Pas de valeur initiale	Pas de valeur cible prédefinie	19	NC	Enfin, sur les 6 projets INTERREG transfrontaliers menés depuis 2015, 4 d'entre eux contribuent à construire des destinations touristiques à l'échelle de la Grande Région (Pierres sèches, Itinérances aquatiques, Horizont Climatic, Sous nos Pieds).
3.1 : Faire émerger et soutenir les initiatives économiques de développement durable	17. En quoi l'innovation et l'économie verte ont-elles participé à la diversification du tissu économique	50 Nombre de nouveaux secteurs économiques accompagnés dans une démarche de qualité environnementale (Charte)	PnrL	2013	2	7	5	forte	Cinq nouvelles filières de valorisation des ressources naturelles ont été créées et accompagnées par le Parc, en partenariat avec les acteurs économiques locaux : laine de mouton, pierres sèches, foin des prairies remarquables, viande bovine à l'herbe, blé-farine-pain bio.
		51 Evolution du nombre de filières de valorisation des ressources naturelles accompagnées par le Parc (Charte)	PnrL	2015	0	8	5	Modérée	Le Parc a conduit des actions d'accompagnement des TPE/PME sur cinq nouveaux secteurs d'activité (artisanat d'art, meunerie-boulangerie, transformation de la laine, construction en pierre sèche, artisanat-commerce), en complément de l'agriculture et du tourisme, déjà investis avant 2015. Dans ce cadre, 67 entreprises ont été accompagnées dans une démarche de qualité environnementale.
									Si la création de ces nouvelles filières a ouvert la voie à une diversification du tissu économique, leur portée économique reste à relativiser : elles n'ont pas encore atteint leur pleine maturité, notamment en termes de volume de production et de commercialisation. Une évaluation approfondie de leurs impacts économiques et environnementaux serait pertinente pour définir les conditions de leur développement.

Objectifs stratégiques Charte PnRL 2015-2030	Questions Evaluatives	Indicateurs	Source(s) des données	Date état initial	Valeur initiale (début Charte)	Valeur cible (fin de Charte 2030)	Valeur évaluation intermédiaire (2024)	Potentialité d'atteinte de l'objectif cible en 2030 à partir des tendances observées	Eléments de réponse aux questions évaluatives (situation en 2024)
3.1 : Faire émerger et soutenir les initiatives économiques de développement durable	18. Comment évoluent l'économie et les services de proximité ?	52 Nombre d'entreprises agricoles ou artisanales bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ® » (Charte)	PnRL	2015	0	Pas de valeur cible prédefinie	35	NC	La labellisation de 35 entreprises bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ® », ainsi que les actions de promotion des produits agricoles et artisanaux (événements promotionnels et salons organisés par le Parc ou auxquels il participe), associées à l'image de qualité environnementale des productions issues du Parc naturel régional, ont contribué au développement des activités économiques concernées. L'augmentation du nombre et de la diversité des points ou systèmes de vente en circuits courts, comme les Boutiques du Parc ®, contribue à dynamiser l'économie de proximité.
		53 Nombre d'actions de valorisation et de promotion des produits agricoles et artisanaux (Charte)	PnRL	2013	2 / an	3 / an	7 / an en moyenne	Objectif atteint	
		54 Évolution du nombre de points de vente ou de systèmes de points de vente de produits en circuits-courts (Territoire)	PnRL, RGA	2010 et 2013	181	plus 10 % soit 199	193	Forte	
		55 Évolution de la proportion d'exploitations agricoles commercialisant leur production en vente directe ou en circuit-court (Territoire)	RGA	2010	0,15	23 %	16,4 % en 2020	Faible	
		56 Évolution du nombre d'équipements de proximité dans les bourgs-relais (Territoire)	INSEE	2014	298 (19 communes, moyenne de 15 équipements présents sur 24)	Maintien	300 (19 communes moyenne de 16 équipements sur 24) en 2024	Forte	
	19. Dans quelle mesure le secteur agricole s'est-il maintenu sur le territoire ?	57 Nombre d'actions, de formations et de sensibilisation en direction des porteurs de projet et des agriculteurs sur les modes d'intervention pour l'installation ou la transmission (Charte)	PnRL	2013	0	2	0	Modérée	Le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué entre 2010 et 2020 (- 25 %), une tendance plus marquée qu'au niveau régional (- 17 %). Le nombre d'emplois agricoles a également baissé (- 14 %), mais dans des proportions moindres que celui des exploitations. En revanche, la surface agricole totale a très légèrement progressé (+ 0,6 %). Ces évolutions ont entraîné un agrandissement de 33 % de la surface moyenne des exploitations, passée de 98 ha en 2010 à 131 ha en 2020.
		58 Évolution des emplois agricoles en Equivalents Temps Plein (ETP) (Territoire)	RGA	2010	1 645 ETP	Maintien	1 412 ETP en 2020	Faible	
		59 Évolution du nombre d'exploitations agricoles (Territoire)	RGA	2010	1093	Maintien	823 en 2020	Faible	
		60 Evolution de la surface utile agricole (Territoire)	RGA	2010	107 895 ha	Maintien	108 528 ha en 2020	Forte	
3.2 : Accompagner l'évolution des modes de vie	20. Comment ont évolué les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les énergies renouvelables sur le territoire ?	61 Évolution des émissions de gaz à effet de serre mesurées sur le territoire (Territoire)	Atmo Grand Est	Objectif SRADDET 1990	832 kTeqCO ²	Moins 54 % en 2030 (soit 383 kteqCO ²)	moins 30 % soit 586 kTeqCO2 (données 2022)	Forte	Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations énergétiques ont significativement diminué sur le territoire depuis le début de la Charte. Ces résultats sont liés aux efforts engagés par l'ensemble des acteurs, mais doivent aussi être analysés à la lumière de données socio-économiques (évolution des activités industrielles, etc.). La projection des tendances laisse espérer l'atteinte des objectifs du SRADDET à l'horizon 2030, soit - 54 % de GES.
		62 Évolution de l'énergie consommée sur le territoire (Territoire)	Atmo Grand Est	Objectif SRADDET 2012	2315 GWh	Moins 29 % en 2030 soit 1644 GWh	moins 15 % soit 1972 GWh (données 2022)	Modérée	
		63 Évolution de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (Territoire)	Atmo Grand Est	Objectif SRADDET 2012	0,184	41 % en 2030	34 % en 2022	Forte	

Objectifs stratégiques Charte PnRL 2015-2030	Questions Evaluatives	Indicateurs	Source(s) des données	Date état initial	Valeur initiale (début Charte)	Valeur cible (fin de Charte 2030)	Valeur évaluation intermédiaire (2024)	Potentialité d'atteinte de l'objectif cible en 2030 à partir des tendances observées	Eléments de réponse aux questions évaluatives (situation en 2024)
3.3 : S'investir pour son territoire et contribuer au lien social / 2.3.3 Se former et s'organiser pour accueillir / 3.2.3 : Mobiliser les jeunes et accompagner leurs initiatives	21. Comment le territoire s'est-il organisé pour être un territoire d'accueil et d'éducation	64 Nombre de journées stagiaires de formation et de sensibilisation à destination des acteurs du réseau éducation (Charte)	PnRL 2013	110 / an	120 / an	93 / an	Modérée	Le nombre de structures d'accueil dans le réseau Éducation a légèrement progressé depuis 2015. Les opérations et rencontres associant des acteurs de différents réseaux, telles que les journées annuelles du bilan Éducation, la conférence annuelle, les projets « Connais ton Parc », les week-ends « Amis du Parc » et, depuis 2022, le séminaire « Éduquer au dehors », se sont renforcées depuis le début de la Charte. Ces actions constituent des temps forts permettant de consolider le réseau Éducation et de mieux structurer collectivement l'accueil éducatif des publics.	
		65 Évolution du nombre de structures d'accueil dans le réseau éducation (Territoire)	PnRL 2013	40	40 (maintien)	43 / an (moyenne sur 10 ans)	Forte	Le partenariat étroit avec l'Éducation nationale, établi de longue date, constitue un atout pour concevoir des projets éducatifs et pédagogiques de qualité. Depuis quelques années, les communautés de communes s'impliquent activement en initiant des politiques de sensibilisation et d'éducation au territoire.	
		66 Nombre d'opérations concertées mises en place associant des acteurs des différents réseaux (Charte)	PnRL 2013	0	2 / an	4 / an	Forte	Néanmoins, les contraintes financières ou réglementaires liées aux déplacements des publics scolaires compliquent l'organisation de l'offre éducative. Ces freins appellent à repenser les modèles, en développant davantage d'activités au sein même des établissements scolaires. Il en va de même pour les séjours scolaires, dont la durée tend à se réduire, parfois à une seule nuitée. Par ailleurs, les structures d'accueil et les partenaires du réseau éducatif présentent souvent un modèle économique fragile. Enfin, le renouvellement des bénévoles dans les structures associatives constitue une difficulté à prendre en compte pour garantir la pérennité des actions du réseau Éducation.	
22. Dans quelle mesure le public bénéficie d'initiatives éducatives qui répondent aux enjeux du territoire ?	23. En quoi les projets culturels et éducatifs ont-ils permis de favoriser l'appropriation des patrimoines et des enjeux du territoire ?	67 Nombre d'acteurs intégrant la démarche charte éducation (Charte)	PnRL 2013	37	40	19	Modérée	Le nombre de personnes sensibilisées (élèves, habitants, jeunes) par les actions éducatives issues du territoire a légèrement diminué entre 2015 et 2023 pour les élèves accueillis par le réseau Éducation, mais reste élevé, avec 29 000 élèves en 2022 - 2023. La fréquentation reste stable pour le programme « Connais ton Parc » et pour les chantiers participatifs. Dès la saison 2023 - 2024, une baisse de fréquentation est attendue sur ces chantiers en raison de la réduction des moyens d'ingénierie du Parc pour leur encadrement.	
		68 Nombre de personnes sensibilisées (élèves, habitants, jeunes) par les actions éducatives issues des initiatives du territoire (Charte et Territoire)	PnRL 2012	36 000 élèves dont 1 000 élèves dans le cadre du programme Connais ton Parc, 1 000 habitants et 0 jeunes	37 000 élèves dont 1 000 élèves dans le cadre du programme Connais ton Parc 1000 habitants et 150 jeunes	année de référence (2022 - 2023) : 30 447 élèves dont 1285 élèves dans le cadre du programme Connais ton Parc et 253 jeunes	Modérée	La reconnaissance et le respect de l'ensemble de la Charte Éducation du Parc, réaffirmés en 2023, garantissent la qualité de l'accueil éducatif dans les structures labellisées. Ce nouvel engagement, qui élève le niveau d'exigence, a entraîné une diminution du nombre de structures labellisées. Un accompagnement renforcé est donc nécessaire pour permettre à d'autres structures de réintégrer la démarche.	
		69 Nombre de formations organisées à destination des publics d'enseignement agricoles et spécialisés(Charte)	PnRL 2013	0	Entre 8 et 14 formation par an	Moyenne de 13 formations par an	Forte	La compréhension du territoire et des patrimoines reste la valeur ajoutée essentielle du Parc pour les enseignants et les jeunes publics. De nombreuses thématiques ont été abordées ces dix dernières années : « Trame verte et bleue : des corridors pour la vie », « Pas de printemps sans hirondelles », les mares et les amphibiens, les busards dans la plaine, les murs en pierres sèches, et depuis 2022 « Éduquer au dehors ».	
		70 Nombre de projets culturels mettant en valeur les enjeux du territoire (Charte)	PnRL 2013	2 projets culturels à maîtrise d'ouvrage PnRL + 4 projets culturels ayant été accompagnés par le PnRL	3 projets / an(maîtrise d'ouvrage PnRL) + 5 projets accompagnés par le PnRL	3 projets / an en moyenne (maîtrise d'ouvrage PnRL) + 8 projets/an accompagnés par le PnRL	Forte	L'invitation d'artistes professionnels sur le territoire par le Parc ou par ses partenaires, pour la diffusion ou la création de spectacles en lien avec des thématiques liées aux enjeux du territoire (eau, forêt, paysage, etc.), a permis aux habitants et aux visiteurs de mieux appréhender les enjeux environnementaux et patrimoniaux. La présence d'artistes sur des temps plus ou moins longs (résidences d'artistes) permet d'entrer en contact avec différents publics (scolaires, grand public) et de rencontrer les spécialistes de la thématique en question (chargés de mission du PNRL, associations patrimoniales, élus, etc.).	
		68 Nombre de personnes sensibilisées (élèves, habitants, jeunes) par les actions éducatives issues des initiatives du territoire (Charte et Territoire)	PnRL 2012	36 000 élèves dont 1 000 élèves dans le cadre du programme Connais ton Parc, 1 000 habitants et 0 jeunes	37 000 élèves dont 1 000 élèves dans le cadre du programme Connais ton Parc 1000 habitants et 150 jeunes	année de référence (2022 - 2023) : 30 447 élèves dont 1285 élèves dans le cadre du programme Connais ton Parc et 253 jeunes	Modérée	Ces rencontres permettent de dégager les enjeux et de les partager avec le grand public par le « média culturel ». Couplée avec des interventions en milieu scolaire (ex. : programme « Connais ton Parc »), ou encore avec des conférences et ciné-débats, la démarche artistique vient alors compléter la compréhension d'un enjeu.	



Parc
naturel
régional
de Lorraine



Une autre vie s'invente ici

Maison du Parc

Logis Abbatial - 1 rue du Quai
CS 80 035
54702 Pont-à-Mousson Cedex
03 83 81 67 67
www.pnr-lorraine.com

Le Parc naturel régional de Lorraine est soutenu par les **communes et les intercommunalités adhérentes**, ainsi que par les autres partenaires signataires de la Charte



Avec le soutien de l'Union Européenne

